



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population et du Bureau
des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2017**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2017
Supplément n° 15



**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population et du Bureau
des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2017**



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire de 2017	
I. Questions d'organisation	6
Débat consacré au PNUD	
II. Déclaration de l'Administratrice, programmes de pays et questions connexes	6
III. Évaluation	11
IV. Questions financières, budgétaires et administratives	12
Débat consacré au FNUAP	
V. Déclaration du Directeur exécutif, programmes de pays et questions connexes	13
VI. Évaluation	17
Débat consacré à l'UNOPS	
VII. Déclaration de la Directrice exécutive	19
Débat consacré aux questions communes	
VIII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	20
IX. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination d'ONUSIDA	23
X. Questions diverses	25
Deuxième partie. Session annuelle de 2017	
I. Questions d'organisation	27
Débat consacré au PNUD	
II. Déclaration de l'Administrateur et examen de son rapport annuel	27
III. Questions financières, budgétaires et administratives	30
IV. Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021	31
V. Égalité des sexes au PNUD	34
VI. Rapport sur le développement humain	35
VII. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	36
VIII. Évaluation	36
IX. Fonds d'équipement des Nations Unies	39
Débat consacré au FNUAP	
X. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive	41
XI. Évaluation	43
XII. Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021	45
XIII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	46

	Débat consacré à l'UNOPS	
XIV.	Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive	47
	Débat consacré aux questions communes	
XV.	Audit et contrôle internes	49
XVI.	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	51
	Annexe. Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM	53
	Troisième partie. Deuxième session ordinaire de 2017	
	I. Questions d'organisation	61
II. et IV.	Déclaration de l'Administrateur et plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives	61
	III. Dialogue structuré sur le financement du PNUD	65
	V. Évaluation	68
	VI. Programmes de pays et questions connexes	70
XV.	Fonds d'équipement des Nations Unies.	71
	Débat consacré au FNUAP	
VII. et VIII.	Déclaration de la Directrice exécutive et plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives	72
	IX. Dialogue structuré sur le financement du FNUAP	76
	X. Programmes de pays et questions connexes	78
	Débat consacré à l'UNOPS	
XI.	Déclaration de la Directrice exécutive et présentation du plan stratégique pour la période 2018-2021	79
	Débat consacré aux questions communes	
XII.	Questions financières, budgétaires et administratives	81
XIII.	Mesures prises à l'issue de la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	82
XIV.	Visites sur le terrain	84
XVI.	Questions diverses.	84
	Quatrième partie. Session extraordinaire de 2017	
	I. Questions d'organisation	87
	Débat consacré au PNUD	
II. et III.	Déclaration de l'Administrateur et plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives	87
	Annexes	
	I. Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2017.	91
	II. Composition du Conseil d'administration en 2017.	127

Première partie

Première session ordinaire de 2017

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
du 30 janvier au 3 février 2017**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège, à New York, du 30 janvier au 3 février 2017. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et les a remerciées de lui avoir fait confiance pour diriger les travaux du Conseil et d'y avoir participé activement.

2. Conformément à l'article 7 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration a élu pour 2017 le Bureau suivant :

Présidence :	M. Ib Petersen (Danemark)
Vice-présidence :	M. Omar Annakou (Libye)
Vice-présidence :	M. Talal Aljamali (Yémen)
Vice-présidence :	M ^{me} Laura Elena Flores Herrera (Panama)
Vice-présidence :	M ^{me} Carolina Popovici (République de Moldova)

3. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2017 ([DP/2017/L.1](#)) et approuvé le rapport de la deuxième session ordinaire de 2016 ([DP/2017/1](#)). Il a adopté le plan de travail annuel pour 2017 ([DP/2017/CRP.1](#)) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2017.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2016 figurent dans le document publié sous la cote [DP/2017/2](#), qui peut être consulté sur le site Web du PNUD et sur le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc).

5. Le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2017 :

Session annuelle de 2017 :	30 mai-9 juin 2017
Deuxième session ordinaire de 2017 :	5-11 septembre 2017

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice, programmes de pays et questions connexes

6. Dans ses observations liminaires au Conseil d'administration (disponibles sur le [site Web du PNUD](#)), l'Administratrice du PNUD a commencé par présenter une vidéo sur le rôle du PNUD dans le relèvement et la reconstruction en Haïti. Elle a félicité le président du Conseil d'administration et les nouveaux vice-présidents pour leur élection et rendu hommage au président et aux vice-présidents sortants. L'Administratrice a fait remarquer que c'était une année très importante pour le PNUD ; en effet, celui-ci s'emploierait avec le Conseil d'administration à élaborer un nouveau plan stratégique qui guiderait les travaux de l'organisation sur la période 2018-2021. Elle a indiqué qu'elle avait informé le Secrétaire général de son intention de quitter le PNUD à la fin de son deuxième mandat en avril. Elle a remercié le Conseil d'administration du soutien qu'il lui avait apporté tout au long de son mandat.

7. En ce qui concerne les travaux actuels, l'Administratrice a commencé par décrire la contribution du PNUD aux principaux textes et réunions consacrés au développement, adoptés ou tenus en 2016, notamment la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, le Nouveau Programme pour les villes, la

vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Marrakech (Maroc) et la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique tenue à Cancún (Mexique), et aux mesures prises pour y donner suite. Elle a fait remarquer que le PNUD était le principal organisme mettant en œuvre les initiatives liées aux changements climatiques dans le système des Nations Unies pour le développement, puisqu'il a un portefeuille de financements de plus de 2,8 milliards de dollars dans 140 pays et mobilise des cofinancements à hauteur de 5,65 milliards de dollars. Le PNUD dispose par ailleurs du plus grand portefeuille d'activités liées à la biodiversité et aux écosystèmes du système des Nations Unies pour le développement, avec près de 400 projets dans 120 pays représentant une valeur de 1,6 milliard de dollars de financements qui ont permis de mobiliser 5,1 milliards de dollars grâce à des formules de cofinancement.

8. L'Administratrice a relevé que, dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen quadriennal complet pour la période 2017-2020, les États Membres avaient souhaité que le système des Nations Unies pour le développement fournisse un appui cohérent et intégré à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a également souligné que le principe général du Programme 2030 était de ne pas faire de laissés-pour-compte, et que, dans cette optique, le système des Nations Unies devrait œuvrer dans le cadre global de la Charte des Nations Unies et surmonter sa compartimentation. À cette fin, elle a indiqué que les capacités d'analyse et de planification communes étaient actuellement renforcées, de même que le recours à la programmation conjointe et aux financements conjoints pluriannuels, ainsi qu'aux mécanismes de suivi et d'évaluation conjoints. Les conditions d'établissement des rapports communs sur les résultats allaient être plus transparentes et la fréquence de communication des rapports accrue. Elle a en outre souligné que, en tant que chef de file du système des coordonnateurs résidents, il était normal que le PNUD supporte l'essentiel des dépenses du système des coordonnateurs résidents, notant, toutefois, qu'il s'était avéré difficile d'obtenir des entités du système qu'elles acceptent de prendre en charge une petite partie des coûts. Elle a exprimé l'espoir qu'un examen indépendant permettrait de trouver des solutions. En ce qui concerne le financement, l'Administratrice a relevé que le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) étudiait activement diverses options de financement pour la mise en œuvre du Programme 2030 et indiqué que le GNUM avait pratiquement achevé les travaux visant à créer un fonds commun à l'appui du Programme 2030, qui faciliterait la fourniture d'un soutien stratégique intégré à la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national.

9. L'Administratrice a déclaré que des progrès constants étaient réalisés en ce qui concerne le nouveau plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. Elle a affirmé que le nouveau plan s'inspirerait de la vision actuelle qui consiste à aider les pays à lutter contre la pauvreté tout en réduisant sensiblement les inégalités et l'exclusion. Elle a noté, toutefois, l'apparition de certaines tendances au niveau mondial, qui contribueraient probablement à façonner le nouveau plan stratégique, notamment : a) la nécessité de faire face à des crises qui perdurent, à l'extrémisme violent, aux déplacements forcés de population et aux grands mouvements migratoires ; b) l'aggravation des effets des changements climatiques et les engagements pris à l'échelle mondiale pour y remédier, qui supposent de soutenir des mécanismes d'adaptation accélérée ainsi que de nouveaux modèles de croissance inclusive et à faibles émissions de carbone ; c) l'urbanisation rapide, en particulier dans les pays en développement, ainsi que les défis et les perspectives qui y sont associés ; d) les niveaux croissants ou élevés d'inégalité dans de nombreux pays et les répercussions sur l'économie, la gouvernance, le développement humain et la cohésion sociale. Elle a assuré que le PNUD ferait appel à la grande diversité des acteurs du développement

et aux mécanismes de financement actuellement disponibles, et notamment à la coopération Sud-Sud, qui aurait un rôle de plus en plus important à jouer pour compléter l'aide publique au développement.

10. L'Administratrice a signalé que, l'année dernière, le PNUD avait mené des missions dans neuf pays, dans le cadre de la stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques approuvée par le GNNUD en matière de soutien aux pays pour la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a déclaré que 40 autres missions de ce type étaient prévues pour 2017. Outre la Campagne d'action en faveur des objectifs de développement durable menée par le PNUD au nom du système des Nations Unies pour le développement, l'Administratrice a décrit d'autres domaines dans lesquels le PNUD avaient contribué aux progrès accomplis en vue de la réalisation de ces objectifs. Parmi ceux-ci, il convient de citer l'élaboration d'indicateurs mondiaux propres aux objectifs de développement durable, l'aide aux pays pour l'évaluation et l'amélioration de leurs capacités nationales en matière de données relatives à la réalisation de ces objectifs, et la fourniture d'une assistance technique aux pays qui entendent présenter des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui aura lieu en juillet 2017.

11. En ce qui concerne les travaux qui se déroulent dans des situations de crise, l'Administratrice a informé le Conseil d'administration des activités menées par le PNUD en République arabe syrienne, au Liban, en Jordanie, en Iraq, en Libye, au Yémen, en Somalie, au Soudan du Sud, en République centrafricaine, au Nigéria et en Gambie.

12. L'Administratrice a ensuite présenté diverses évaluations des programmes et des opérations du PNUD. Elle a indiqué que l'évaluation de l'efficacité institutionnelle réalisée par le Bureau de l'audit et des investigations et le Bureau indépendant d'évaluation avait mis en évidence une amélioration de la qualité des descriptifs de programme de pays. En outre, dans le cadre du dernier audit en date, portant sur l'année terminée en décembre 2015, le PNUD s'est vu délivrer pour la onzième année une opinion sans réserve par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies. L'Administratrice a également pris note de l'évaluation globalement positive des activités pilotes menées par le PNUD au titre de la politique d'appui budgétaire direct et de fonds communs, pour laquelle le PNUD demandera une prolongation de validité, compte tenu de l'importance du soutien budgétaire sectoriel et des fonds communs pour la mise en œuvre du Programme 2030.

13. L'Administratrice a exprimé sa gratitude pour les contributions des partenaires aux ressources ordinaires. À cet égard, elle a remercié en particulier les États Membres qui ont augmenté leurs contributions aux ressources ordinaires, qui ont rejoint pour la première fois les rangs des contributeurs aux ressources ordinaires ou qui ont recommencé à verser des contributions et qui ont pris l'engagement d'apporter un financement pluriannuel au titre des contributions de base. Elle a également remercié les contributeurs aux nouveaux guichets de financement du PNUD. Décrivant les efforts déployés par le PNUD pour diversifier sa base de ressources, elle a indiqué que les flux de financement globaux versés au PNUD par les institutions financières internationales avaient augmenté de 44 % en 2016. Elle a également fait état d'un nouveau programme de dons de grande valeur, qui a permis d'accroître la visibilité du PNUD auprès de nouveaux partenaires potentiels, et du lancement de la plateforme de dons en ligne, avec le soutien de l'Arabie saoudite. Enfin, elle a appelé l'attention sur la première contribution faite par le secteur privé aux ressources ordinaires, versée par le Japan Innovation Network.

14. Afin de rendre hommage à l'Administratrice dans le cadre de sa dernière intervention devant le Conseil, le Président du Conseil d'administration a proposé

l'adoption d'une résolution en reconnaissance de l'Administratrice et de son mandat. Les délégations ont rendu hommage à l'Administratrice et l'ont félicitée pour la façon dont elle a dirigé le PNUD.

15. Les délégations ont accueilli favorablement la description dans les grandes lignes des mesures prises par le PNUD pour donner suite aux derniers textes et réunions consacrés au développement. Elles ont notamment félicité le PNUD d'avoir adhéré à la lettre et à l'esprit de la résolution sur l'examen quadriennal complet. Elles ont souligné que la résolution sur l'examen quadriennal complet fournissait un guide stratégique à long terme permettant d'harmoniser les travaux du système des Nations Unies pour le développement, en exhortant tous les fonds et programmes à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable de manière intégrée et coordonnée. Elles ont souligné l'importance de l'appui apporté par le PNUD aux efforts nationaux de développement et à la création de capacités nationales pour atteindre les objectifs de développement. Se référant au Programme 2030, les délégations ont souligné l'impératif d'intégration et le mandat fondamental consistant « à ne pas faire de laissés-pour-compte ». Elles ont demandé instamment au PNUD de rester souple et de s'adapter aux différents besoins et contextes nationaux, notamment ceux des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire. Les délégations ont également affirmé la nécessité de renforcer le système des coordonnateurs résidents et encouragé le PNUD à donner l'exemple en favorisant une collaboration collégiale et dynamique entre les membres du système des Nations Unies pour le développement en vue de renforcer la coopération et la coordination.

16. Notant que le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 serait le premier adopté dans le cadre du Programme 2030, les délégations ont exprimé leur enthousiasme à propos du processus d'élaboration du nouveau plan. Elles ont demandé instamment au PNUD de travailler avec les délégations de manière transparente et ouverte afin d'élaborer un plan qui reflète les intérêts et les priorités des États Membres et qui les aide notamment à atteindre les objectifs de développement durable. Les délégations ont décrit le contexte mondial dans lequel le prochain plan stratégique devra être exécuté, notamment les répercussions des crises prolongées en matière de sécurité et sur le plan humanitaire, et les changements climatiques. Elles ont exhorté le PNUD à intensifier l'appui apporté aux pays pour les aider à devenir plus résilients et à favoriser le développement inclusif, l'accent étant mis sur les activités à mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté et donner des moyens aux plus défavorisés et aux plus vulnérables, y compris les personnes handicapées. Certaines délégations ont encouragé le PNUD à trouver de nouvelles façons de travailler pour améliorer l'efficacité et l'efficacités, obtenir des résultats et maximiser l'impact de ses activités dans les pays qu'il sert, notamment en coordonnant l'élaboration de son plan stratégique avec ceux des autres fonds et programmes.

17. Un certain nombre de délégations ont soulevé la question de l'établissement et de la présentation des différents plans stratégiques pour les fonds, programmes et institutions spécialisées. Elles ont demandé à être informées des travaux et des résultats du groupe de travail mixte des Nations Unies, créé pour assurer une approche coordonnée dans le processus, la structure et la complémentarité des plans stratégiques des différents organismes, et ont demandé que les organismes revoient et harmonisent leurs échéances, et que des options stratégiques et un projet soient distribués aux délégations au moins une semaine avant l'atelier prévu en mars 2017. Elles ont souligné que chaque plan devrait comporter un en-tête expliquant l'approche recommandée par le Groupe des Nations Unies pour le développement et la contribution spécifique de chaque organisation. Dans le même ordre d'idées, certaines délégations ont fait remarquer que le Conseil fonctionnerait mieux s'il recevait la

documentation bien avant ses sessions, ce qui faciliterait la réflexion et donnerait lieu à des réponses plus constructives.

18. Les délégations ont reconnu que des améliorations avaient été apportées dans les domaines de la transparence des opérations et de la communication des résultats. Dans le même temps, les délégations ont dit qu'il importait de faire encore des progrès sur le plan de l'efficacité, l'efficience et la flexibilité pour réagir rapidement aux situations dans les pays. De nombreuses délégations ont appelé au renforcement de la coordination entre les équipes de pays des Nations Unies afin qu'elles soient mieux unies dans l'action. Certaines délégations ont demandé au PNUD de mieux synchroniser son processus de réforme avec celui des autres fonds et programmes, afin de permettre aux États Membres de suivre plus facilement les progrès réalisés au sein du système des Nations Unies pour le développement.

19. Les délégations ont exprimé leur préoccupation face à la diminution de la proportion des ressources ordinaires par rapport aux autres ressources, notant que les défis actuels en matière de développement mettaient en évidence la vitalité du mandat du PNUD et montraient à nouveau à quel point il était important de pouvoir compter sur des ressources ordinaires prévisibles, stables et adéquates. Les délégations ont loué les efforts visant à élargir la base de ressources du PNUD, notamment grâce à de nouvelles modalités de financement avec les pays de programme, de nouveaux modèles de financement et une base élargie de partenaires, en particulier les institutions financières internationales et le secteur privé. Les délégations ont également appuyé les efforts déployés par le PNUD pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Elles ont encouragé le PNUD à intégrer dans le nouveau plan stratégique la capacité d'adaptation pour répondre aux nouvelles tendances qui se dessinent sur le plan financier et aux changements qui apparaissent dans la communauté de partenaires.

20. En réponse, l'Administratrice a remercié les délégations de leurs déclarations, et en particulier des observations utiles qu'elles avaient formulées sur le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. Elle a souligné l'engagement pris par le PNUD de répondre aux besoins des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire. Elle a pris note des risques que les changements climatiques et l'extrémisme violent faisaient peser sur le développement, et a promis que l'élimination de la pauvreté demeurerait au cœur de la programmation du PNUD. L'Administratrice a déclaré que le PNUD travaillait activement avec les autres fonds et programmes afin d'harmoniser la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, notamment en participant à l'élaboration d'un cadre commun. Elle a également affirmé que le PNUD continuait d'être fermement attaché à la transparence. Enfin, elle a remercié les États Membres de leur volonté de doter le PNUD des ressources nécessaires, indiquant qu'un financement prévisible était essentiel pour que l'organisation puisse réagir de manière efficace aux crises. L'Administratrice a conclu en remerciant à nouveau les délégations du chaleureux hommage qu'elles lui ont rendu pour le dynamisme dont elle avait fait preuve à la tête de l'organisation.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/1 sur les remerciements à M^{me} Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement de 2009 à 2017.

Programmes de pays et questions connexes

22. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour. Les directeurs régionaux du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Afrique ont donné des précisions sur les projets de descriptif de programme de pays pour le Botswana, Haïti et le Tchad.

23. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à la décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays suivants : Botswana (DP/DCP/BWA/2) et Tchad (DP/DCP/TCD/3) pour l'Afrique, et Haïti (DP/DCP/HTI/3) pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

III. Évaluation

24. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et ses causes (DP/2017/4). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de l'administration à l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et ses causes (DP/2017/5).

25. Les membres du Conseil d'administration ont remercié le Bureau indépendant d'évaluation pour son rapport sur la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et ses causes ainsi que l'administration pour sa réponse. Notant que l'importance de la lutte contre les flux financiers illicites est soulignée dans le Programme 2030, les délégations ont félicité le PNUD d'avoir pris l'initiative à cet égard en intégrant des mesures de lutte contre la corruption dans ses programmes et politiques. Elles ont demandé instamment au PNUD de procéder à l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre la corruption et de renforcer ses capacités internes pour obtenir de meilleurs résultats dans les initiatives de lutte contre la corruption. Ayant constaté que les ressources disponibles au niveau national pour les initiatives spécifiques de lutte contre la corruption étaient insuffisantes, ce qui rendait difficile l'intégration de cette dernière dans tous les secteurs, les délégations ont encouragé le PNUD à s'employer activement à trouver de nouvelles sources de financement et à créer des synergies avec d'autres acteurs du développement, tels que la Banque mondiale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

26. Les délégations ont exhorté le PNUD à concentrer ses efforts sur les cas où il existe une forte volonté politique et une appropriation nationale du programme de lutte contre la corruption, plutôt que sur la seule base de la représentation. Elles ont affirmé que la lutte contre la corruption devait occuper une place centrale dans le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, sur la base de l'objectif de développement durable n° 16, et qu'elle devait être une priorité de l'action du PNUD dans des contextes à haut risque, notamment les États fragiles. Les délégations ont également demandé au PNUD de veiller à ce que les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes soient dûment prises en compte dans ses activités de lutte contre la corruption.

27. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a affirmé que le PNUD chercherait à s'engager davantage dans la programmation conjointe. Il a indiqué que, bien que le PNUD ait acquis une grande visibilité pour ses actions de lutte contre la corruption en raison de son envergure mondiale, ces actions étaient entravées par la réduction des ressources ordinaires.

28. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a déclaré que de nombreux gouvernements avaient démontré leur volonté de lutter contre la corruption et de collaborer avec le système des Nations Unies pour le développement et les États Membres à cet égard. Notant que les recherches du PNUD indiquaient que les données publiques et les procédures transparentes étaient plus efficaces que les groupes de surveillance et les commissions parlementaires de lutte contre la corruption, il a décrit les travaux du PNUD en matière de gouvernance électronique et de solutions technologiques, et s'est engagé à intégrer les activités de lutte contre la corruption plus profondément dans le cadre plus large des efforts de

réforme institutionnelle. Il a donné plusieurs exemples d'initiatives de lutte contre la corruption au niveau national, citant les efforts réalisés au Mexique pour protéger les ressources naturelles, au Panama pour améliorer la transparence et au Gabon pour éduquer les enfants sur la manière dont la corruption touche la vie quotidienne. Enfin, il a déclaré qu'environ 4 % des ressources ordinaires du PNUD étaient consacrées à des activités de lutte contre la corruption et a relevé que les contributions des États Membres à la consolidation de la paix finançaient également des initiatives de lutte contre la corruption.

29. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a ensuite présenté l'évaluation du développement tenant compte de la question du handicap au PNUD (DP/2017/6). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de l'administration à l'évaluation du développement tenant compte de la question du handicap au PNUD (DP/2017/7).

30. Les délégations ont salué les contributions du PNUD à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les résultats obtenus jusqu'ici en matière de prise en compte du handicap dans les cadres juridiques et politiques. Elles ont indiqué que le PNUD était bien placé pour défendre les intérêts des personnes handicapées et l'ont exhorté à utiliser son rôle de coordonnateur résident pour promouvoir des programmes et des politiques tenant compte du handicap dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Elles ont demandé que le plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 comprenne des cibles, des initiatives et des objectifs clairs en matière de prise en compte du handicap, ainsi qu'un plan d'action pour assurer la conduite du processus à la lumière des recommandations de l'évaluation. Elles ont demandé instamment au PNUD d'accorder la priorité à l'intégration de la question du handicap pour ce qui est de ses propres installations et de ses effectifs, et de renforcer la collecte et l'analyse des données sur les personnes handicapées.

31. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/2 sur l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et ses causes et sur la réponse de l'administration, ainsi que sur l'évaluation du développement tenant compte de la question du handicap au PNUD et la réponse de l'administration.

IV. Questions financières, budgétaires et administratives

32. Le Directeur adjoint du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et l'évaluation des activités pilotes menées dans le cadre des politiques d'appui budgétaire direct.

33. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le rapport sur l'évaluation. Ils ont reconnu que l'appui budgétaire direct faisait partie des réponses et des outils flexibles dont disposait le PNUD pour soutenir le Programme 2030. Dans le même temps, les délégations ont exhorté le PNUD à veiller à ce que l'appui budgétaire direct ait pour rôle principal de soutenir les capacités nationales et l'élaboration des politiques, et à utiliser la modalité de l'appui budgétaire sectoriel uniquement dans des cas exceptionnels, en réponse à une demande clairement exprimée, avec des rôles clairement définis pour le PNUD.

34. En réponse, le Directeur adjoint du Bureau des services de gestion du PNUD a assuré les membres du Conseil que l'appui budgétaire direct ne serait appliqué que dans des cas exceptionnels. Il a décrit les divers niveaux de l'atténuation des risques et les contrôles internes associés à l'appui budgétaire direct. Réaffirmant cette position, les directeurs du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD ont tous deux confirmé aux délégations que le PNUD utilisait la modalité uniquement en réponse à une demande nationale de

renforcement de l'appui en matière de politiques, plutôt que pour financer la prestation de services.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/3 sur l'évaluation des activités pilotes menées dans le cadre des politiques d'appui budgétaire direct.

Débat consacré au FNUAP

V. Déclaration du Directeur exécutif, programmes de pays et questions connexes

36. Dans sa déclaration au Conseil d'administration, le Directeur exécutif du FNUAP a appelé l'attention sur la participation active du Fonds dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, que le FNUAP assure en collaboration étroite avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement et conformément à l'examen quadriennal complet de 2016 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, énoncé dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale. Il a souligné que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeuraient les principales priorités dans le nouveau plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021, comme cela avait été réaffirmé à l'occasion d'un atelier organisé à l'intention des membres du Conseil sur le plan stratégique en décembre 2016. Il a ajouté que le nouveau plan stratégique avait été élaboré en collaboration étroite avec toutes les parties prenantes. Le Fonds contribue également activement au groupe de travail sur la planification stratégique du GNUD afin de faire concorder et de relier entre eux les plans stratégiques des organismes du système des Nations Unies pour le développement, le Programme 2030, les objectifs de développement durable et l'examen quadriennal.

37. Le Directeur exécutif a affirmé que le plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 placerait le Fonds en solide position dans le cadre du Programme 2030, et qu'il mettrait l'accent sur l'obtention de résultats porteurs de transformation, basés sur des données factuelles solides et guidés par la « cible à atteindre », en réponse aux crises humanitaires et aux problèmes de développement à l'échelle mondiale. Si des progrès considérables ont été accomplis, en particulier en matière d'amélioration de la santé maternelle, le Fonds a continué de se heurter à des difficultés, notamment à des contraintes financières, à un environnement politique marqué par l'incertitude, à des déplacements de populations atteignant des niveaux historiques, à des besoins humanitaires exacerbés et à un recul dans le domaine de la santé sexuelle et procréative et des droits liés à la procréation, ainsi que de l'égalité des sexes. Afin de veiller à ce que le FNUAP puisse s'acquitter de son mandat, il a demandé aux membres du Conseil d'honorer leurs engagements financiers en faveur du Fonds et d'accroître le financement au titre des ressources ordinaires (de base), le cas échéant, en particulier pour compenser les mesures d'austérité récentes et en cours.

38. Le Directeur exécutif a noté que le Fonds continuait d'examiner des moyens de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité par la cartographie des coûts, le gel des postes vacants, la rationalisation des processus et la libération des moyens matériels et humains. Ces efforts consistent notamment à ajuster le modèle opérationnel pour faire face aux changements qui se produisent aux niveaux local et mondial, et à emprunter une approche différenciée mieux adaptée aux besoins des pays. De même, le FNUAP est en train d'adapter ses stratégies de financement dans le nouveau plan afin de répondre à l'évolution des contraintes et des solutions financières, tout en élargissant la base des donateurs et en s'appuyant davantage sur les possibilités de

coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, y compris en déployant des efforts concertés destinés à mobiliser des ressources alternatives et allant de pair avec une amélioration de l'efficacité, de l'efficience et des performances de l'organisation.

39. Sur le front humanitaire, un domaine où les membres du Conseil ont exhorté le FNUAP à jouer un rôle toujours croissant, le Directeur exécutif a appelé l'attention sur les services du Fonds en matière de santé sexuelle et procréative et de droits liés à la procréation, notamment la lutte contre violence sexiste, dans les situations de crise et de conflit, de l'Afghanistan au Mali et de la République centrafricaine à la République arabe syrienne. Ces efforts ont permis d'apporter une aide considérable à des millions de femmes, de filles, d'adolescents et de jeunes, dans la mesure où ils ont favorisé une transition plus fluide entre crise et développement.

40. S'agissant des données, le Directeur exécutif a souligné que le FNUAP, qui est l'un des nombreux organismes du système des Nations Unies pour le développement engagés dans ce domaine, a un rôle unique à jouer pour ce qui est d'aider les systèmes de données à collecter des données relatives à la démographie et à la santé sexuelle et procréative, souvent en partenariat avec toute une série de réseaux de données et sur la base de 40 années d'activités d'appui aux recensements nationaux. De même, le Fonds a un rôle particulier à jouer pour ce qui est d'aider les pays à tirer parti du dividende démographique grâce à des activités de sensibilisation, d'engagement et de planification familiale, comme cela a été démontré lors du vingt-huitième Sommet de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba en janvier 2017. Le travail du Fonds dans ce domaine est indispensable pour que les promesses de transformation du Programme 2030 se concrétisent, notamment en ce qui concerne les adolescentes, en fournissant des espaces sûrs, un accompagnement, des cours d'alphabétisation et de préparation à la vie active, une éducation sexuelle complète et des services de santé sexuelle et procréative. Le Directeur exécutif a demandé aux membres du Conseil d'administration de s'assurer que le Fonds joue un rôle crucial en aidant les filles dans le monde entier à aller à l'école et à y rester ; à vivre sans subir les mariages d'enfants, les grossesses précoces et la violence ; à connaître et à exercer leurs droits ; ainsi qu'à réaliser pleinement leur potentiel et à contribuer à un monde meilleur.

41. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de 2017 pour le FNUAP, qui parachèvera cette année son nouveau plan stratégique pour 2018-2021, lequel, ont-ils souligné, devrait renforcer son mandat au titre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme 2030. Ils ont déclaré continuer d'appuyer énergiquement les travaux du FNUAP dans les pays en situation de crise et ceux qui ne le sont pas. Ils se sont félicités de l'attention accordée par le Fonds à la planification familiale, au dividende démographique, à l'intervention humanitaire rapide et au renforcement de la résilience, ainsi qu'aux données relatives au développement, conformément aux principes de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Programme 2030 et à l'examen quadriennal de 2016. Ils ont souligné que le mandat du Fonds était essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable, tandis que l'examen quadriennal constituait un excellent cadre pour la cohérence du système des Nations Unies pour le développement, élément nécessaire au succès du mandat du FNUAP.

42. Les délégations ont fermement appuyé l'approche fondée sur les droits de la personne, adoptée par le Fonds, et l'attention accordée par ce dernier aux personnes les plus vulnérables, en particulier les adolescentes et les jeunes. Malgré les progrès réalisés en matière de santé maternelle et une réduction notable de la mortalité maternelle, il a été demandé au Fonds d'intensifier ses efforts dans ce domaine. D'autres délégations ont invité le FNUAP à poursuivre les efforts menés en vue d'éradiquer les mutilations génitales féminines/l'excision. D'autres encore ont

indiqué que la lenteur de la réforme de l'ONU pourrait nuire à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la capacité du Fonds de produire des résultats, en particulier dans les situations de conflit prolongé et de crise. Elles ont encouragé le FNUAP et le système des Nations Unies pour le développement à poursuivre les mesures destinées à assurer la cohérence à l'échelle du système qui ont été énoncées et réaffirmées dans l'examen quadriennal, et elles attendent avec intérêt de débattre de la manière dont les recommandations du Secrétaire général sur l'examen quadriennal pourront faire avancer ces mesures. Un certain nombre de délégations ont estimé que le nouveau plan stratégique pour 2018-2021 devrait prendre en compte à la fois les principes de l'examen quadriennal sur la cohérence et les recommandations connexes du Secrétaire général. Elles ont également souligné l'importance, pour le Fonds et le système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble, du principe de responsabilité, de la transparence, de l'optimisation des ressources, des services communs, de l'efficacité et du renforcement du suivi et de l'évaluation. Elles ont félicité le FNUAP pour ses impressionnantes interventions humanitaires et le travail inestimable qu'il accomplit afin de combler le fossé entre l'aide humanitaire et le développement, et elles ont encouragé le Fonds à donner suite aux décisions convenues lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en conformité avec le « Grand Bargain » (pacte relatif au financement de l'action humanitaire).

43. La grande majorité des délégations se sont déclarées préoccupées par la poursuite de la tendance à la baisse des ressources de base, qui, ont-elles fait remarquer, devaient être stables et prévisibles pour que le FNUAP puisse s'acquitter de son mandat. De même, elles ont exprimé leur inquiétude à propos des réductions observées au niveau régional en raison des difficultés financières. Dans leur ensemble, les délégations se sont mutuellement encouragées à accroître leurs contributions, soulignant qu'une solide base de ressources ordinaires demeurerait une priorité. Dans le même temps, elles ont recommandé que le Fonds ne ménage aucun effort pour trouver des sources de financement plus larges et de nouveaux partenariats, notamment avec le secteur privé et par l'intermédiaire de mécanismes de financement national. Les délégations ont souligné qu'en raison de la baisse constante des ressources de base, il était plus important que jamais d'avoir une cohérence interinstitutionnelle. Les délégations ont félicité le FNUAP pour son engagement interinstitutionnel, la promotion de ses avantages comparatifs et son adaptabilité. En outre, deux délégations ont annoncé qu'elles parrainaient une nouvelle initiative mondiale de collecte de fonds appelé « She Decides » (Elle décide), qui comprend une plateforme pour les contributions du secteur privé.

44. Les États Membres ont salué les travaux du Fonds en matière de données pour le développement. Ils considèrent que l'analyse et le partage des données, de même que la ventilation des données, sont des moyens essentiels de bâtir des partenariats et une volonté politique, et permettre au FNUAP de cibler et d'aider les plus vulnérables, afin de « ne pas faire de laissés-pour-compte ». Les travaux du Fonds relatifs à la collecte de données sur les tendances et les questions démographiques, notamment leurs effets sur les changements climatiques et les droits de la personne, ont également été jugés essentiels. Les délégations ont considéré que le travail d'analyse des données, effectué par le Fonds, était vital pour que le FNUAP puisse adapter son assistance aux différentes conditions et situations nationales. Elles ont noté que son nouveau plan stratégique pour 2018-2021, sa stratégie de mobilisation des ressources et ses travaux devraient s'appuyer sur des données et des éléments concrets, afin d'obtenir les résultats ciblés et d'assurer une plus grande efficacité. Elles ont souligné l'importance d'intégrer le suivi et l'évaluation dans tous les aspects du plan, afin qu'ils se répercutent dans la planification et la programmation.

45. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur les avantages et les inconvénients des programmes et des bureaux multipays. Elles ont noté que les pays

situés dans des régions disposant de bureaux multipays du FNUAP (Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes), dont beaucoup sont des pays à revenu intermédiaire et des petits États insulaires en développement, sont particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs. Ces régions et ces pays, ont-elles dit, exigent une approche différenciée adaptée à leurs besoins particuliers. Les délégations craignent que la diminution des ressources de base compromette les progrès durement acquis en matière de développement régional et oblige le Fonds à réduire les effectifs et les services. Certaines se sont inquiétées de ce que la proposition d'ajustement du modèle opérationnel puisse avoir une incidence négative sur les pays à revenu intermédiaire et les petits États insulaires en développement, une question qui, espèrent-elles, sera abordée dans le plan stratégique pour 2018-2021. D'autres ont appelé l'attention sur l'importance des activités du FNUAP dans les pays les moins avancés et la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, en particulier dans le renforcement des capacités locales pour les services de santé sexuelle et procréative.

46. Un certain nombre de délégations ont mis l'accent sur la préparation et la présentation des différents plans stratégiques pour les fonds, programmes et institutions spécialisés. Elles ont demandé à être informées des travaux et des résultats du groupe de travail mixte des Nations Unies, créé pour assurer une approche coordonnée dans le processus, la structure et la complémentarité des plans stratégiques des différentes organismes, et ont demandé que les organismes revoient et harmonisent leurs échéances et que des options stratégiques et un projet soient distribués aux délégations au moins une semaine avant l'atelier prévu en mars 2017. Elles ont souligné que chaque plan devrait comporter un en-tête expliquant l'approche recommandée par le Groupe des Nations Unies pour le développement et la contribution spécifique de chaque organisation. Dans le même ordre d'idées, certains intervenants ont noté que le Conseil fonctionnerait mieux s'il recevait la documentation bien avant les sessions du Conseil, ce qui faciliterait la réflexion et donnerait lieu à des réponses plus constructives.

47. En réponse, le Directeur exécutif a remercié les délégations de leur ferme appui au mandat du Fonds, tant politiquement que financièrement, et il leur a assuré que le FNUAP veillerait à ce qu'il soit tenu compte de leurs observations et recommandations dans le nouveau plan stratégique pour 2018-2021. Le FNUAP continuera de jouer un rôle actif au sein du groupe de travail mixte des Nations Unies, a-t-il dit, non seulement pour harmoniser les plans stratégiques des différents organismes, mais aussi pour assurer la fourniture coordonnée des services au niveau des pays et maximiser les ressources et l'aide fournies aux gouvernements pour la réalisation du Programme 2030. Il a assuré aux membres du Conseil d'administration que le FNUAP poursuivrait sans relâche ses travaux concernant les adolescentes et les filles, en particulier dans les situations de crise humanitaire, en mettant l'accent sur la parité des sexes et sur son approche fondée sur les droits de la personne. Le Directeur exécutif a souligné que dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, il était précisé que le mandat du Fonds et tous les aspects de ses travaux, y compris la « cible à atteindre », étaient clairement fondés sur les droits de la personne et que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en faisaient partie. Il a assuré le Conseil d'administration que les considérations d'ordre humanitaire seraient intégrées dans tous les éléments du plan stratégique pour 2018-2021, notamment les conflits et les questions climatiques, et que l'accent serait mis sur les régions et les pays particulièrement vulnérables, comme les petits États insulaires en développement. Il a souligné que les travaux du Fonds en matière de données, y compris la formation à leur collecte et à leur utilisation, étaient essentiels dans ces efforts, car ils permettaient de concevoir les politiques et de garantir les meilleurs résultats. Affirmant que le

FNUAP continuerait de jouer un rôle de chef de file dans les domaines de la santé sexuelle et procréative, des droits liés à la procréation et de la planification familiale, il a noté que le nouveau plan stratégique pour 2018-2021 était le premier d'une série de trois plans stratégiques qui guideraient les travaux du Fonds tout au long du Programme 2030. L'accès universel à la santé sexuelle et procréative, les droits liés à la procréation et la planification familiale constitueront un thème central dans les trois prochains plans stratégiques, tant en matière de politique que de mise en œuvre, en particulier pour les plus vulnérables et marginalisés. Il a souligné que le FNUAP était un partenaire actif dans le mouvement lancé à l'occasion du vingt-huitième Sommet de l'Union africaine, à Addis-Abeba, pour revitaliser le partenariat mondial Family Planning 2020. Il a souligné l'importance de la planification familiale en tant qu'élément central du mandat du Fonds, avec des répercussions positives sur tous les autres aspects de ses travaux, y compris la réalisation du dividende démographique, couvrant à la fois les jeunes et les personnes âgées. Notant que le FNUAP jouait un rôle actif dans la coordination du système des Nations Unies pour le développement et l'harmonisation avec l'examen quadriennal, il a souligné que, pour s'acquitter de son mandat, le FNUAP avait besoin de l'appui politique du Conseil et d'un soutien financier solide, en particulier pour le financement de ses ressources de base. Il a demandé au Conseil de faire en sorte que les droits de la personne demeurent indivisibles, car ils ne peuvent exister les uns sans les autres. Les systèmes de données, a-t-il fait remarquer, sont un facteur essentiel dans cette lutte, pour émanciper les individus, évaluer les résultats et orienter les investissements. Le FNUAP continuera de collaborer étroitement avec les membres du Conseil dans tous ces domaines.

Programmes de pays et questions connexes

48. La Directrice exécutive adjointe aux programmes du FNUAP a présenté le point de l'ordre du jour. Les directeurs régionaux du FNUAP pour les États arabes, l'Afrique orientale et australe, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Somalie ainsi que les programmes de pays pour le Botswana et Haïti.

49. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour le Botswana ([DP/FPA/CPD/BWA/6](#)) et Haïti ([DP/FPA/CPD/HTI/6](#)).

50. Le Conseil d'administration a pris note de la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Somalie ([DP/FPA/2017/3](#)).

VI. Évaluation

51. La Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le rapport sur l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP aux adolescents et aux jeunes pour la période 2008-2015 ([DP/FPA/2017/CRP.1](#)), suivi de la réponse de l'administration présentée par la Directrice exécutive adjointe aux programmes du FNUAP.

52. Dans une déclaration commune, les délégations ont accueilli avec satisfaction l'évaluation opportune de l'appui du FNUAP aux adolescents et aux jeunes pour la période 2008-2015, ainsi que la réponse de l'administration, et ont salué le travail acharné du Bureau de l'évaluation, de l'équipe d'évaluateurs de l'Institut tropical et de santé publique suisse et du groupe de référence pour l'évaluation, qui, ont-elles noté, ont tous contribué à la rigueur de l'évaluation. Soulignant qu'il importe d'aider les adolescents et les jeunes, qui sont souvent aux prises avec des obstacles sociaux et politiques qui les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel, les délégations ont ajouté que le FNUAP devait rester en première ligne afin de répondre aux besoins

des adolescents et des jeunes, en particulier en matière de santé sexuelle et procréative, compte tenu du net avantage comparatif du Fonds. Elles ont exprimé leur accord avec la recommandation de l'évaluation selon laquelle le FNUAP devrait se concentrer sur son mandat et sa valeur ajoutée, afin de continuer à jouer un rôle phare pour les activités qui concernent les adolescents et les jeunes, en particulier dans le cadre du Programme 2030. Elles ont félicité le Fonds d'incorporer systématiquement le respect des droits de la personne, la prise en compte de la problématique femmes-hommes et les démarches sensibles aux questions culturelles dans la programmation des activités portant sur les adolescents et les jeunes à tous les niveaux et l'ont encouragé à continuer de s'appuyer sur ses solides résultats en matière d'appui aux adolescents et aux jeunes pour élaborer le nouveau plan stratégique pour 2018-2021.

53. Les délégations ont pris acte de la recommandation formulée dans l'évaluation, selon laquelle le FNUAP devrait améliorer la clarté et la coordination de sa stratégie d'appui aux adolescents et aux jeunes, et consulter plus étroitement les autres organismes du système des Nations Unies pour le développement afin d'anticiper les besoins des adolescents et des jeunes et d'y pourvoir. Elles ont souligné que tous les organismes devaient rester centrés sur les objectifs communs et les avantages comparatifs tout en coopérant plus activement avec les principales parties prenantes nationales et les acteurs du système de santé et de protection. Elles ont également exprimé leur appui en faveur d'une plus grande intégration de la programmation pour les adolescentes. L'élaboration de programmes traitant expressément les questions liées aux adolescentes, ont-elles fait remarquer, devrait constituer un élément central dans le nouveau plan stratégique pour 2018-2021. Si l'on veut multiplier les efforts dans ce domaine, il faut perfectionner les outils et les indicateurs qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes et encourager les hommes et les garçons à promouvoir l'égalité des sexes. Elles ont également exprimé leur accord avec la recommandation selon laquelle le plan stratégique devait cibler les adolescents et les jeunes les plus marginalisés, grâce au renforcement de l'analyse et de l'utilisation des données, et sont convenues que le FNUAP devait proposer des définitions opérationnelles claires des « groupes marginalisés » et « vulnérables », une initiative qui permettrait de mieux cibler ce groupe dans les planification et programmation futures, ont-elles souligné. Enfin, elles ont ajouté que le Fonds devrait poursuivre un dialogue constructif avec les adolescents et les jeunes à tous les niveaux de la programmation, et elles ont encouragé le FNUAP à travailler en étroite collaboration avec les jeunes et les autres parties prenantes grâce à un investissement accru dans les connaissances et les capacités locales. À cet égard, l'autonomisation des femmes et des filles est un objectif essentiel, dans la mesure où cela peut leur permettre de développer pleinement leurs aptitudes.

54. Les délégations se sont félicitées de la réponse de l'administration, notant qu'elle répondait adéquatement aux préoccupations exprimées tout en décrivant les prochaines mesures satisfaisantes. Soulignant les progrès accomplis à ce jour, les délégations ont été heureuses de constater que le FNUAP avait déjà commencé à donner suite à de nombreuses recommandations issues de l'évaluation. Elles ont noté avec satisfaction que l'administration était réceptive à la recommandation selon laquelle le FNUAP devait continuer de coordonner et de fournir un appui global multisectoriel aux adolescents et aux jeunes, tout en garantissant le caractère central des besoins des adolescentes.

55. En réponse, la Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a accueilli avec satisfaction les réflexions sur l'évaluation et la manière dont les recommandations devraient être incorporées dans le processus de planification stratégique du FNUAP. Elle a remercié l'administration pour sa réponse complète et détaillée à l'évaluation, et a exhorté le Conseil et l'administration du FNUAP à donner suite aux recommandations de l'évaluation dans les années à venir.

56. La Directrice exécutive adjointe aux programmes du FNUAP a souligné l'importance d'une plus grande coordination et d'une exploitation optimale des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies, ainsi que la nécessité de disposer d'indicateurs intergénérationnels spécifiques sur les adolescentes qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes et incluent les hommes et les garçons. Elle a convenu de la nécessité de définir des termes tels que « marginalisés » et « vulnérables », et a accueilli avec satisfaction les observations positives du Conseil sur le rôle phare que le Fonds continue de jouer dans le domaine des adolescents et des jeunes.

57. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/4 sur l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP aux adolescents et aux jeunes (2008-2015).

58. Le Conseil d'administration a décidé de retirer le projet de décision sur l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP à la planification familiale pour 2008-2013 (DP/FPA/2016/CRP.5) À cet égard, deux délégations, soulignant l'importance que le contrôle et l'encadrement se fassent sur la base d'évaluations indépendantes, ont regretté que le Conseil n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur le projet de décision sur l'évaluation thématique, qui avait déjà été reporté lors de la deuxième session ordinaire de 2016. Elles ont fait remarquer que le projet de décision était un texte de compromis très élaboré qui avait fait l'objet de vastes consultations et reçu un large appui du Conseil. Elles espéraient que l'administration du FNUAP avait pris note de cet appui et qu'elle donnerait suite aux recommandations issues de l'évaluation et tiendrait le Conseil informé de ses activités de suivi dans le cadre de l'élaboration du prochain plan stratégique pour 2018-2021.

Débat consacré à l'UNOPS

VII. Déclaration de la Directrice exécutive

59. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (disponible sur le site Web de l'UNOPS), la Directrice exécutive de l'UNOPS s'est félicitée de l'arrivée du nouveau Secrétaire général et de la nouvelle Vice-Secrétaire générale. Elle a indiqué que l'UNOPS coordonnerait ses activités avec leurs bureaux lors de l'élaboration du nouveau plan stratégique, qui serait pleinement conforme au Programme 2030. Elle a décrit l'UNOPS comme une entité distincte autofinancée, capable de déployer du personnel et des ressources avec une rapidité sans précédent pour répondre aux crises. À cet égard, elle a donné plusieurs exemples des contributions de l'UNOPS à la paix et à la sécurité. Elle a évoqué le soutien de l'UNOPS à l'Équipe de médiateurs de réserve du Département des affaires politiques, qui a réalisé environ 100 déploiements en 2016, dont quelques-uns en seulement 16 heures après réception de la demande. Durant l'épidémie d'Ebola, l'UNOPS a mobilisé une équipe d'experts dans un délai de 12 jours, avec l'appui de la Bill and Melinda Gates Foundation. Au Mali, l'UNOPS a acheté 18 millions de dollars d'équipement en l'espace de deux semaines pour le Service de la lutte antimines de l'ONU et, au Népal, l'organisation a engagé et équipé 2 500 topographes pour la construction de logements dans un délai de 16 jours après le tremblement de terre. Notant que la passation des marchés publics représentait la moitié des services fournis par l'UNOPS, la Directrice exécutive a déclaré que, même si l'organisation s'était vu décerner le certificat de niveau or par l'Institut agréé des achats et des approvisionnements, l'UNOPS s'efforçait d'améliorer davantage la collaboration, l'efficacité et la viabilité dans ses pratiques en matière d'achats, tel que demandé dans la résolution de l'examen quadriennal complet.

60. Indiquant que des investissements d'environ 4,5 milliards de dollars dans les infrastructures s'avéreraient nécessaires tous les ans pendant les 15 prochaines années

afin d'atteindre les objectifs de développement durable, la Directrice exécutive a décrit le mécanisme de capital d'amorçage de l'UNOPS, qui est conçu pour attirer les capitaux des entreprises, des organisations et des fonds pour les investissements d'impact. Elle a décrit des projets d'infrastructure en Sierra Leone et à Sainte-Lucie susceptibles d'attirer l'investissement privé. En ce qui concerne les améliorations apportées au niveau de l'organisation, elle a décrit les mesures visant à renforcer la gestion des risques et les contrôles internes, notamment au moyen d'une nouvelle plateforme de gouvernance, de risques et de respect des normes pour améliorer la prise de décisions interne.

61. Les membres du Conseil d'administration ont félicité l'UNOPS pour la modernité et l'innovation de ses méthodes d'approvisionnement et d'exécution et de gestion viables des projets, basées sur les principes du développement durable définis dans le Programme 2030. Ils ont salué la volonté de l'UNOPS d'assurer un service rapide et de maintenir les coûts faibles et les services accessibles pour les États Membres dans l'ensemble des contextes nationaux, y compris dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les États fragiles ou touchés par un conflit. Les délégations ont encouragé l'UNOPS à élaborer son nouveau plan stratégique dans un esprit d'ouverture et de collaboration, et de continuer à renforcer la gestion des risques et les contrôles internes. Certaines délégations se sont étonnées du faible niveau de dénonciation de fraudes.

62. En réponse, la Directrice exécutive de l'UNOPS a remercié le Conseil d'administration pour l'appui ferme et continu qu'il manifestait à l'égard de ses travaux dans les pays fragiles et touchés par des conflits. Elle a assuré les délégations que l'UNOPS était doté de solides mécanismes de lutte contre la fraude.

Débat consacré aux questions communes

VIII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

63. Le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD et du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2015 (DP/2017/11). La Directrice générale adjointe à la gestion du FNUAP a présenté le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour 2015 : état de l'application des recommandations » (DP/FPA/2017/1). Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté le rapport de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2015 (DP/OPS/2017/1).

64. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des opinions sans réserve émises pour le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS, et ont salué les progrès réalisés dans l'ensemble par les quatre organismes dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

PNUD

65. Les délégations, tout en félicitant le PNUD d'avoir obtenu une opinion sans réserve, se sont dites préoccupées par le fait que la moitié seulement des principaux objectifs prioritaires avaient été atteints. Elles ont indiqué que le PNUD avait signalé au Conseil 16 cas de fraude ou de fraude éventuelle et demandé si cela était dû à une augmentation de la fraude ou à l'amélioration de la capacité de signalement des fraudes. Les délégations ont également suggéré d'améliorer l'utilité de la réponse de

l'administration aux rapports d'audit en reflétant plus pleinement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et en décrivant plus en détail comment le PNUD envisageait de les appliquer, en particulier pour les problèmes récurrents. Elles ont en outre recommandé de faire figurer un compte rendu succinct des mécanismes de surveillance montrant comment l'application serait surveillée.

66. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les mesures proposées pour remédier aux dysfonctionnements recensés en matière de gestion des achats, y compris la décision de transférer les achats à haut risque et de grand volume à des centres régionaux et à des centres mondiaux de services partagés, mais ont tout de même réclamé un rapport actualisé sur la façon dont le PNUD entendait aborder les questions sous-jacentes qui étaient à l'origine des défaillances. Les délégations ont également demandé un complément d'information sur les plans et les progrès accomplis en vue de surveiller les bureaux situés dans les pays à risque.

67. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a accueilli avec satisfaction les suggestions formulées sur la façon d'améliorer la réponse de l'administration aux rapports d'audit. Sur la question de la fraude, bien que l'on ne puisse pas confirmer si l'augmentation du nombre de cas de fraude signalés était due à un renforcement de la surveillance ou à une augmentation des fraudes, il a indiqué qu'actuellement le PNUD surveillait les transactions de plus près. En outre, il a signalé que le PNUD disposait d'une vaste stratégie de lutte contre la fraude et que des améliorations ciblées avaient été apportées dans les pratiques de fonctionnement en vue de renforcer la transparence. Enfin, il a reconnu qu'il restait beaucoup à faire en matière de gestion des projets, en particulier concernant la clôture des projets. Il a promis que le PNUD utiliserait davantage la politique d'évaluation révisée afin de renforcer les mécanismes de rétroaction sur les évaluations approfondies de l'efficacité de ses projets.

FNUAP

68. Les délégations ont salué les progrès accomplis par le FNUAP dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes depuis 2016. Elles ont relevé avec satisfaction l'opinion sans réserve obtenue par le FNUAP pour ses états financiers en 2015, et ont pris note des observations positives formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur la situation financière générale. Elles étaient préoccupées, cependant, par la baisse du financement des activités de base, et ont demandé des éclaircissements sur les démarches entreprises par le Fonds pour diversifier les sources de financement. Compte tenu de l'exposition du FNUAP aux risques dans des environnements opérationnels complexes, les délégations étaient satisfaites de constater des progrès dans les efforts déployés par le Fonds pour élaborer et mettre en œuvre son cadre de gestion du risque institutionnel. Elles ont accueilli avec satisfaction les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur la nécessité de développer une stratégie mondiale d'atténuation des risques pour toutes les opérations du FNUAP, ainsi que des stratégies de réponse aux risques spécifiques de chaque pays. Elles étaient satisfaites des efforts constants déployés par le Fonds pour gérer les risques au niveau local, mais ont encouragé la poursuite des travaux, souscrivant à la recommandation selon laquelle les bureaux de pays devaient documenter les processus d'évaluation des risques et élaborer des plans exhaustifs d'évaluation des risques, tout en renforçant les capacités du personnel. Elles ont encouragé le FNUAP à collaborer avec les partenaires du GNUD afin d'optimiser la coopération dans ce domaine.

69. Les délégations ont appuyé la recommandation du Comité des commissaires aux comptes encourageant le Fonds à continuer de renforcer les capacités des partenaires

d'exécution afin de mieux évaluer les résultats et de procéder à l'assurance de la qualité pour remédier aux faiblesses. Elles ont souscrit à la recommandation concernant la gestion axée sur les résultats, notant que cela permettrait d'améliorer la capacité du FNUAP de mesurer et de suivre les indicateurs, et ont encouragé le Fonds à travailler de concert avec les membres des équipes de pays confrontés à des défis similaires.

70. Les délégations ont appuyé sans réserve la recommandation du Comité des commissaires aux comptes consistant à documenter le processus de détermination des taux de dépenses d'appui, en particulier au vu des ressources limitées. Elles se sont félicitées de la recommandation visant à renforcer les procédures d'achat et à réduire les risques, et ont encouragé le Fonds à collaborer étroitement avec les organismes du système des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer les services communs dans ce domaine, ce qui aiderait le Fonds à maximiser les gains d'efficacité. Elles ont demandé des informations sur le nouveau système de suivi de produits Shipment Tracker du FNUAP et ont encouragé le Fonds à s'efforcer d'utiliser les ressources de façon optimale dans toutes les zones d'opération. Elles ont demandé au FNUAP de préciser comment la baisse des ressources de base et l'augmentation des contributions affectées à des fins spéciales avaient affecté son modèle opérationnel, et la manière dont les risques étaient atténués. Elles ont également demandé comment le Fonds gérait ses actifs à court terme ainsi que les risques et les fluctuations du taux de change. Enfin, elles ont demandé au Fonds de donner des précisions sur la manière dont l'évolution de la situation financière modifiait l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

71. En réponse, la Directrice exécutive adjointe à la gestion du FNUAP a déclaré que, en 2016, le FNUAP avait mis l'accent sur les problèmes récurrents signalés par le Comité des commissaires aux comptes, souvent soulevés également par les donateurs et les autres acteurs. Il est important pour le FNUAP de les examiner de manière globale, à l'issue d'un rigoureux processus d'identification, d'analyse et d'élaboration de plans d'action connexes. Elle a noté que le Fonds suivait étroitement les débats sur le financement des activités de base, au moyen d'une cartographie exhaustive des coûts, ajustant ses opérations en fonction de la disponibilité des ressources de base. De même, dans le cadre des mesures d'austérité, le FNUAP a suivi de près certaines rubriques, dont les voyages, les services de consultants et la formation, afin de veiller à l'optimisation des ressources pour ces activités, que celles-ci soient axées sur les besoins et qu'elles aient un objectif et des résultats bien définis. Elle a fait remarquer qu'il vaudrait mieux examiner le modèle opérationnel dans le cadre des travaux entrepris par le Fonds pour élaborer son nouveau plan stratégique pour 2018-2021.

72. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a souligné que le Fonds était dans la seconde année de son cycle de gestion du risque institutionnel pour 2015-2016. Pendant la première étape, 138 unités administratives devaient effectuer une évaluation complète des risques, processus qui s'était nettement amélioré par rapport à la première année. Les unités devaient présenter des justifications concernant les risques inhérents et les risques résiduels et, en cas de risque élevé, un plan d'action. Pendant la deuxième étape, qui devrait commencer en novembre 2017, le FNUAP procédera à un examen de ces risques élevés par l'intermédiaire d'un groupe de travail sur le traitement des risques composé essentiellement de spécialistes qui examineront tous les domaines critiques, en faisant la distinction entre l'échelon local et celui de l'organisation. Il a relevé que les unités administratives du FNUAP s'étaient concentrées sur 11 risques stratégiques, ainsi que sur la fraude dans cinq domaines chaque année, dans le cadre d'une stratégie plus large sur la fraude. Il a également déclaré que le FNUAP était sur le point de terminer la révision de la nouvelle politique en matière de fraude, qui devait être approuvée au cours du premier

trimestre de 2017. Cette approbation serait suivie par un vaste programme de formation destiné au personnel du FNUAP ainsi qu'aux partenaires d'exécution. Dans le même ordre d'idée, soulignant que près de 30 % des dépenses du FNUAP s'effectuaient au niveau national, il a fait observer que le Fonds avait pleinement adopté la politique harmonisée concernant les transferts de fonds en 2016. Le FNUAP a fait réaliser des examens annuels de la gestion financière de la majorité des dépenses des partenaires d'exécution par un cabinet d'audit indépendant ; le Fonds continuera d'entreprendre ces examens en sus des vérifications ponctuelles menées au titre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Il a noté que le FNUAP avait commencé à utiliser le système de suivi de l'inventaire Shipment Tracker dans le cadre de sa gestion des ressources institutionnelles, et a ajouté que pour la gestion des devises et les autres questions financières, le Fonds continuait d'utiliser les services du PNUD ; les deux organismes collaboraient étroitement dans le cadre de réunions régulières.

73. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/5 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2015.

IX. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination d'ONUSIDA

74. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD et la Directrice exécutive adjointe aux programmes du FNUAP ont présenté le rapport sur l'application des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ([DP/2017/12-DP/FPA/2017/2](#)), et le Directeur exécutif adjoint d'ONUSIDA a ensuite fait une déclaration.

75. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport et les résultats obtenus. Elles ont encouragé le PNUD et le FNUAP à rendre systématiquement compte des progrès et des résultats, et, ce faisant, à indiquer comment ces derniers étaient liés à leurs cadres de résultats respectifs. Les délégations souhaitaient notamment que les organismes rendent mieux compte au Conseil de coordination du Programme des résultats imputables aux ressources de base d'ONUSIDA, en particulier du fait que la transparence et la responsabilité des coparrains étaient des thèmes récurrents dans les réunions du Conseil. Elles ont souligné qu'ONUSIDA devrait faciliter la coordination et les synergies entre les différents coparrains, dans le cadre de son mandat de base visant à unir les organismes du système des Nations Unies pour le développement dans la lutte mondiale contre le VIH et le sida. Elles ont ajouté qu'ONUSIDA, le FNUAP et le PNUD, devraient coordonner leurs activités dans le respect de leurs mandats et conformément à la répartition convenue des tâches, en particulier en matière de santé sexuelle et procréative, d'éducation sexuelle complète, d'activités de sensibilisation destinées aux adolescents et aux jeunes, et de programmation en faveur des droits de la personne. Les délégations ont encouragé le FNUAP et le PNUD à intégrer la question du VIH/sida dans leurs nouveaux plans stratégiques en vue d'appuyer l'exécution de la stratégie d'ONUSIDA pour 2016-2021, et à trouver des solutions à la situation financière difficile d'ONUSIDA.

76. Une autre délégation a exprimé son ferme soutien en faveur de l'ancrage des travaux d'ONUSIDA dans les principes des droits de la personne et souligné le solide bilan d'ONUSIDA, qui coordonne l'action des Nations Unies dans la lutte contre le VIH et le sida. Toutefois, des ressources suffisantes étant indispensables au succès des activités et à la poursuite de la lutte contre le VIH/sida, une diminution des ressources de base est préoccupante vu qu'elle pourrait compromettre les efforts

visant à éradiquer la maladie. Les coparrains d'ONUSIDA ne devraient pas être tributaires du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'ONUSIDA pour l'appui financier, mais devraient également inclure les travaux liés au VIH/sida dans leur propre budget. En conclusion, la délégation s'est félicitée de la réunion convoquée conjointement par l'Administratrice du PNUD, en sa qualité de Présidente du GNUD, et par le Directeur exécutif d'ONUSIDA, et attend avec intérêt la présentation d'un modèle opérationnel plus solide et durable pour le Conseil de coordination lors de sa prochaine séance officielle en septembre 2017.

77. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe aux programmes du FNUAP a pris acte des demandes formulées par les délégations en faveur d'une plus grande clarté dans la présentation des rapports communs, une transparence accrue et une meilleure application du principe de responsabilité, et le maintien d'une approche fondée sur les droits de la personne. Elle a indiqué que le FNUAP avait présenté en détail son système de suivi du Programme commun et avait cherché à établir un lien entre les produits et les indicateurs pertinents du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités dans son système d'information stratégique interne. Elle a assuré que, dans le cadre de la réévaluation de la présentation des rapports pour son prochain plan stratégique pour 2018-2021, le Fonds tiendrait compte des suggestions des délégations. Elle a souligné que le FNUAP était en train d'intégrer la question du VIH et du sida dans tous les domaines de résultats de son nouveau plan stratégique, en particulier ceux liés aux adolescents et aux jeunes, qui constituent le groupe cible du programme conjoint PNUD-FNUAP appelé « Tous inclus ». Elle a également relevé que le financement humanitaire du FNUAP comprenait une composante mobilisation pour prévenir le VIH et les infections sexuellement transmissibles. Elle a affirmé que le FNUAP était conscient de la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources tout en s'efforçant d'atteindre la complémentarité entre les coparrains, que le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités visait à favoriser. Elle a souligné que les exemples de réussite montraient que les projets d'intégration menés aux niveaux national et régional, comme l'approche du triple préservatif, constituaient des éléments déterminants, et que le FNUAP s'employait activement à relancer son approche de la lutte contre le VIH/sida dans le cadre du Programme 2030.

78. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a également reconnu la nécessité d'établir des rapports plus systématiques sur le cadre de résultats du PNUD, nécessité qui devra être prise en compte dans la série de nouveaux plans stratégiques mieux intégrés qui seront élaborés d'ici à 2030. Il a noté que, les résultats étant globalement positifs, les organismes avaient tout à gagner en présentant les rapports de manière plus systématique. Il a reconnu que les questions à l'examen étaient essentielles et que la répartition des tâches était cruciale pour cibler les populations clefs, un domaine de travail risqué et difficile et la raison pour laquelle l'appui politique et financier du Conseil était si important. Il a souligné que les organismes du système des Nations Unies pour le développement parvenaient à bien travailler ensemble dans la lutte contre l'épidémie de VIH/sida, en grande partie grâce à ONUSIDA et à la répartition claire des tâches entre les coparrains, parmi lesquels la complémentarité constituait la norme et les doublages étaient rares.

79. La Directrice exécutive adjointe d'ONUSIDA a insisté sur l'importance que revêtait le maintien d'un appui politique et financier pour le Programme commun, qui, a-t-elle souligné, pourrait permettre d'éradiquer l'épidémie d'ici à 2030 grâce à son approche accélérée et à la solidarité et l'engagement continus de ses partenaires. Elle a souligné que l'épidémie touchait les personnes les plus vulnérables de la société et qu'il était essentiel d'éradiquer le VIH/sida pour réaliser le Programme 2030. ONUSIDA s'était engagé à collaborer avec ses partenaires pour élaborer un modèle opérationnel durable et renforcé, qu'il présenterait à la prochaine réunion du Conseil

de coordination du Programme en septembre 2017, et surtout à obtenir des résultats au niveau des pays.

80. Le Conseil de coordination a pris note du rapport sur l'application des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ([DP/2017/12-DP/FPA/2017/2](#)).

X. Questions diverses

Manifestation spéciale du FNUAP : système d'information dans le cadre des objectifs de développement durable

81. Cette manifestation spéciale, organisée par le FNUAP, visait à encourager le débat sur les défis actuels et les perspectives liées au renforcement des systèmes de données nationaux pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030. Trois exposés individuels, présentés par des membres du groupe d'experts et des spécialistes, portaient sur des initiatives en cours en Afghanistan, en El Salvador et en Ouganda, et proposaient une perspective nationale sur les problèmes rencontrés par les pays dès le début de la mise en œuvre du Programme 2030 et leurs réussites, notamment : a) Afghanistan : transformer les statistiques officielles pour appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable : utilisation des « mégadonnées » des images satellites pour le recensement en Afghanistan ; b) El Salvador : effectuer une cartographie des grossesses précoces au moyen des registres administratifs ; c) Ouganda : renforcement des données concernant le développement afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre du programme de développement durable. L'objectif de cette manifestation était triple : i) parvenir à une compréhension commune des domaines dans lesquels la collecte, le traitement et l'analyse des données doivent être améliorés en priorité, et mobiliser les parties prenantes en montrant des projets réussis ; ii) souligner les innovations en matière de collecte et d'analyse de données, en particulier dans les situations de crise et en l'absence de vastes mouvements de population ; iii) démontrer la valeur des données démographiques infranationales afin de promouvoir les programmes gouvernementaux destinés à répondre aux besoins essentiels des femmes et des filles. La manifestation a été présidée par le Président du Conseil et animée par le Directeur exécutif du FNUAP.

Décisions sur les plans stratégiques du PNUD et du FNUAP

82. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/6 relative à l'élaboration du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021.

83. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/7 sur l'élaboration du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021.

Deuxième partie

Session annuelle de 2017

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
du 30 mai au 8 juin 2017**

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2017 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 30 mai au 8 juin 2017.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2017 ([DP/2017/L.2](#)), ainsi que le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2017 ([DP/2017/13](#)).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2017 figurent dans le document [DP/2017/29](#), qui peut être consulté sur le [site Web du Conseil d'administration du PNUD](#).
4. Dans sa décision 2017/19, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2017 :

Deuxième session ordinaire de 2017 : 5 au 11 septembre 2017.

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administrateur et examen de son rapport annuel

5. Dans sa [déclaration](#) au Conseil d'administration, l'Administrateur par intérim du PNUD a souligné l'arrivée du nouvel Administrateur du PNUD, M. Achim Steiner, en date du 19 juin 2017, faisant observer qu'elle coïncidait avec de vastes changements au sein du système des Nations Unies : le programme de réformes du Secrétaire général, la finalisation du nouveau plan stratégique du PNUD pour 2018-2021, ainsi que la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2016. Il a également présenté l'examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2016 ([DP/2017/15](#) et annexes), le rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2016 ([DP/2017/15/Add.1](#) et annexes) et l'annexe statistique au rapport ([DP/2017/15/Add.2](#)).

6. L'Administrateur par intérim a souligné que le PNUD était déterminé à faire avancer les questions relevant des domaines prioritaires définis par le Secrétaire général, sous la direction des États Membres, en vue de réformer le système des Nations Unies pour le développement. L'examen quadriennal complet de 2016 a permis d'établir une feuille de route pour ce changement, articulée autour des axes suivants : a) rendre les équipes de pays des Nations Unies plus souples, adaptables et efficaces ; b) appliquer entièrement l'approche « Unis dans l'action » et les instructions permanentes, parallèlement à la nouvelle génération de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ; c) mettre en place un système de coordonnateurs résidents impartial et autonome, jouissant de l'autorité nécessaire pour assurer l'efficacité de la coopération pour les pays de programme ; d) formuler une définition claire et commune des besoins du système des Nations Unies et de ce qu'il peut offrir ; e) renforcer la confiance au sein du système des Nations Unies pour le développement.

7. Il ressort de l'examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2016 que les résultats du PNUD en

matière de développement au cours des trois dernières années ont été satisfaisants et que l'organisation était sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de 2017. L'examen a révélé que des progrès avaient été réalisés sur le plan du fonctionnement institutionnel, comme l'attestent le rigoureux système d'évaluation des programmes, l'engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité et la plus grande efficacité de la gestion. En ce qui concerne la coordination des Nations Unies, l'enquête sur les partenariats a montré une hausse de la satisfaction des partenaires concernant la façon dont le PNUD dirigeait le système de coordonnateurs résidents.

8. L'examen cumulatif du budget intégré pour la période 2014-2017 (DP/2017/16) a montré que le PNUD continuait d'avancer remarquablement vers la réalisation des objectifs, et ce malgré la réduction de ses ressources ordinaires (de base). Le plan de financement du PNUD pour 2014-2017 a été exécuté dans le cadre financier approuvé par le Conseil dans sa décision 2013/28. L'Administrateur par intérim a souligné qu'il fallait donner la priorité absolue aux mesures visant à redresser la baisse des ressources de base. Le PNUD continuerait à diversifier ses sources de financement de base. En 2016, il a conclu son premier accord de financement avec un contributeur du secteur privé au titre des ressources de base.

9. L'Administrateur par intérim a fait valoir que le plan stratégique pour 2018-2021 guiderait le PNUD pendant la période déterminante où il mobiliserait l'adhésion en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le plan en était encore à sa phase d'élaboration, mais il était déjà mieux défini et intégré et suffisamment flexible pour tenir compte des résultats du processus d'examen.

10. Le PNUD a soutenu les initiatives prises dans le monde entier pour appliquer le Programme 2030, en aidant les pays à le transposer dans des stratégies nationales tenant compte de la nature intégrée et indivisible des objectifs de développement durable, notamment en facilitant l'établissement et l'application de feuilles de route pour la réalisation des objectifs par des stratégies d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et en appuyant les activités de suivi et d'analyse. Le PNUD soutenait la mise en œuvre de l'Accord de Paris, conformément à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et aidait les pays à mettre au point puis exécuter les contributions qu'ils avaient définies au niveau national. En ce qui concerne l'aide en situation de crise, l'Administrateur par intérim a souligné le travail que le PNUD menait pour s'attaquer aux causes profondes et renforcer la résilience, conformément à la nouvelle méthode de travail convenue lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016.

11. Les membres du Conseil ont félicité le PNUD pour son exécution du plan stratégique pour 2014-2017 et le maintien de ses travaux dans le cadre budgétaire. Ils l'ont encouragé à tenir compte des enseignements tirés de l'examen cumulatif lors de l'élaboration du plan stratégique pour 2018-2021, tout en soulignant que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, y compris l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités, devaient y occuper une place centrale, et qu'il devait suivre la direction définie dans l'examen quadriennal complet de 2016.

12. Un groupe de délégations a, pour sa part, insisté sur le fait que le PNUD devait répondre aux besoins spécifiques des pays les moins développés, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire. Plusieurs délégations ont demandé au PNUD de donner la priorité à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, et d'allouer plus de moyens au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, tant sur le plan financier que sur celui de la capacité des effectifs. D'autres délégations ont insisté sur l'importance de poursuivre les objectifs suivants : l'égalité des genres et les approches du développement axées sur les jeunes ; les droits de l'homme abordés dans le contexte des activités de

développement du PNUD et de façon adaptée à chaque situation particulière ; les partenariats avec le secteur privé pour la mobilisation des ressources et les approches innovantes en matière de développement.

13. Les membres du Conseil ont exprimé diverses vues concernant le rôle du PNUD dans le relèvement après des crises. Ils ont souligné que la contribution du PNUD pouvait être renforcée, dans le cadre de son mandat de développement, par une approche du développement complémentaire de l'action humanitaire. Certains ont fait valoir qu'il fallait s'attaquer aux facteurs de fragilité et de vulnérabilité pour prévenir les crises. D'autres ont estimé que le PNUD avait un rôle important à jouer pour favoriser les effets de synergie entre action humanitaire, développement et paix, conformément à la nouvelle méthode de travail et aux programmes de pérennisation de la paix et de prévention. Bon nombre d'entre eux ont encouragé le PNUD à poursuivre son action relative aux politiques, accords et mesures afférents au climat, tels que l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). De nombreux membres ont également mis en avant l'importance de la gestion axée sur les résultats, la gestion des connaissances, ainsi que la transparence et la responsabilité.

14. En faisant référence aux résultats de l'exécution du plan stratégique pour 2014-2017, les délégations ont encouragé le PNUD à renforcer son rôle de coordonnateur du système des Nations Unies pour le développement et à mettre en place un système de coordonnateurs résidents impartial et autonome. Le PNUD devrait élargir sa mise en pratique de l'approche « Unis dans l'action » et mieux définir les instructions permanentes, mais aussi veiller à ce que le système des Nations Unies pour le développement devienne plus efficace, performant, transparent et responsable, notamment en améliorant la gestion axée sur les résultats et en fixant les objectifs de façon plus cohérente, conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal de 2016, et ce en étroite collaboration avec les partenaires des Nations Unies.

15. Dans sa réponse, l'Administrateur par intérim du PNUD a garanti aux membres du Conseil que le nouveau plan stratégique pour 2018-2021 était axé sur le Programme 2030 et tenait compte de l'examen quadriennal de 2016, et qu'il accordait une place centrale à l'élimination de la pauvreté et à la réduction des inégalités. Le PNUD comptait appliquer les recommandations issues de l'examen quadriennal sur trois niveaux : au PNUD ; dans le système des Nations Unies pour le développement ; à l'échelle du système entier. Il était essentiel, pour atteindre cet objectif, que le système de coordonnateurs résidents soit impartial et doté de toutes les ressources nécessaires. Le PNUD est resté ouvert au dialogue avec les membres du Conseil à propos du renforcement du système des coordonnateurs résidents. Parmi les autres grands domaines d'activité du PNUD, ont aussi été cités le soutien aux pays les moins développés et aux petits États insulaires en développement, et l'appui continu aux pays à revenu intermédiaire. Au niveau financier, le PNUD s'est engagé à adopter des approches innovantes pour mobiliser des ressources de base, tout en recherchant une plus grande efficacité et une plus grande rentabilité. L'Administrateur par intérim a insisté sur la détermination du PNUD à œuvrer en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et son attachement aux activités du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. En ce qui concerne le climat, le PNUD aidait des États à appliquer l'Accord de Paris, notamment à travers les contributions déterminées à l'échelle nationale. En ce qui concerne les situations de crise, le PNUD aidait des partenaires à appliquer la nouvelle méthode de travail. Comme sa valeur dépendait des compétences, du talent et de l'expérience des membres de son personnel à l'échelle mondiale, le PNUD avait besoin d'attirer et de retenir un personnel qualifié.

16. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/10 sur l'examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

17. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté l'examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/2017/16 et annexes).

18. Les membres du Conseil ont accueilli le rapport avec satisfaction, mais ont à nouveau fait part de leurs inquiétudes concernant le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Ils ont encouragé le PNUD à rechercher une plus grande efficacité et à optimiser le recouvrement des coûts. Ils l'ont exhorté à explorer des méthodes de financement et des partenariats innovants, en particulier avec le secteur privé. Certaines délégations ont fait part de leur satisfaction en apprenant que le PNUD avait conclu un accord de financement avec son premier contributeur privé au titre des ressources de base. Un autre groupe, préoccupé par le risque que les contraintes financières constantes aient des incidences négatives sur les gains durablement acquis, a demandé au PNUD d'allouer les fonds de façon à ce qu'ils bénéficient en priorité aux populations en ayant le plus besoin.

19. Sachant que les économies liées aux changements structurels ne perdureraient pas indéfiniment, un groupe de délégations comptait que des réformes seraient menées pour renforcer les capacités au niveau régional. Il craignait que les contraintes financières actuelles n'entravent la pleine exécution des changements institutionnels, tant au niveau national que régional. Il craignait également que les retards de recouvrement des coûts et l'absence de facturation directe des services consultatifs et d'assistance aux programmes ne ralentissent les projets d'intégration des programmes et de mise au point et d'application de modalités novatrices de financement.

20. En ce qui concerne le recouvrement des coûts, le même groupe de délégations espérait que les fonds et programmes auraient permis aux Conseils d'administration de trouver un accord sur des ajustements de la méthode et des taux, conformément à la décision 2013/19. Il a fait valoir que les États Membres pourraient être plus enclins à contribuer aux ressources de base si les organisations faisaient preuve de plus de transparence concernant le recouvrement des coûts. Dès lors, il a recommandé que le PNUD et les organismes des Nations Unies établissent une feuille de route révisée pour les consultations portant sur le recouvrement des coûts, qui offrirait de meilleures analyses et propositions de méthode et de taux, et sur laquelle le Conseil pourrait se prononcer avant sa session annuelle de 2018.

21. En faisant référence à sa demande de 2016, le même groupe de délégations a indiqué que la nouvelle approche budgétaire manquait encore d'informations sur la composante programmes. Il a encouragé le PNUD à redoubler d'efforts pour corrélérer les budgets avec les résultats et espérait que le nouveau budget intégré comporterait des informations améliorées sur la budgétisation axée sur les résultats. Par ailleurs, en faisant référence aux informations manquantes dans le budget et la communication y afférente, le groupe a demandé au PNUD de s'assurer que le nouveau budget montrerait clairement la manière dont les ressources de base seraient utilisées.

22. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a répondu en soulignant que la capacité de l'organisation à fonctionner correctement depuis trois ans, alors que les ressources de base avaient chuté de 300 millions de dollars, s'expliquait par l'application du recouvrement des coûts à des éléments ne relevant pas des ressources de base, ce qui témoignait de sa détermination à recouvrer

l'intégralité des coûts. Le retard de recouvrement des coûts concernant certains éléments était dû au fait que la politique de recouvrement des coûts était appliquée de façon progressive. En effet, le PNUD ne pouvait appliquer la politique qu'à des projets à financement pluriannuel selon un calendrier retardé. Elle a assuré aux membres du Conseil que l'organisation était parvenue à combler certains déficits budgétaires en augmentant le recouvrement des coûts pour des éléments de programme ne relevant pas des ressources de base, tout en finançant davantage son budget institutionnel à partir de ressources autres que les ressources de base. Un projet de budget intégré portant sur les éléments des ressources de base serait joint au nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/11 sur l'examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017

IV. Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021

24. L'Administrateur par intérim du PNUD a présenté le projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2017/CRP.2). Au cours d'une discussion ultérieure, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a expliqué la manière dont le cadre de résultats étayait le suivi et l'achèvement du projet de plan.

25. Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits du processus consultatif, à la fois pendant l'élaboration du plan stratégique pour 2018-2021 et pendant celle du discours et du cadre intégré de ressources et de résultats qui le sous-tendent, considérant ce processus comme une bonne pratique audacieuse. Ils ont souligné qu'il importait de tirer les enseignements du plan stratégique de 2014-2017 et de les utiliser pour améliorer le projet de plan avant la seconde session ordinaire de 2017. Par ailleurs, ils attendaient avec intérêt la contribution du nouvel Administrateur du PNUD, M. Achim Steiner, en particulier pour ce qui était de définir les priorités.

26. Un groupe de délégations a déclaré que le projet de plan devait tirer parti de la vaste documentation des Nations Unies et des principes de développement durable et ne pas chercher à élargir le mandat de l'organisation au-delà de ses avantages comparatifs. Il a également été souligné que le PNUD devait se concentrer en premier lieu sur les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement, en particulier les plus vulnérables. D'autres délégations ont insisté sur le fait que le PNUD devait conserver un mandat large, mais bien ciblé, afin de pouvoir aborder de nombreuses questions de développement. Elles ont demandé au PNUD de veiller à ce que le nouveau plan tienne compte, en suivant une approche différenciée, des besoins et du potentiel des pays à revenu intermédiaire, qui peuvent être des moteurs du développement durable.

27. Une grande partie des délégations a prié le PNUD de donner la priorité à l'élimination de la pauvreté et à la réduction des inégalités, en attaquant leurs causes profondes. Le PNUD devrait revoir les activités du plan sous l'angle de ses avantages comparatifs et concevoir le plan d'activité selon une méthode mettant en regard les priorités et les ressources. Il devrait également viser des résultats mieux ciblés afin de favoriser une meilleure coordination à l'échelle du système, y compris une meilleure attribution des responsabilités, en hiérarchisant les activités et en déterminant les domaines dans lesquels d'autres agences ont une meilleure capacité. Les délégations ont demandé que soit clarifié le rôle du PNUD dans le programme de paix et de prévention du Secrétaire général et dans la synergie entre action humanitaire, développement et paix. Le plan devrait clairement définir l'orientation de l'approche 2+2 et le rôle du PNUD dans la prévention des conflits et l'action

relative aux changements climatiques dans le cadre de l'approche 2+2, conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal de 2016.

28. S'appuyant sur les résultats de l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle de 2016, un groupe de délégations a dit souhaiter que le projet de plan porte sur l'efficacité institutionnelle, l'efficacité et la rentabilité et tienne compte de différents modèles d'activité, en indiquant que la capacité du PNUD était sous pression. Il a demandé au PNUD d'indiquer, dans le budget intégré, les flux financiers, le recouvrement des coûts, les postes budgétaires et la division des tâches entre les organismes des Nations Unies. Par ailleurs, il l'a encouragé à améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité, conformément à l'examen quadriennal de 2016, et plus particulièrement au vu des contraintes financières en cours. Le PNUD devrait adopter des approches innovantes en matière de mobilisation des ressources, élargir la base de donateurs et collaborer étroitement avec le Fonds d'équipement des Nations Unies pour établir des schémas de financement. Le groupe a souligné qu'il importait qu'il soit tenu compte des questions de genre dans le plan et que les ressources consacrées à l'égalité des genres et au rapport annuel sur la problématique femmes-hommes soient présentées de façons détaillées.

29. De nombreuses délégations ont insisté sur le rôle de chef de file que jouait le PNUD dans la coordination du système des Nations Unies. Le plan devait tenir compte des exigences et objectifs du PNUD et du système des Nations Unies à l'échelle mondiale, conformément au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable, y compris l'objectif de « ne pas faire de laissés-pour-compte », et devait favoriser un recours plus systématique à l'approche « Unis dans l'action » et aux instructions permanentes. Elles souhaitaient que le chapitre commun indique comment les organismes des Nations Unies allaient collaborer pour renforcer les avantages collaboratifs, par opposition aux avantages compétitifs, et ont demandé au PNUD de faciliter la répartition des tâches entre organismes, en appliquant une approche à l'échelle du système. Elles demandaient que soient clarifiés les rôles des coordonnateurs résidents et des représentants résidents du PNUD, ainsi que les tâches de communication de l'information incombant aux équipes de pays. Les délégations ont souligné que le PNUD devait créer un environnement porteur au moyen de son réseau de bureaux de pays et du système des Nations Unies et demandé que soient renforcés le système de coordonnateurs résidents et l'autorité des coordonnateurs résidents.

30. Dans une déclaration commune à l'attention du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, un groupe de délégations a accueilli favorablement le chapitre commun et demandé davantage d'informations sur des modes de collaboration innovants entre les organisations, qui doivent être décrits en détail dans le chapitre commun et les plans stratégiques, les budgets et les cadres de résultats, au moyen de résultats, d'indicateurs et de modalités d'exécution communs. Ces délégations comptaient que les plans et cadres révisés allaient produire une cohérence, une efficacité et une efficacité accrues dans le fonctionnement opérationnel des agences.

31. Le Conseil a pris note des cinq domaines d'activité communs que les organisations ont considérés comme essentiels au travail collaboratif : a) l'élimination de la pauvreté ; b) la prévention, la consolidation et la pérennisation de la paix ; c) les changements climatiques ; d) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ; et e) les données durables. À cet égard, le Conseil a demandé le renforcement de la complémentarité des activités aux niveaux régional, national et mondial, conformément à la nouvelle orientation de l'UNDAF.

32. En ce qui concerne les résultats intégrés et le cadre des ressources, un groupe de délégations a demandé au PNUD de préciser comment il allait utiliser les indicateurs

de l'examen quadriennal de 2016 et d'éviter les simplifications excessives aux dépens de la communication d'informations sur certains résultats. Il souhaitait plus d'informations concernant les trois principaux domaines d'efficacité institutionnelle définis dans le cadre et sur le mode de fonctionnement de son approche orientée d'aval en amont. Il a demandé que soient inclus un résultat exclusivement consacré à la question du genre et des projets y afférents, étayés par des ressources, et que la question du genre soit également prise en compte de façon systématique dans tous les programmes et projets. Il a également demandé que le cadre de résultats précise les contributions de chaque agence au moyen d'indicateurs spécifiques, en plus des indicateurs communs et des cinq domaines d'activités communes. Il a invité le PNUD à clarifier la manière dont le cadre de résultats pourrait mesurer sa contribution à l'élimination de la pauvreté et à la réduction des inégalités.

33. Il a aussi été demandé au PNUD de faire preuve de prudence lorsqu'il appliquait des approches basées sur la connaissance des risques afférents à certains contextes nationaux, en particulier concernant : les questions politiques ; les questions de fragilité (sauf en cas de demande spécifique du gouvernement intéressé), étant donné que la définition du terme « fragilité » n'était pas universellement acceptée par les États Membres ; la « prévention de l'extrémisme violent », domaine dans lequel le PNUD ne doit travailler que par le truchement de son mandat de développement.

34. Dans sa réponse aux commentaires concernant le plan stratégique pour la période 2018-2021, l'Administrateur par intérim a assuré aux membres du Conseil que le PNUD examinerait les points soulevés par les délégations, ainsi que l'avis du nouvel Administrateur, lorsqu'il réviserait son projet de plan.

35. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a réitéré la volonté du PNUD d'appliquer les recommandations issues de l'examen quadriennal et d'assurer la coordination du système des Nations Unies. Le PNUD s'est engagé à collaborer avec les organismes des Nations Unies dans cinq domaines communs et à définir clairement sa propre contribution. En outre, il participait à la coordination à l'échelle du système selon la nouvelle méthode de travail et contribuait aux effets de synergie entre action humanitaire, développement et paix. Le PNUD continuerait de centrer ses activités sur le développement durable et les causes profondes des problèmes traités. Il suivait le programme de réformes du Secrétaire général et était attaché à appliquer le principe du « développement au service de la prévention ». Il s'employait à atteindre l'échelle d'activités recherchée en tirant parti des résultats de pays pour mesurer les performances et en diversifiant les partenariats. Le PNUD faisait figure de fer de lance, au côté des organismes des Nations Unies, pour les questions d'autonomisation des femmes et d'égalité des genres, thèmes intégrés au nouveau plan. Il a accueilli avec satisfaction la recommandation du Conseil concernant l'amélioration de l'efficacité institutionnelle.

36. Le Directeur du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a expliqué que l'enquête sur les partenariats reposait sur un processus consultatif faisant intervenir un large éventail de parties prenantes, pour lequel le PNUD faisait appel aux services d'un sous-traitant externe. Le PNUD ferait connaître au Conseil et à ses partenaires les résultats de l'enquête à travers son [site Web](#) dès qu'ils seraient disponibles, afin qu'il en soit tenu compte dans le plan stratégique pour la période 2018-2021 et que l'efficacité institutionnelle soit améliorée en conséquence.

37. Le Conseil d'administration a pris note du projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 ([DP/2017/CRP.2](#)).

38. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/9 de convoquer une session extraordinaire en novembre 2017 afin d'examiner et d'adopter le plan stratégique et le budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021.

V. Égalité des sexes au PNUD

39. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté le rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes en 2016 (DP/2017/18).

40. Les membres du Conseil ont salué les résultats du PNUD et se sont déclarés satisfaits de l'élargissement de son travail sur l'égalité des sexes, y compris dans des contextes de crise et de relèvement. Ils ont jugé encourageante l'intensification du travail de l'organisation sur l'égalité des sexes dans le secteur de la sécurité. Ils ont félicité le PNUD d'avoir obtenu les meilleurs résultats parmi les organismes des Nations Unies qui appliquaient le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, attendant avec intérêt la mise en œuvre de la prochaine version du Plan d'action et de sa liste de résultats escomptés.

41. Le même groupe a encouragé le PNUD à cibler les femmes et les filles, en particulier celles qui se trouvaient en situation de vulnérabilité, comme les migrantes, ainsi que les femmes et les filles vivant dans des zones de conflit, et à examiner le rôle, la responsabilité et la participation des hommes et des garçons dans les questions d'égalité des sexes. Il souhaitait voir le PNUD poursuivre des projets principalement consacrés à l'égalité des sexes, qui ne représentaient que 4 %, alors que l'objectif était de 15 %.

42. Il a été demandé au PNUD de définir un résultat exclusivement consacré à la question de l'égalité des sexes dans le nouveau plan stratégique pour 2018-2021, tout en veillant à ce que tous les résultats escomptés tiennent compte de la problématique femmes-hommes et utilisent des indicateurs axés sur cette question et des données ventilées par sexe. Les membres du groupe ont été satisfaits de constater le travail innovant qu'avait fourni le PNUD pour renforcer ses capacités relatives à la question de l'égalité des sexes et ont demandé que les analyses tenant compte de la question du genre soient plus rigoureuses. Le PNUD devrait augmenter les fonds alloués à la question et placer des conseillers pour les questions de genre dans les bureaux de pays dont le budget est supérieur à 25 millions de dollars. Ils ont engagé le PNUD à atteindre la parité femmes-hommes au niveau des cadres dirigeants (de la classe P-5 ou de rang supérieur).

43. Le groupe a demandé au PNUD d'informer le Conseil de la manière dont la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes contribuerait aux résultats escomptés du nouveau plan et dont le cadre de résultats améliorerait le suivi, le contrôle, la responsabilité et le financement des activités relatives à l'égalité des sexes, conformément à la nouvelle version du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à la fiche de résultats escomptés dans ce cadre. Les membres du groupe ont exhorté le PNUD à ancrer le nouveau plan dans une démarche résolument axée sur le respect des droits et l'égalité des sexes afin de garantir le plein respect des droits des femmes et de lutter contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles. Ils ont demandé au PNUD de mettre à jour sa stratégie relative à l'égalité des sexes pour que la question du genre soit effectivement prise en compte de façon systématique, assortie d'objectifs et d'indicateurs clairement définis et dotée des ressources nécessaires, à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5. Ils l'ont encouragé à harmoniser son travail sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes avec celui des organismes des Nations Unies, notamment ONU-Femmes, de renforcer la coordination interorganisations au niveau des pays et de présenter au Conseil une analyse de l'incidence de la collaboration interorganisations aux niveaux mondial, régional et national sur la mise en œuvre du volet du plan stratégique consacré à la question du genre.

44. En réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a remercié les délégations pour leur soutien au travail du PNUD relatif à la problématique femmes-hommes dans le secteur de la sécurité, œuvre qu'il a qualifiée de pionnière et qui a reçu un accueil favorable des autorités nationales. Le Directeur a également souligné que c'était un grand honneur pour le PNUD que d'avoir été classé au meilleur rang parmi les organismes appliquant le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et que cet honneur était en grande partie imputable aux travaux des bureaux de pays. Il a souligné que les contributions au titre des ressources de base avaient entièrement financé les activités de l'organisation relatives à la question du genre. Il a également insisté sur les activités menées par l'organisation conjointement avec le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes dans cinq domaines de collaboration interorganisations, notant que l'égalité des sexes était le domaine le plus développé des cinq. Le PNUD attend avec intérêt la prochaine version de la stratégie pour l'égalité des sexes, qui s'appuiera sur les enseignements tirés de l'expérience et les résultats obtenus.

45. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel sur l'application de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes en 2016 (DP/2017/18).

VI. Rapport sur le développement humain

46. Conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a présenté oralement le rapport sur les consultations menées pour établir le *Rapport sur le développement humain 2017*.

47. Le Président du Conseil a demandé des précisions sur la pertinence de l'harmonisation des indicateurs du *Rapport sur le développement humain* avec les objectifs de développement durable, ainsi que sur le caractère universel du programme de développement durable pris comme point de départ du rapport.

48. Une délégation, qui reconnaît la valeur que revêt le Rapport depuis longtemps du fait qu'il repose sur des données fiables et sert de base aux travaux analytiques, a indiqué que l'indice de développement humain avait perdu de sa pertinence au regard du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, car ceux-ci avaient été assortis d'indicateurs communs et de paramètres comparables basés sur des données tangibles. L'indice de développement humain ne rendait plus compte de la réalité actuelle. Aussi, de nouveaux critères de mesure et mécanismes, tels que l'indice de pauvreté multidimensionnelle, ont débouché sur des politiques publiques exigeant des évaluations plus précises des besoins nationaux. Les étalons de mesure, devenues anachroniques, avaient besoin d'être revus, tandis que la réforme du système des Nations Unies exigeait une amélioration de la méthode utilisée pour produire des données sur le développement. Le PNUD devait par conséquent étudier comment adapter ses données pour qu'elles puissent servir aux innovations requises pour le Programme 2030, en privilégiant les données utiles aux États Membres et reposant sur la transparence et la responsabilité.

49. Une autre délégation a demandé des précisions sur la manière dont le *Rapport sur le développement humain* et les rapports comparables, tels que le *Rapport sur le développement dans le monde* de la Banque mondiale, contribueraient à l'apport de connaissances, dont ils se complétaient les uns les autres et dont ils préparaient le terrain pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a demandé des informations sur la façon dont le Rapport pourrait évoluer tout en maintenant ses avantages comparatifs, ainsi que sur les retombées et incidences du Rapport en termes de nombre de lecteurs, de politiques favorisées, de fréquence et de ressources nécessaires.

50. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a mis en avant les avantages comparatifs du Rapport qui avaient trait à son universalité. Le Rapport : a) abordait chaque thème selon une perspective centrée sur le développement humain et les individus ; b) proposait des possibilités à la fois en matière d'analyse et de politiques ; c) reposait sur la production de 900 rapports à l'échelle nationale, régionale et sous-régionale, nécessaires à l'établissement de la version concernant l'échelle mondiale, ce qui stimulait un intérêt pour le développement humain ; d) sensibilisait le public à des questions essentielles pour la société civile, tout en élargissant la pensée relative au développement. Une évaluation des incidences du Rapport effectuée en 2015 a montré que son utilisation surpassait celle de rapports comparables et que, sur le plan des politiques, il avait contribué à relier les politiques de protection sociale et la réduction de la pauvreté. En 2017, le budget dont disposait le Bureau pour mener ses activités n'était que de 5,1 millions de dollars et il a continué à baisser d'année en année. Le Directeur a indiqué que, pour être suffisant, le budget du Bureau devait se situer aux alentours de 5,7 millions de dollars. Il a appelé l'attention sur des méthodes novatrices de levée des fonds. Il a confirmé qu'il était nécessaire de remanier les étalons utilisés pour mesurer le développement humain, y compris les indices, en tenant compte de l'évolution des problèmes de développement. En sa qualité d'utilisateur secondaire des données, le Bureau a étroitement collaboré avec des partenaires nationaux dans le domaine des statistiques afin de garantir l'intégrité des données. Enfin, il a reconnu qu'il fallait harmoniser les indicateurs du Rapport avec ceux des objectifs de développement durable, tâche certes ardue mais néanmoins réalisable.

51. Le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur les consultations menées aux fins de l'établissement du *Rapport sur le développement humain 2017*.

VII. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

52. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a fait une introduction sur le sujet à l'examen, présenté le descriptif du programme de pays pour le Cameroun et annoncé la première prolongation d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, des programmes de pays pour le Lesotho et le Liberia, ainsi que la deuxième prolongation d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, du programme de pays pour le Burundi. Ensuite, le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a présenté des informations plus détaillées sur le descriptif de programme de pays pour le Cameroun.

53. À l'issue des débats, le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour le Cameroun ([DP/DCP/CMR/3](#)).

54. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, des programmes de pays pour le Lesotho et le Liberia, telle qu'exposée dans le document [DP/2017/19](#).

55. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, du programme de pays pour le Burundi, telle qu'exposée dans le document [DP/2017/19](#).

VIII. Évaluation

56. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation 2016 ([DP/2017/20](#)) et le Directeur du Bureau des

politiques et de l'appui aux programmes a présenté les observations de l'Administration.

Rapport annuel sur les activités d'évaluation

57. Un groupe de délégations s'est félicité que la nouvelle politique d'évaluation du PNUD ait été mise en application. Il a noté avec satisfaction que, depuis 2017, le Bureau indépendant d'évaluation assurait en totalité l'évaluation des nouveaux programmes de pays que les bureaux de pays présentaient pour adoption par le Conseil, ce dernier étant alors mieux en mesure de s'acquitter de ses fonctions de supervision. Il s'est également félicité que l'Administration ait donné effet à de nombreuses recommandations en 2016, mais il a invité le PNUD à donner suite aux recommandations en instance (12 %) formulées entre 2013 et 2016. Il a appelé l'Administration à tenir les équipes de direction des bureaux de pays pour responsables de la suite donnée aux recommandations issues des évaluations et à améliorer les résultats des programmes. Il a prié le Bureau indépendant d'évaluation de corrélérer le programme de travail annuel chiffré et le rapport annuel sur les résultats obtenus, et de faire en sorte que les procédures du PNUD en matière d'évaluation constituent un exemple pour le système des Nations Unies.

58. Le Groupe s'est inquiété du recul sensible du nombre d'évaluations décentralisées au niveau des pays. Il a sollicité des précisions quant aux échéances et aux méthodes à retenir pour ce type d'évaluation, ainsi que des données sur le degré de conformité. Il a invité l'Administration à se concerter avec le Bureau indépendant d'évaluation en vue d'améliorer la qualité des évaluations décentralisées et des procédures correspondantes au moyen d'une stratégie et d'un plan d'action appropriés, et à collaborer avec les organismes des Nations Unies s'agissant de l'assurance de la qualité de ces évaluations, conformément aux lignes directrices du PNUAD.

59. Le Groupe a souligné qu'il importait que la fonction d'évaluation soit financée de manière adéquate, d'autant plus qu'il avait été fait état du manque de qualité des évaluations, de l'insuffisance de leur couverture et d'une pénurie de moyens. Il a demandé que le budget intégré pour 2018-2021 comporte des fonds destinés à l'évaluation, comme l'exige la politique en matière d'évaluation. Une délégation a précisé que même lorsqu'il s'agissait d'évaluation, ces moyens devaient être alloués en priorité aux plus nécessaires.

60. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a insisté sur la volonté du PNUD de mettre en œuvre la nouvelle politique d'évaluation. Suite à un examen précédent, le PNUD avait décidé d'entreprendre des évaluations plus percutantes et de plus grande ampleur, de sorte que les évaluations étaient désormais de meilleure qualité, bien que moins nombreuses. La qualité des évaluations décentralisées s'était améliorée, comme l'indiquaient les conclusions de l'examen mené par le Bureau indépendant d'évaluation, ainsi que leur utilité, comme il ressortait du rapport annuel orienté sur les résultats. Elles se situaient entre 75 % et 78 %, mais le PNUD visait un score de 90 %, voire plus. Le Directeur a assuré les membres du Conseil que le PNUD privilégiait l'apprentissage institutionnel plutôt que la conformité.

61. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a précisé que l'on avait commencé dès 2017 à appliquer la nouvelle politique, laquelle avait été approuvée lors de la deuxième session ordinaire de 2016. L'une des principales dispositions que le Bureau avait prises pour remédier à la situation concernait le budget, une deuxième étant la qualité des évaluations décentralisées. Le Bureau s'employait à assurer la formation plus avant des spécialistes du contrôle de l'exécution et de l'évaluation dans chaque région, l'objet étant de renforcer les capacités tout en repensant les lignes directrices. Le Bureau, avec l'ensemble du PNUD, rédigerait un rapport commun sur

le renforcement des capacités et l'assistance prêtée, et, en 2018, il évaluerait les résultats qualitatifs et quantitatifs de la suite donnée par l'Administration. En 2018 toujours, il réaliserait des évaluations indépendantes de programmes de pays, dont le nombre augmenterait progressivement de sorte à obtenir une couverture intégrale à la fin 2019. Le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, qui mettait l'accent sur la rigueur et auquel faisaient rapport le Bureau de la déontologie, le Bureau de l'audit et le Bureau de l'évaluation, était le premier en son genre au sein du système des Nations Unies. Les pratiques du PNUD en matière d'évaluation constituaient un modèle pour le système des Nations Unies en ce qu'il consacrait les normes et règles du Groupe d'évaluation des Nations Unies relatives à la transparence et à l'apprentissage institutionnel. Enfin, les rapports annuels à venir seraient corrélés au programme de travail chiffré.

Évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle

62. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a présenté l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD (DP/2017/21), et le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations en a présenté les résultats circonstanciés. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a, pour sa part, présenté la réponse de l'Administration à cette évaluation (DP/2017/22).

63. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les conclusions de l'évaluation conjointe et ont jugé judicieuse l'importance accrue accordée à l'évaluation, à l'audit et à l'investigation. Ils se sont félicités de la progression, en 2016, du nombre des évaluations relatives au PNUAD pour les différents pays. Un groupe de délégations a demandé des précisions sur la qualité de ces dernières. S'inquiétant des risques que posait leur programmation implicite dans la conception du PNUAD et des lacunes dans leur contenu, il a insisté sur le fait qu'il était indispensable de mettre en place un dispositif d'évaluation du PNUAD qui soit rigoureux et qui fasse la preuve de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies dans chaque pays. Il était impératif que le PNUD affiche des résultats mesurables, d'une part, pour garantir la viabilité du programme et son financement sur la durée et, de l'autre, pour aider les organismes des Nations Unies dans leur action et favoriser l'exécution du Programme 2030. Le Groupe a sollicité des informations sur les mesures que le GNUD et le PNUD avaient prises pour étendre la couverture des évaluations relatives au PNUAD, en améliorer la qualité et en étoffer le financement, conformément aux recommandations issues de l'évaluation à l'échelle du système menée par le mécanisme indépendant en 2016. Le Groupe et d'autres délégations ont déclaré souscrire à l'une des recommandations issues de cette évaluation, selon laquelle le PNUD devait se concentrer davantage sur l'apprentissage institutionnel et la gestion des connaissances, et ont demandé que des indicateurs de l'efficacité institutionnelle soient intégrés dans le plan stratégique pour 2018-2021.

64. Une délégation a demandé des précisions quant aux avantages comparatifs des bureaux de pays, tandis qu'une autre a insisté sur l'importance d'harmoniser le PNUAD avec les priorités établies par les autorités nationales. Une autre délégation a souligné que la gestion axée sur les résultats visait avant tout à faire en sorte que les pays partenaires obtiennent davantage de résultats et que ceux-ci soient de meilleure qualité. Une autre encore a félicité le PNUD pour les récentes réformes qui ont permis de renforcer ses capacités régionales d'appui aux bureaux de pays et elle s'est déclarée satisfaite de l'amélioration qualitative du PNUAD ainsi que de l'attention portée à la valeur ajoutée du système des Nations Unies et au rôle du PNUD. Une autre enfin, saluant les efforts du PNUD en matière de transparence, a accueilli avec satisfaction les conclusions de l'évaluation et s'est félicitée en particulier de l'approche commune du Bureau indépendant d'évaluation et du Bureau de l'audit et des investigations.

65. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a convenu que la gestion axée sur les résultats avait pour objectif l'obtention de résultats au niveau du pays ; de même, les informations résultant des évaluations devaient concourir aux priorités nationales. Le PNUD demeurait attaché à la décentralisation régionale, bien que ce principe soit difficile à concrétiser. Certes, la valeur ajoutée que les organismes des Nations Unies apportaient au niveau du pays n'était pas toujours évidente, mais l'idée maîtresse était que là où un organisme n'était pas en mesure d'accomplir une tâche, il lui fallait céder la place à un autre, plus compétent. Par ailleurs, le PNUD demeurait fermement attaché à la transparence, comme en témoignait la reconfiguration des fonctions d'audit et d'évaluation.

66. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations s'est félicité que l'Administration s'emploie à donner suite aux recommandations des évaluations. Certes, instaurer un nouvel état d'esprit prenait du temps et cela exigeait l'attention constante des équipes de direction, mais il y avait bon espoir que les hauts responsables y parviennent.

67. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a souligné que l'évaluation conjointe faisait partie intégrante de l'infrastructure d'évaluation, beaucoup plus étendue, en rapport avec l'évaluation du plan stratégique. Il ne doutait pas que le PNUD donne effet aux recommandations et il attendait avec impatience l'arrivée du nouvel Administrateur, qui saurait exploiter les conclusions des évaluations pour déterminer les priorités à venir.

68. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/12 sur l'évaluation du PNUD.

IX. Fonds d'équipement des Nations Unies

69. La Secrétaire exécutive du FENU a présenté le rapport annuel intégré sur les résultats pour 2016 et le rapport de synthèse sur le cadre stratégique pour 2014-2017 ([DP/2017/25](#) et annexes).

70. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les résultats obtenus par le FENU en 2016 au regard du cadre stratégique pour 2014-2017. Le Fonds a fourni les moyens catalytiques, l'expertise technique et la réflexion innovante qu'exigeait l'exécution du Programme 2030. S'agissant de son action en faveur des pays les moins développés, les délégations se sont félicitées qu'il ait mis l'accent sur le financement du développement local et l'accès aux services financiers et que son modèle d'activité soit orienté vers le marché. Elles ont appelé l'attention sur ses activités en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

71. Les pays les moins développés continuaient de porter un vif intérêt à l'action que menait le Fonds pour débloquer des fonds publics et privés afin d'éradiquer la pauvreté et de réduire les inégalités. Le Fonds jouait un rôle essentiel pour ce qui était d'aider les autorités nationales des pays les moins avancés à atteindre les objectifs de développement durable et à exécuter le Programme 2030. Les délégations ont constaté qu'il aidait aussi les autorités locales à mobiliser des fonds et à les investir, et qu'il facilitait l'accès des micro, petites et moyennes entreprises au financement destiné à des initiatives locales. Elles ont mis en avant l'action qu'il menait pour aider les gouvernements à exécuter des projets d'infrastructure, à débloquer des ressources nationales financières et humaines et à renforcer les capacités locales et nationales.

72. D'autres délégations se sont félicitées des modèles de financement du Fonds, qui permettaient aux pays les moins avancés de parcourir « la dernière ligne droite ». Les services qu'il offrait étaient d'un bon rapport qualité-prix, alors même que les ressources destinées à l'aide s'étaient resserrées, et le financement qu'il accordait

permettait de débloquer des fonds provenant du secteur privé et du marché. Ces délégations ont invité le FENU à continuer d'investir dans des régions où d'autres acteurs financiers n'intervenaient pas, atténuant ainsi les risques liés à l'investissement au profit des collectivités locales. Elles étaient satisfaites de l'action qu'il menait pour améliorer l'accès aux produits financiers, notamment en ce qui concernait les prêts, les garanties et le financement mixte. Le Fonds pouvait servir d'exemple au système des Nations Unies pour ce qui était d'améliorer son efficacité et son impact.

73. Préoccupés par le recul des ressources de base, les membres du Conseil ont prié les États Membres d'augmenter leurs contributions afin que le Fonds puisse s'acquitter de sa mission. Les représentants des pays les moins avancés ont estimé que le Programme d'action d'Addis-Abeba donnait des orientations quant aux engagements, aux moyens innovants de mobiliser des ressources et à l'établissement de partenariats solides. Conscientes de l'importance qu'il y avait à accroître le nombre des donateurs et à diversifier les modalités de financement, les délégations ont insisté sur le fait que les ressources devaient être employées avec efficacité. Elles se sont déclarées satisfaites de l'approche retenue par le Fonds concernant le financement des objectifs de développement durable, qui supposait la participation des collectivités à la conception de projets et la conclusion de partenariats avec le secteur privé.

74. Les délégations, satisfaites que des consultations aient été engagées, entendaient participer à l'élaboration plus avant du cadre stratégique pour la période 2018-2021. Elles se sont félicitées que le FENU ait mis au point des scénarios corrélant résultats et ressources pour faire la lumière sur les choix susceptibles d'orienter à l'avenir le modèle d'activité et le plan de financement du FENU. Elles ont pris connaissance avec intérêt du nouvel outil de diagnostic servant à recenser et à éliminer les obstacles structurels qui entravaient la participation des femmes à l'économie locale, et elles ont pris note avec satisfaction de la collaboration du Fonds avec le PNUD et avec ONU-Femmes visant à instaurer des conditions propices à l'accès des femmes aux services financiers. Elles ont invité le Fonds à se pencher sur les retombées à long terme de son action en faveur des femmes et à aller de l'avant s'agissant de la collecte et de l'analyse des données. Enfin, elles comptaient que le nouveau cadre stratégique améliorerait le positionnement du Fonds pour aider les pays les moins avancés à passer à la catégorie supérieure et pour mettre les moyens de financement au service de la lutte contre la pauvreté.

75. Dans sa réponse, la Secrétaire exécutive s'est réjouie du soutien résolu des délégations à l'action du Fonds et a exprimé son intention de collaborer étroitement avec elles à l'élaboration du plan stratégique pour 2018-2021 avant son adoption prévue à la première session ordinaire de 2018, notamment pour ce qui était d'examiner les différents scénarios de financement.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/13 intitulée « Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport annuel intégré sur les résultats pour l'année 2016 et rapport de synthèse sur le cadre stratégique pour la période 2014-2017 ».

Débat consacré au FNUAP

Hommage à M. Babatunde Osotimehin

77. Le Conseil d'administration a reporté la première journée du débat consacré au FNUAP en signe de respect pour le Directeur exécutif du FNUAP, M. Babatunde Osotimehin, subitement décédé la veille. Le débat s'est donc ouvert par un hommage au défunt et le Conseil a observé une minute de silence à sa mémoire. Le Président de l'Assemblée générale et la Directrice de cabinet du Secrétaire général tout comme les

délégations des États Membres parlant au nom de leurs groupes régionaux respectifs et de hauts responsables des fonds et des programmes des Nations Unies ont exprimé leurs condoléances et fait part de leurs réflexions personnelles concernant la vie et l'œuvre de M. Osotimehin. La Directrice exécutive adjointe (Programme), nommée Directrice exécutive par intérim, lui a rendu [hommage](#) au nom du FNUAP. Toutes ces déclarations peuvent être consultées sur le portail [PaperSmart des Nations Unies](#)¹.

X. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive

78. La Directrice exécutive par intérim a, dans sa déclaration au Conseil d'administration, mis l'accent sur les réalisations du Fonds, les enjeux et les enseignements du Plan stratégique pour 2014-2017, et l'action menée pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable et exécuter le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a appelé l'attention sur le déficit chronique de financement du Fonds, notamment en ce qui concernait le budget ordinaire (ressources de base), alors même que son action était essentielle au regard de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de la planification familiale et des droits relatifs à la santé en matière de sexualité et de procréation. Elle a souligné que le Fonds était allé de l'avant s'agissant de la collecte et de l'analyse des données. Enfin, elle a présenté le rapport sur les progrès concernant la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 ([DP/FPA/2017/4](#) (Part I) et annexes), le rapport statistique et financier, 2016 ([DP/FPA/2017/4](#) (Part I/Add.1) et annexes) et le rapport sur les recommandations de 2016 du Corps commun d'inspection [[DP/FPA/2017/4](#) (Part II)].

79. La Directrice exécutive par intérim a souligné que le Fonds avait retenu un modèle d'activité diversifié afin de répondre aux différents besoins des pays en développement et faire en sorte que « personne ne soit laissé pour compte ». Le FNUAP ferait fond sur le plan stratégique pour la période 2018-2021 pour réfléchir de manière novatrice à la recherche de solutions et à l'intensification de l'action qu'il menait, alors même qu'il était aux prises avec des restrictions budgétaires et des changements rapides, et pour continuer à forger des alliances et des partenariats dans toutes les régions.

80. Mettant en avant l'action du Fonds dans un contexte humanitaire, la Directrice exécutive par intérim a indiqué que le FNUAP assurait le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, en ce qu'il aidait les pays à harmoniser leurs plans de développement afin de tirer parti du dividende démographique, et qu'il collaborait avec ses partenaires en Afrique à l'établissement de la fiche de suivi des résultats concernant la problématique femmes-hommes en 2017. Elle a souligné que le Fonds était résolu à s'impliquer davantage dans l'autonomisation des femmes, notamment par l'intermédiaire du centre d'excellence pour la coopération Sud-Sud en matière de population et développement, établi en coopération avec la Chine.

81. Par ailleurs, elle a rappelé que le Fonds faisait face à des contraintes financières chroniques. Espérant que les États Membres prendraient des engagements financiers au Sommet de Londres sur la planification de la famille devant se tenir en juillet 2017, elle a appelé les membres du Conseil à accroître les contributions, en particulier celles destinées aux ressources de base. Elle a insisté sur le fait que le FNUAP réfléchissait aux moyens novateurs de mobiliser des ressources et d'élargir les partenariats, notamment en communiquant les résultats obtenus sur les nouveaux portails en ligne relatifs à la transparence et aux donateurs et en réfléchissant aux moyens de repenser

¹ Voir les déclarations du mardi 6 juin 2017 (<http://papersmart.unmeetings.org/fr/executive-boards/undp-unpfa-unops/annual-session-2017/statements/>).

sa stratégie d'image. Le Fonds redoublait d'efforts en ce sens, l'objet étant de compenser les mesures d'austérité au moyen d'une analyse approfondie des ressources et de l'obtention de gains d'efficacité. Tous ces ajustements devaient être menés à bien avant la fin de l'année 2017.

82. S'agissant du plan stratégique pour la période 2018-2021, la Directrice exécutive par intérim a mis en lumière trois réalisations escomptées porteuses de transformation, visant à mettre fin : a) aux décès évitables liés à la maternité ; b) à la demande non satisfaite de services de planification familiale ; c) à la violence fondée sur le genre ainsi qu'aux pratiques préjudiciables aux femmes et aux filles. Ces réalisations étaient conformes aux objectifs de développement durable et à leurs cibles, mais aussi à la mission du Fonds, à savoir édifier « un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et chaque accouchement sans danger, un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel ». Le Fonds était résolu à collaborer à l'initiative Unis dans l'action, ainsi qu'à œuvrer à la coordination et la cohérence de l'action à l'échelle du système, notamment au moyen d'indicateurs et de cadres de résultats communs.

83. Les membres du Conseil, méditant sur le legs du défunt Directeur exécutif, ont rappelé qu'on lui devait les nombreuses avancées résultant de l'exécution du plan stratégique pour la période 2014-2017. Les délégations ont fait part de leur adhésion sans réserve à la mission du Fonds, qui allait dans le sens du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme 2030, et elles se sont félicitées des progrès réalisés grâce au plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017. Bon nombre d'entre elles ont loué le Fonds d'avoir placé les droits fondamentaux au cœur de son action. Elles ont constaté avec satisfaction que le Fonds était à la pointe s'agissant de l'application du principe « Ne pas faire de laissés-pour-compte » énoncé dans le Programme 2030 et d'accorder la priorité aux plus vulnérables. Enfin, elles ont salué les importants avantages économiques obtenus grâce aux services que le Fonds prêtait en faveur de l'exercice des droits en matière de santé sexuelle et procréative ainsi que de la prévention de la mutilation génitale féminine et des grossesses non désirées.

84. Les membres du Conseil ont pris note des progrès obtenus s'agissant du plan stratégique pour la période 2014-2017, de la réalisation de ses objectifs et de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ils se sont félicités que le Fonds fasse une plus large place à l'obtention de résultats adaptés aux réalités nationales et à des modes de participation intensifiée, d'autant plus importants que les pays faisaient face à des situations diverses. Cependant, les délégations ont appelé le Fonds à analyser davantage les enjeux et les enseignements relatifs à chaque domaine d'activité, notamment s'agissant d'améliorer l'accès à l'avortement sans danger et aux soins y faisant suite, de défendre les droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transgenres. Elles ont enfin souhaité que soit précisée la valeur ajoutée du Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle.

85. Les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction que le Fonds s'attachait à prendre des décisions fondées sur des données factuelles, éclairant ainsi davantage les réalisations et les enseignements tirés de l'expérience. Ils se sont réjouis de la concertation avec les petits États insulaires en développement et les pays de la région Pacifique, et en particulier des consultations tenues en 2017 qui ont débouché sur l'élaboration d'un programme sous-régional. Ils entendaient débattre en profondeur des enveloppes budgétaires et des affectations par pays au titre de ce programme.

86. Dans sa réponse, la Directrice exécutive par intérim a fait observer que, s'agissant du financement de ses activités, le FNUAP s'employait à élargir et

diversifier la coalition de donateurs de sorte à garantir la stabilité des recettes et éviter des incidences préjudiciables.

87. Elle a plaidé en faveur de l'augmentation des contributions au titre des ressources de base, soulignant que le FNUAP ferait appel aux principales instances, telles que le Conseil et les forums internationaux, pour mobiliser des ressources. La nouvelle stratégie relative aux partenariats stratégiques, alignée sur le plan stratégique pour la période 2018-2021, prévoyait la collecte de fonds en ligne dans certains pays en 2018, un projet pilote établissant des comités nationaux du FNUAP, ainsi que des produits de financement innovants, tout en intensifiant les partenariats régionaux et nationaux. Le FNUAP était résolu à accentuer son action humanitaire, axée sur le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, et à faciliter la coopération Sud-Sud comme la coopération triangulaire.

88. La Directrice exécutive par intérim a réaffirmé que le FNUAP ne cautionnait aucun programme coercitif. Le Fonds demeurait attaché à la réforme du système des Nations Unies, surtout pour ce qui était de l'action au niveau des pays et de celle en faveur des personnes les plus démunies. Le Fonds accueillait avec intérêt les observations des délégations sur le projet de plan stratégique, ainsi que sur la priorité à accorder à l'innovation, dont il serait rendu compte au moyen des indicateurs et des réalisations escomptées, et qui serait prise en compte dans les programmes de pays. La stratégie de gestion du changement irait dans le sens de l'action du Fonds en ce qu'elle accentuerait les responsabilités des équipes de direction au niveau des pays. Attaché à répondre aux besoins des petits États insulaires en développement, le FNUAP entreprendrait de lever des fonds en commun avec les organismes des Nations Unies. Il s'emploierait à simplifier la communication de l'information sur les résultats obtenus. Enfin, le plan stratégique tiendrait compte des questions d'ordre intergénérationnel.

89. Le Directeur de la Division des programmes a souligné que le Fonds, par les réalisations et produits escomptés dans le nouveau plan stratégique, visait à abolir des barrières d'ordre culturel concernant la notion de changement. Pour ce qui était des partenaires d'exécution, la modalité privilégiée serait la réalisation nationale accompagnée d'un appui aux institutions nationales. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds et des modalités du même ordre permettaient d'évaluer les capacités nationales et de les renforcer, le cas échéant. Le Fonds s'employait à définir des moyens de perfectionnement des capacités de ses partenaires d'exécution dans ses domaines d'activité prioritaires.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/14 sur le rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017.

XI. Évaluation

91. La Directrice par intérim du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le rapport annuel du Bureau ([DP/FPA/2017/5](#) et annexes) en mettant l'accent sur les réalisations obtenues, les défis rencontrés et les enseignements tirés dans le cadre des évaluations des 26 programmes de pays que le Fonds avait réalisées en 2014-2015. La Directrice exécutive par intérim a présenté la réponse de l'Administration ([DP/FPA/2017/CRP.3](#)), en insistant sur le fait que celle-ci accordait un soutien solide au Bureau de l'évaluation et à la fonction d'évaluation.

92. Des délégations ont félicité le FNUAP d'avoir amélioré la qualité des évaluations menées à l'échelle du Fonds et des programmes, ce qui constituait un grand progrès. Elles ont toutefois fait part de leur inquiétude à propos du nombre

élevé d'évaluations initialement prévues qui avaient été annulées et de la baisse du nombre d'évaluations menées de manière décentralisée au niveau des bureaux de pays. Elles ont demandé des précisions sur les raisons pour lesquelles le programme n'avait pas été mené à bien et salué les efforts visant à renforcer l'interaction coordonnée entre le Bureau de l'évaluation, les bureaux régionaux et la Division des programmes. Elles ont invité le Bureau de l'évaluation à s'attacher à améliorer son taux de mise en œuvre, en mettant l'accent sur les évaluations de programmes.

93. En ce qui concernait les orientations et les enseignements tirés de l'évaluation, le groupe a félicité l'Administration d'avoir mieux donné suite aux recommandations issues des évaluations, notant que l'application des recommandations était essentielle si l'on voulait améliorer les résultats des évaluations et en tirer des enseignements. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le nouveau système de suivi de la réponse de l'Administration et prié le FNUAP de poursuivre son changement d'orientation et de s'attacher davantage à améliorer les résultats plutôt qu'à les vérifier.

94. En ce qui concerne l'affectation des ressources, les délégations ont insisté sur la nécessité d'affecter des ressources aux fins de l'évaluation et de les utiliser efficacement. Elles ont réservé un bon accueil à la décision de l'Administration de maintenir les niveaux de financement prévus au titre de l'évaluation en 2017, et ce malgré des mesures d'austérité, et d'augmenter de 50 % le nombre de bureaux de pays dotés de responsables du suivi et de l'évaluation ; à cet égard, elles ont demandé au FNUAP de tendre vers la parité femmes-hommes. Les délégations ont fait part de leur préoccupation quant à la réduction du budget alloué aux évaluations décentralisées et indiqué qu'elles attendaient avec intérêt le lancement du système mondial d'élaboration de programmes. Elles ont dit compter que le FNUAP accorderait les ressources nécessaires à la fonction d'évaluation dans le cadre intégré de résultats pour la période 2018-2021 et demandé une augmentation des crédits budgétaires aux fins d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Le groupe a salué la participation active du FNUAP aux évaluations indépendantes à l'échelle du système et au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, y compris au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

95. Dans sa réponse, la Directrice par intérim du Bureau de l'évaluation du FNUAP a souligné que l'augmentation du nombre d'évaluations à l'échelle du Fonds et des programmes avait été rendue possible grâce au recrutement de personnel auxiliaire (des classes P-2 et P-3). Il était essentiel de recruter du personnel auxiliaire pour garantir l'efficacité et la durabilité de la fonction d'évaluation, ce dont il était tenu compte dans le budget intégré pour 2018-2021. Elle a souligné que la plupart des évaluations annulées étaient celles devant être menées à un niveau centralisé. Ainsi, les ressources financières et humaines requises pour mener à bien ces évaluations seraient inscrites dans le nouveau budget intégré.

96. La Directrice exécutive par intérim a affirmé que le Fonds était attaché à la fonction d'évaluation et entendait collaborer étroitement avec le Bureau de l'évaluation. Elle a remercié le Conseil d'avoir appuyé la nomination du nouveau Directeur du Bureau de l'évaluation et souligné que le FNUAP espérait mener davantage d'évaluations en temps réel à l'avenir.

97. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a insisté sur le fait que l'Administration était déterminée à doter la fonction d'évaluation de toutes les ressources nécessaires, en faisant remarquer qu'elle était entièrement financée par des ressources ordinaires. Dès lors, pour lever des fonds supplémentaires au titre de l'évaluation, il serait nécessaire d'accroître le taux de recouvrement des coûts ou que les États Membres s'engagent en faveur d'un taux de principe de 3 % dans les budgets négociés à tous les niveaux. Le formulaire d'autorisation de financement et

d'ordonnement des dépenses ayant été mis à jour, les rapports sur les évaluations menées en 2017 apporteraient un aperçu plus complet de la situation. Le Directeur a réaffirmé l'efficacité des évaluations en temps réel aux fins de la prise de décisions et de la programmation.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/15 sur l'évaluation du FNUAP.

XII. Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021

99. La Directrice exécutive par intérim a présenté le projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2017/CRP.6 et annexes), en mettant en avant les consultations intensives menées avec les États Membres en vue d'élaborer le nouveau plan, qui rendait parfaitement compte de la vision du défunt Directeur exécutif.

100. Les membres du Conseil ont félicité le Fonds de la qualité des consultations et de la ponctualité avec laquelle le projet de plan stratégique pour 2018-2021 avait été publié, ainsi que du cadre de résultats intégré. Ils ont demandé à ce que ces vastes consultations se poursuivent jusqu'à la deuxième session ordinaire de 2017. Ils ont accueilli favorablement le fait que le plan était une nouvelle fois axé, de façon stratégique, sur l'accès universel aux soins de santé sexuelle et procréative et les droits en la matière et approuvé les quatre domaines prioritaires du plan, les trois résultats transformateurs et le plan d'activité connexe, ainsi que l'attention particulière accordée aux jeunes et aux adolescents, dans une approche axée sur les droits fondamentaux. Ils ont insisté sur le rôle central du FNUAP s'agissant d'atteindre les objectifs de développement durable et de mettre en œuvre le Programme 2030 et se sont réjouis du fait que le nouveau plan était aligné sur celui-ci.

101. Les délégations ont mis l'accent sur l'importance accordée à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités dans le nouveau plan, l'idée étant de se concentrer sur les plus vulnérables et d'accroître le soutien accordé aux pays les moins avancés, conformément à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Tout en soulignant qu'il importait de définir les besoins au niveau national, ils ont encouragé le FNUAP à se pencher sur la façon dont la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pouvaient compléter la coopération Nord-Sud, sans s'y substituer. Ils ont insisté sur l'importance d'un plan stratégique reposant sur une approche diversifiée visant à résoudre les problèmes fondamentaux de telle ou telle région et en tenant compte des besoins des pays à revenu intermédiaire et des petits États insulaires en développement, conformément aux Orientations de Samoa.

102. Les membres du Conseil ont demandé au FNUAP de renforcer et de protéger ses travaux normatifs et opérationnels sur les droits de l'homme, la santé sexuelle et procréative et les droits connexes, l'égalité des genres ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles, et d'y accorder un niveau de priorité élevé. Ils se sont dits favorables à un renforcement de l'engagement du FNUAP dans l'action humanitaire, conformément au Cadre de Sendai, notamment par des services de santé sexuelle et procréative et de défense des droits connexes et des activités visant à prévenir la violence fondée sur le genre, et ils ont affirmé attendre avec intérêt que le Fonds contribue davantage à renforcer le lien entre aide humanitaire, développement et paix, en axant ses efforts sur les droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes et des filles.

103. Les délégations ont fait part de leur inquiétude concernant la baisse constante du financement, surtout au titre des ressources ordinaires, qui risquait d'entraver la capacité du Fonds à atteindre ses objectifs, et demandé aux membres du Conseil

d'accroître les contributions au titre de ces ressources pour garantir une base de financement stable et prévisible. Elles ont prié le FNUAP d'encourager les dons en améliorant son efficacité opérationnelle et sa coordination avec les partenaires du système et de se pencher sur des moyens innovants de mobiliser des ressources et d'établir des partenariats. D'autres ont demandé plus de clarté concernant les stratégies d'atténuation et les mesures d'austérité visant à parer aux risques associés à l'évolution de l'environnement financier et à l'opposition politique croissante à l'égard de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes.

104. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien en faveur du programme de réformes du Secrétaire général et de la manière dont celui-ci était pris en compte dans le nouveau plan stratégique, soulignant qu'il fallait accroître la coordination avec les organismes des Nations Unies. Ils ont félicité le FNUAP d'avoir donné suite à de nombreuses recommandations issues de l'examen quadriennal de 2016 et l'ont encouragé à analyser les efforts de coordination dans le nouveau plan, en s'appuyant sur les avantages propres aux différents organismes. Les délégations ont insisté sur l'importance de l'évaluation, de l'audit et des enquêtes, ainsi que sur le fait qu'il convenait de renforcer le rôle de contrôle du Conseil. Elles ont loué les efforts du FNUAP en matière de collecte et d'analyse de données et souligné qu'il importait de disposer de données crédibles et fiables.

105. Dans une déclaration commune à l'intention du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, un groupe de délégations a accueilli favorablement le chapitre commun et demandé que celui-ci, ainsi que les plans stratégiques, budgets et cadres de résultats comportant des résultats, indicateurs et moyens de mise en œuvre communs, contienne davantage d'informations sur les modes de collaboration innovants entre les organisations. Elles espéraient que les plans et cadres seraient révisés de façon à accroître la cohérence, l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles des organismes concernés.

106. Faisant remarquer les progrès réalisés concernant la réforme de l'ONU, le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a dit attendre avec intérêt que des cibles émergent du rôle moteur joué par la Vice-Secrétaire générale s'agissant de renforcer la cohérence du système et de mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen quadriennal de 2016. Il a mis en avant deux stratégies essentielles, consistant : a) à faire le bilan des acquis, en les intégrant au plan stratégique pour la période 2018-2021 et au cadre de résultats ; b) à conserver les mécanismes informels de collaboration interorganisations après l'adoption du plan stratégique. Les cadres des organismes devaient être suffisamment souples pour pouvoir être adaptés aux exigences en matière de cohérence à l'échelle du système formulées par le groupe de travail des Nations Unies chargé de l'examen quadriennal. Le FNUAP tiendrait compte de l'ensemble de ses partenariats dans le nouveau plan stratégique.

XIII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

107. La Directrice exécutive par intérim a présenté ce point, puis le descriptif de programme du Cameroun ainsi que la première prorogation d'un an du programme du Nicaragua. Ensuite, le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et centrale a donné des informations plus détaillées concernant le descriptif de programme du Cameroun.

108. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil exécutif a passé en revue et approuvé le descriptif de programme du Cameroun ([DP/FPA/CPD/CMN/70](#)) et pris bonne note de la prorogation d'un an du programme du Nicaragua ([DP/FPA/2017/8](#)).

Débat consacré à l'UNOPS

XIV. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive

109. La Directrice exécutive de l'UNOPS a présenté son rapport annuel sur les activités menées en 2016 (DP/OPS/2017/2 et annexes) et souligné que la réalisation des objectifs fixés, principalement des objectifs de développement durable, était la première priorité de l'UNOPS. Les résultats obtenus en matière de paix et de sécurité étaient le fruit de la coopération et de la coordination entre les organismes du système. Dans le rapport annuel, il était indiqué que les principaux indicateurs permettant de mesurer les résultats de l'UNOPS étaient la création d'emplois et l'assistance technique et que la demande en services de l'UNOPS était soutenue. En 2016, les achats dominaient la liste des résultats, portant principalement sur le renforcement des capacités nationales et la fourniture d'un appui aux économies locales. Tout aussi importants étaient les travaux relatifs aux infrastructures, notamment à la création d'installations de traitement des déchets, au renforcement de la résilience des zones côtières et à l'amélioration de la sécurité des camps de réfugiés. L'UNOPS étudiait aussi les modèles qui permettraient de faire face de façon innovante à l'accroissement de la population et à l'urbanisation grâce à des méthodes de planification et de gestion des infrastructures fondées les faits.

110. Le plan stratégique pour 2018-2021 visait à intégrer ces approches, tout en les alignant sur les compétences de base de l'UNOPS. Les ressources humaines étaient primordiales. Le système interne de l'UNOPS lui permettait ainsi d'ajuster le déploiement de ses effectifs et ses achats à l'évolution des besoins. L'UNOPS veillait à respecter les normes internationales de façon à améliorer son efficacité opérationnelle. En 2016, il avait de nouveau obtenu le certificat de niveau « or » du Chartered Institute of Procurement and Supply, des certifications concernant un plus grand nombre de normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et une accréditation en gestion de la qualité. Par ailleurs, il s'était aligné sur davantage de normes internationales en matière de santé et de sécurité. L'innovation était essentielle à sa capacité d'atteindre les objectifs fixés ; sa nouvelle plateforme de planification des ressources et son cadre élargi de gouvernance, de gestion des risques et de conformité y contribuaient.

111. Les membres du Conseil ont salué les résultats obtenus en 2016, en reconnaissant que la plupart d'entre eux l'avaient été dans des contextes difficiles. Ils ont réaffirmé leur soutien inconditionnel en faveur du rôle de l'UNOPS en matière de gestion durable des projets, de construction d'infrastructures et d'achats. Ils ont souligné que l'UNOPS avait réussi à créer 3 millions de journées de travail pour les populations locales et à mettre en place des programmes de formation et de certification au niveau local. Ils se sont également réjouis du fait que le Bureau appliquait de manière systématique son modèle de renforcement des capacités et d'autofinancement et ont loué sa bonne santé financière et l'augmentation de ses réserves opérationnelles. Les délégations ont félicité l'UNOPS de l'aptitude dont il faisait preuve s'agissant de diriger les activités de conception technique et exprimé leur soutien en faveur du dispositif de capital d'amorçage, du centre d'innovation et de technologie et du projet pilote de financement participatif de l'investissement à impact social.

112. Les membres du Conseil ont encouragé l'UNOPS à s'attacher à améliorer l'équilibre femmes-hommes, tant au sein du personnel que parmi les partenaires d'exécution, dans le nouveau plan stratégique. Les délégations étaient satisfaites de constater que le premier rapport sur la durabilité du Bureau était aligné sur le modèle de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance ; elles ont apprécié les

comparaisons par rapport aux normes internationales qui y étaient fournies. Elles ont estimé que le rapport annuel pouvait encore être amélioré de façon à mieux rendre compte de l'ensemble des produits et des résultats. Elles ont encouragé l'UNOPS à tenir compte des défis rencontrés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017 ainsi que des enseignements qu'il en avait tirés dans le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 et à diffuser plus largement ses pratiques innovantes.

113. Les travaux de l'UNOPS étaient essentiels pour permettre aux organismes des Nations Unies de fournir leurs services. Conscientes du mandat opérationnel et du rôle uniques de l'UNOPS en matière d'achats communs, les délégations ont encouragé les organismes du système à collaborer étroitement avec le Bureau afin de gagner en efficacité et en rentabilité dans la mise en œuvre des programmes. Il a été demandé à l'UNOPS de coopérer davantage avec les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire, dont il pourrait stimuler les capacités de réalisation des objectifs de développement durable. Les travaux de l'UNOPS en matière d'achats et de durabilité des infrastructures étaient essentiels pour les petits États insulaires en développement, les pays à revenu intermédiaire et les régions vulnérables aux chocs.

114. Les membres du Conseil se sont félicités des consultations tenues aux fins de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2018-2021 ; ils ont dit attendre avec intérêt les discussions qui en précèderaient l'adoption. Le nouveau plan devrait être orienté et aligné sur le Programme 2030, le programme de réformes du Secrétaire général et l'examen quadriennal de 2016. L'accent devrait être mis sur le fait qu'il importait pour l'UNOPS d'innover, de se perfectionner, d'être orienté sur les résultats et de se coordonner avec les organismes du système, en étant à l'écoute des demandes et priorités nationales. Une place centrale devrait être accordée aux jeunes ainsi qu'aux droits et au rôle des femmes en tant qu'actrices du changement, en veillant à combler le fossé entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, à rester unis dans l'action et à donner la priorité à l'établissement de partenariats et à l'innovation.

115. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a souligné que l'UNOPS avait amélioré ses services, qu'il s'était aligné sur le Programme 2030 et qu'il avait lancé son initiative d'investissement à impact social. Le Bureau avait renforcé ses mécanismes de gouvernance, de gestion des risques et de conformité et repris les méthodes d'établissement de rapports préconisées par l'Initiative mondiale sur les rapports de performance. L'adoption du dispositif de gestion des risques à l'échelle du Bureau et la mise en place d'un examen trimestriel avaient permis aux responsables de suivre et d'évaluer régulièrement les risques. L'UNOPS obtenait de bons résultats grâce à ses bureaux locaux, soucieux d'engager du personnel local qualifié et d'avoir recours à des entreprises locales. Il avait mis en place des centres d'innovation permettant de mettre en relation les besoins et les entrepreneurs locaux avec des établissements éducatifs et de grandes entreprises du secteur technologique. Par ailleurs, l'UNOPS avait pris des mesures visant à parvenir à la parité, tant de ses employés que des agents engagés au titre des projets, et à faire en sorte que ses résultats profitent autant aux femmes qu'aux hommes.

116. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/16 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive.

Débat consacré aux questions communes

XV. Audit et contrôle internes

117. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a présenté le rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2017/26 et annexes) et la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a apporté la réponse de l'Administration. La Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a présenté le rapport sur les activités du FNUAP en matière d'audit interne et d'investigation en 2016 (DP/FPA/2017/6, Add.1 et Add.2 et annexes) et la Directrice exécutive intérimaire du Fonds a apporté la réponse de l'Administration (DP/FPA/2017/6/CRP.4). Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS a présenté le rapport d'activité pour 2016 du Groupe de l'audit interne et des investigations (DP/OPS/2017/3) et la Directrice exécutive adjointe de l'UNOPS a apporté la réponse de l'Administration.

118. Dans leurs commentaires communs, les délégations ont souligné que les rapports du PNUD et du FNUAP les avaient aidées à mieux comprendre comment les organisations étaient devenues plus efficaces, plus performantes et plus efficaces. Elles étaient satisfaites que les rapports, étayés par des examens internes, aient confirmé l'indépendance des deux bureaux chargés de l'audit. Elles ont accueilli avec satisfaction l'opinion générale sur la qualité et l'efficacité des structures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle ainsi que les informations fournies sur les investigations, mais souhaitaient savoir ce que le PNUD et le FNUAP pensaient du niveau et de la répartition des dossiers et de l'efficacité des systèmes de prévention et de détection des fraudes. Elles ont demandé des informations sur les efforts consentis pour recouvrer les pertes, tout en encourageant plus de rapidité en la matière. Elles ont affirmé que les deux organisations devraient donner la priorité à la prévention, à la détection et à la répression des fraudes et renforcer les dispositifs connexes, au moyen d'une approche plus ferme et plus inclusive commune à l'ensemble du système. Elles ont demandé aux deux organismes de donner suite aux recommandations issues des audits et de fournir des informations détaillées à ce sujet, assorties d'objectifs et d'échéances.

PNUD

119. Les délégations étaient satisfaites de la réduction du nombre de recommandations d'audit restées ouvertes pendant plus de 18 mois et de l'amélioration du taux de mise en œuvre. Elles ont encouragé le PNUD à remédier aux lacunes en matière de gestion des fournisseurs et d'achats, plus particulièrement en ce qui concernait les partenaires d'exécution. Elles l'ont prié de gérer les risques potentiels élevés de corruption liés aux achats. Au vu de la prédominance de l'appréciation « partiellement satisfaisant », elles ont souligné qu'il fallait améliorer les mécanismes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, tout en reconnaissant qu'ils étaient généralement bien établis et fonctionnels. Elles ont invité le PNUD à continuer de proposer des analyses des risques organisationnels et d'indiquer les éléments sur lesquels était fondée l'opinion générale. Elles craignaient que les lacunes en matière d'achats, de gestion des programmes et de gestion financière puissent poser des risques fiduciaires ou liés à l'exécution des mandats et miner la capacité du PNUD à optimiser ses ressources. Il a été demandé au Programme de fournir des détails sur les mesures prises comme suite aux notes « insuffisant » dont avaient fait l'objet le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la procédure d'achat. En ce qui concernait le recouvrement des pertes, les délégations ont demandé à ce que le PNUD fournisse de meilleures informations d'une année sur l'autre.

FNUAP

120. Les délégations se sont félicitées de l'analyse expliquant l'avis relatif à la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP, ainsi que de l'inclusion de bonnes pratiques. Elles ont pris note de l'inquiétude du Bureau des services d'audit et d'investigation quant à l'insuffisance des ressources, qui ne permettaient pas d'élargir les audits internes ou de gérer le nombre croissant de dossiers d'investigation complexes. Elles ont demandé au FNUAP plus de précisions quant au soutien supplémentaire qu'il était envisagé d'accorder au Bureau. Elles se sont félicitées de la hausse du nombre de recommandations d'audit mises en œuvre et de la réduction du nombre d'appréciations « non satisfaisant » attribuées en 2016 au titre de la gouvernance des bureaux, de la gestion des programmes et de la gestion des opérations. Les délégations ont pris bonne note de la hausse du nombre de recommandations d'audit en suspens en 2016 et demandé des détails sur les facteurs sous-jacents. Concernant les problèmes liés à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à la disponibilité des produits de santé procréative, elles ont encouragé le FNUAP à accorder une plus grande attention aux bénéficiaires les plus isolés, de sorte que les produits parviennent bien jusqu'à eux. Une délégation a prié le FNUAP de donner la priorité aux recommandations d'audit sur la fraude et la gestion financière et loué la volonté du Fonds de mettre en œuvre les recommandations d'audit et de mener une politique de tolérance zéro concernant la fraude, la mauvaise gestion et les représailles.

121. Les délégations n'ont fait aucun commentaire concernant le rapport de l'UNOPS.

122. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a insisté sur le fait que le PNUD réaliserait un audit de suivi des éléments ayant reçu une appréciation « insuffisant », y compris de la gestion des fournisseurs. En ce qui concernait l'appréciation « insuffisant » accordée au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, il a signalé que le PNUD avait donné suite aux 16 recommandations qui lui avaient été faites et qu'il ne restait plus aucune question en suspens.

123. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné que le Programme était satisfait de la réduction du nombre de cas d'investigation et de cas avérés, ainsi que de la baisse des pertes financières. Ainsi, la majeure partie des pertes était imputable à un cas de fraude. Le PNUD avait appliqué sa politique de tolérance zéro, en utilisant tous les moyens possibles, y compris la reddition volontaire de la pension du membre du personnel concerné destinée à recouvrer une partie des pertes, ce qui avait nécessité une collaboration avec d'autres entités du système et les autorités nationales aux fins des poursuites. Le PNUD fournirait au Conseil des données actualisées sur les pertes subies et les recouvrements obtenus d'une année sur l'autre. Le PNUD avait traité 40 % des recommandations sur la gestion des fournisseurs. Dans ce cadre, il avait notamment mis en place un système permettant de filtrer les redondances et d'archiver les fournisseurs inactifs. Il avait affecté des spécialistes des achats supplémentaires aux centres régionaux afin d'aider les bureaux de pays et centralisé les achats à plus hauts risques de sorte qu'ils fassent l'objet d'une attention prioritaire. Le PNUD avait regroupé les fonctions financières dans deux régions afin d'améliorer la supervision et le contrôle financier.

124. La Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a noté que la hausse du nombre de dossiers était à la fois prometteuse, étant donné qu'elle témoignait de la confiance accrue du personnel dans le Bureau et de l'efficacité des relations de travail entre la fonction d'audit et la fonction d'investigation, et décourageante, car les dossiers risquaient de s'accumuler, auquel cas il faudrait établir des priorités. La moitié des dossiers concernait des cas de fraude

externe, le reste des cas de fraude interne. L'ampleur des pertes potentielles était différente, les cas de fraude externe concernant souvent des montants plus élevés. Pour ce qui était d'évaluer les pertes, le Bureau se concentrait sur ce qui pouvait être dûment justifié et présentait les dossiers connexes. En ce qui concernait les cas de corruption, il n'existait aucun mécanisme permettant de mesurer la perte totale occasionnée. Pour le recouvrement des pertes, le Bureau collaborait avec le service juridique du FNUAP. En ce qui concernait le nombre d'audits effectués, plusieurs facteurs, tels que le nombre de cas et les ressources totales, ainsi que les mesures d'austérité remises en application au deuxième semestre, avaient entravé la capacité du Bureau à faire face à la charge de travail. Grâce aux crédits supplémentaires ouverts en 2017, et sauf mouvements du personnel, le Bureau s'efforcera d'effectuer tous les audits prévus. Le soutien de l'Administration à cet égard était essentiel. Soulignant la réduction des notes « non satisfaisant » données en 2016, la Directrice a insisté sur le fait que le travail d'audit était fondé sur les risques et que les résultats fluctuaient d'année en année. Elle a mis en avant le fait que le Bureau collaborait constamment avec l'Administration pour lutter contre la fraude et encouragé celle-ci à donner suite à l'ensemble des recommandations en suspens.

125. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP a mis l'accent sur la solide relation collégiale entre le Bureau des services d'audit et d'investigation et l'Administration, qui s'appuyait sur une culture de responsabilisation dans laquelle les membres du personnel étaient encouragés à se faire entendre et à dénoncer les cas de fraude. En ce qui concernait les bénéficiaires les plus isolés, le FNUAP collaborait avec un cabinet de conseil chargé de mener des évaluations rapides afin de définir des modalités optimales de gestion, au niveau local, de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, en accordant une attention particulière aux bénéficiaires.

126. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a indiqué que les récentes mesures d'austérité n'avaient pas été appliquées au Bureau des services d'audit et d'investigation et que l'Administration n'avait proposé aucune coupe budgétaire, par souci d'indépendance du Bureau. Le budget de celui-ci provenait du budget institutionnel et allait augmenter l'année suivante, ce qui impliquait néanmoins des coupes dans d'autres domaines. En ce qui concernait la gestion des stocks, le FNUAP avait adopté une politique globale de gestion de sa chaîne d'approvisionnement. Le Directeur a rappelé que l'Administration collaborait étroitement avec le Bureau des services d'audit et d'investigation et le service juridique et appliquait une stricte politique de tolérance zéro au sujet de la fraude, dont elle s'efforçait de recouvrer les pertes.

127. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/17 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS concernant l'audit interne et les investigations, ainsi que ceux contenant la réponse de l'Administration.

XVI. Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

128. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a présenté le rapport sur les activités menées par le Bureau en 2016 (DP/2017/27) et la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, la réponse de l'Administration. La Conseillère en déontologie du FNUAP a présenté le rapport du Bureau de la déontologie du FNUAP pour 2016 (DP/FPA/2017/7) et la Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP, la réponse de l'Administration (DP/FPA/2017/CRP.5). Le Conseiller juridique de l'UNOPS a présenté les activités du Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2016 (DP/OPS/2017/4) ainsi que la réponse de l'Administration.

129. Un groupe de délégations a reconnu le rôle joué par le Bureau de la déontologie du PNUD pour ce qui était de favoriser une culture de déontologie, d'intégrité et de responsabilisation. Il a salué la bonne mise en œuvre des recommandations qui étaient restées en suspens en 2016 et dit attendre avec intérêt que le code de déontologie du PNUD soit appliqué. Ces délégations ont loué le Bureau pour la manière innovante, stratégique et flexible avec laquelle il était venu à bout de sa lourde charge de travail. Tout en soulignant qu'un financement adéquat était vital au bon fonctionnement du Bureau, les délégations ont encouragé l'Administration à se pencher sur des solutions permanentes au manque de personnel. Elles se sont réjouies du soutien du PNUD en faveur de la participation du Bureau aux réunions du Groupe d'appui à la performance de l'organisation et ont encouragé le Bureau à continuer de fournir des orientations à ce groupe ainsi qu'à d'autres. Elles ont également félicité le Bureau pour ses activités de formation en matière de déontologie, sa campagne de sensibilisation innovante et l'élargissement de l'offre de cours en ligne à l'intention du personnel. Le nombre croissant de membres du personnel demandant conseil au Bureau était un signe positif, mais les difficultés liées à une mauvaise coopération interorganisations rencontrées dans la résolution d'un cas avéré étaient préoccupantes. Les délégations ont prié l'Administration du PNUD de travailler avec le Bureau au renforcement de la coopération interorganisations sur les questions d'éthique. Elles ont demandé au PNUD d'accorder un rang de priorité élevé à la question des ressources du Bureau de la déontologie.

130. Le Conseil n'a adressé aucun commentaire à l'adresse du FNUAP ou de l'UNOPS.

131. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a expliqué que dans le cas avéré, le plaignant ne risquait plus de représailles, étant donné que l'auteur des représailles avait été forcé à quitter le pays en question. Le PNUD avait prolongé le contrat du plaignant d'une année supplémentaire et l'avait autorisé à suivre les cours de formation hors du pays qui lui avaient précédemment été refusés. Ces résultats étaient en accord avec les mesures correctives recommandées par le Bureau de la déontologie. Le seul problème non résolu était l'impossibilité de retransférer le plaignant à son précédent poste, en raison des politiques administratives de l'organisme concerné. Cependant, le plaignant s'est déclaré satisfait de sa fonction actuelle. Le Bureau se penchait avec le Groupe de la déontologie des Nations Unies sur les manières de traiter plus efficacement les cas de ce type et d'harmoniser les pratiques.

132. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a insisté sur la volonté de l'Administration du PNUD de promouvoir une culture de la déontologie et d'aider le Bureau de la déontologie. Elle a souligné que malgré les contraintes financières, l'Administration du PNUD avait donné la priorité à l'affectation de ressources au Bureau.

133. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/18 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Annexe

Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (19 juin 2017)

I. Mise en application des décisions de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, en intégrant spécifiquement le changement climatique et le renforcement de la résilience

1. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a ouvert la réunion conjointe en accueillant les participants des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM). Il a également salué la Vice-Secrétaire générale de l'ONU. Il a souligné le fait que, depuis la première réunion conjointe des Conseils d'administration organisée en 1998, le système des Nations Unies avait réussi à créer de véritables synergies et à obtenir des résultats impressionnants. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2016 offre une occasion unique d'insuffler le changement et d'engager des réformes et fournit, avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, une base solide pour la réalisation des objectifs de développement durable, tirant parti de l'avantage comparatif de chaque organisation. Le changement climatique et les besoins des jeunes/adolescents sont des exemples précis d'objectifs qu'il n'est possible d'atteindre qu'au moyen d'une collaboration interinstitutions. Il est urgent de répondre aux besoins des jeunes et des adolescents, a-t-il indiqué, et le système des Nations Unies doit s'unir pour investir dans leur avenir.

2. Dans ses observations liminaires, la Vice-Secrétaire générale de l'ONU a mis en exergue l'importance de collaborer avec les jeunes et de protéger l'environnement dans le cadre du Programme 2030 et au vu du contexte politique et du contexte de développement mondial. Les jeunes représentent un investissement transversal fondamental ; en plus de jouer le rôle d'agents du changement, ce sont eux qui contribuent à la paix, à la prospérité et au dialogue politique. Assurer leur santé, leur bien-être et leur protection, et leur garantir, en particulier aux filles et aux jeunes les plus vulnérables, la possibilité de recevoir une éducation et d'acquérir des compétences ouvrirait la voie à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Programme 2030 et l'examen quadriennal complet pour 2016 offrent au système des Nations Unies pour le développement une feuille de route permettant d'y parvenir. Les Conseils d'administration ont un rôle essentiel à jouer dans la création de synergies et l'élaboration d'orientations stratégiques au niveau des pays. Afin de favoriser une plus grande cohérence à l'échelle du système, il convient de s'attacher à donner une priorité à l'obtention de résultats et à établir une interface homogène entre le Bureau du Secrétaire général et les organes directeurs, y compris une architecture de gouvernance plus intégrée.

3. Le Directeur général adjoint aux programmes de l'UNICEF a rappelé que le changement climatique se trouvait au cœur de tous les objectifs de développement durable et touchait les personnes les plus défavorisées. Les activités de développement doivent inclure des systèmes capables d'anticiper les chocs liés au climat afin d'en diminuer l'impact. Cela nécessite de mener des efforts à l'échelle du système, et notamment concernant les points suivants : collecte et analyse de données ; mise en place d'une planification, d'approches et d'actions conjointes ;

élaboration de programmes ciblés tirant le meilleur parti des avantages comparatifs des organismes. La Directrice exécutive de l'UNOPS a précisé qu'il ressortait de l'examen quadriennal complet pour 2016 que le système des Nations Unies devait collaborer de manière plus efficace afin d'obtenir de meilleurs résultats. La réussite de toutes les interventions de développement repose sur la résilience des infrastructures, l'efficacité de l'approvisionnement et la mise en place d'actions collaboratives en matière de planification, de conception et de mise en œuvre des programmes. Pour ce faire, il est nécessaire de conjuguer les multiples compétences du système des Nations Unies avec l'aide d'un coordonnateur résident impartial.

4. Le Secrétaire exécutif adjoint de la Communauté de développement de l'Afrique australe a évoqué le rôle collectif joué par le système des Nations Unies dans l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et dans le renforcement de la résilience à l'échelle nationale alors qu'en 2015, l'Afrique australe faisait face à un épisode de sécheresse et à une famine imminente. Une unité de coordination a été créée afin d'associer les organismes des Nations Unies qui ont pour mandat de mener des actions humanitaire et des actions de relèvement aux efforts de mobilisation des ressources et de renforcement de la sensibilisation aux niveaux national, régional et mondial. La réussite de cette initiative tient également à l'aide de haut niveau apportée par l'ONU. Les équipes œuvrant dans l'humanitaire et le développement ont établi une planification et un budget communs et travaillé en étroite collaboration, facteur qui a permis de renforcer la résilience en pleine situation de crise. Cette stratégie axée sur la résilience a été un succès, car elle était systémique et portait sur les problèmes et les conditions sous-jacentes à l'origine de la crise.

5. La coordonnatrice résidente des Nations Unies aux Maldives a présenté le travail collectif réalisé par l'équipe de pays des Nations Unies, y compris l'élaboration du nouveau PNUAD et la mise en œuvre de procédures opérationnelles standard aux Maldives. Au cours des 20 dernières années, les Maldives sont passées du statut de pays moins avancé à celui de pays à revenu intermédiaire. Cependant, le changement climatique reste un enjeu de taille, capable de balayer les avancées difficilement obtenues. Les Nations Unies sont le premier partenaire de développement du pays, lequel dépend toutefois de nombreux organismes non résidents. La coordination s'est révélée être la clef de la réussite, notamment avec la mise en place d'un PNUAD bien plus restreint et ciblé, axé sur les droits de la personne et s'inscrivant dans l'initiative « Unis dans l'action », et grâce aux procédures opérationnelles standard. La coordonnatrice résidente a également fait part des difficultés rencontrées lorsqu'il s'agissait d'aligner les PNUAD sur les programmes spécifiques des organismes, du double effort que cela impliquait en matière d'établissement de rapports et du temps perdu qui pourrait être consacré à la mise en œuvre. D'importantes incitations et un fort soutien national ont permis de garantir la cohésion de l'équipe de pays. Ces dernières gagneraient en outre à ce que les mécanismes de planification soient simplifiés et que les organismes fonctionnent sur le même modèle.

6. Les présidents et les vice-présidents des quatre Conseils d'administration, les directeurs et les directeurs adjoints des six organismes des Nations Unies et les membres des Conseils d'administration ont pris part activement aux débats tout au long de la séance. Ils ont formulé plusieurs remarques sur le rôle du système des Nations Unies pour le développement dans la lutte contre le changement climatique, le renforcement de la résilience et l'engagement des jeunes, et ont notamment insisté sur les points suivants :

a) Le changement climatique et l'engagement des jeunes sont des domaines idéaux pour la mise en place d'approches à l'échelle du système, les réponses à ces questions étant de nature systémique et nécessitant une approche impliquant l'ensemble de la société ;

b) La résilience est un concept clef multidimensionnel permettant d'élargir les possibilités de développement ;

c) Le lien entre action humanitaire, développement et paix crée une dynamique idéale permettant au système des Nations Unies de collaborer afin de renforcer la résilience au changement climatique ;

d) Le système doit jouer un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique et pour l'engagement des jeunes, grâce à ses capacités de mobilisation et de sensibilisation ;

e) Le système doit utiliser ses avantages comparatifs pour tirer parti de ses avantages stratégiques liés à la collaboration ;

f) La collecte et la ventilation des données, la planification et la mesure des résultats sont autant de capacités indispensables pour atteindre les communautés vulnérables et renforcer la résilience ;

g) L'organisation de réunions conjointes des Conseils d'administration doit être renforcée, notamment au moyen d'une structure de direction plus intégrée au niveau des Conseils d'administration ;

h) Les chapitres communs aux plans stratégiques des différents organismes doivent préciser comment la coordination à l'échelle du système contribuerait à ne laisser personne de côté, à renforcer les partenariats et la résilience, à garantir l'impartialité des coordonnateurs résidents des Nations Unies, à consolider les capacités nationales et à poursuivre des activités conjointes, étayées par des résultats et des indicateurs communs ainsi que par une stratégie de mobilisation des ressources commune.

7. Pour conclure, l'Administrateur du PNUD et président du Groupe des Nations Unies pour le développement a souligné qu'il ressortait de l'examen quadriennal complet pour 2016 que le système des Nations Unies pour le développement devait adopter de nouvelles méthodes de travail. Les organismes doivent cesser de fonctionner comme par le passé, sans réel alignement institutionnel, ce qui n'incite pas le personnel à collaborer. Le Programme 2030, commun et unifié, est clair et irréfutable. Le système doit déployer davantage d'efforts pour remédier au manque d'alignement institutionnel s'il veut concrétiser la vision du Programme 2030. En outre, il doit mobiliser des fonds qui, contrairement aux financements axés sur les programmes, visent à renforcer les capacités globales des communautés nationales et locales à mieux produire et utiliser les ressources. De même, les États Membres et les bailleurs de fonds doivent créer des conditions qui favorisent la collaboration au sein du système des Nations Unies.

8. Le Sous-Secrétaire général et Chef du bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a présenté les stratégies adoptées à l'échelle du système par le Comité de haut niveau chargé des programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que le rôle collectif joué par le système des Nations Unies pour le développement dans l'appui à la lutte contre le changement climatique et au renforcement de la résilience. Au niveau politique, le Comité de haut niveau chargé des programmes constitue non seulement un exemple de regroupement d'organismes agissant de concert grâce à une approche coordonnée idéale pour aborder de manière globale les questions telles que le changement climatique, mais également un modèle pour les équipes de pays à l'échelle nationale, tel qu'énoncé dans les nouvelles directives relatives aux PNUAD. L'approche stratégique de la lutte contre le changement climatique adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination s'est révélée un excellent moyen d'imposer une action collaborative intégrée qui joue en

faveur de l'ensemble du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Cette stratégie vise à encourager la collaboration dans huit domaines d'intervention nécessitant une expertise commune et garantit des stratégies conjointes de lutte contre le changement climatique. Le déploiement auprès des équipes régionales et de pays aura lieu en 2017. Le Comité de haut niveau a également participé activement à la coordination de l'action climatique à l'échelle du système au cours des précédents forums de haut niveau.

9. Pour conclure, le président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a remercié les délégations et les six organismes des Nations Unies de leur participation à la séance du matin de la réunion.

II. Travailler avec les adolescents et les jeunes pour atteindre les objectifs de développement durable

10. La Vice-Présidente du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a accueilli les membres des quatre Conseils d'administration, les représentantes et représentants des six organismes des Nations Unies et les oratrices invitées pour représenter les jeunes lors de ce débat relatif à la collaboration avec les adolescents et les jeunes en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

11. Dans ses observations liminaires, la Directrice exécutive adjointe à la gestion du FNUAP a mis en exergue le fait que, malgré les nombreux progrès accomplis ces dernières dizaines d'années en faveur des jeunes, des femmes et des filles, l'accroissement des inégalités empêchait un grand nombre d'entre eux d'en bénéficier. Les jeunes filles et les adolescentes sont particulièrement vulnérables, étant donné que de nombreux défis demeurent, tels que les mariages et les grossesses précoces. Ces difficultés exacerbent les problèmes de santé auxquels font face les femmes et les filles, et le cycle de pauvreté dans lequel elles sont enfermées. C'est pourquoi l'autonomisation des jeunes, en particulier des femmes et des filles, est essentielle pour réduire la pauvreté intergénérationnelle et parvenir à un dividende démographique. La planification du développement doit se concentrer sur les jeunes ; elle doit protéger leurs droits fondamentaux, éliminer les obstacles à leur participation et investir dans leurs capacités. En outre, les jeunes doivent faire partie intégrante de la solution, être reconnus comme des acteurs à part entière et impliqués dans la conception et la mise en œuvre des programmes.

12. La représentante du grand groupe des enfants et des jeunes, l'une des jeunes oratrices invitées, a exposé comment les jeunes pouvaient contribuer à l'élaboration et à la réalisation des objectifs de développement durable. Les groupes de jeunes ont joué un rôle fondamental dans l'orientation du Programme 2030 ; ils agissent directement sur le terrain en créant des espaces formels visant à obliger les gouvernements à rendre compte de leurs actions ou en élaborant des rapports parallèles sur les politiques gouvernementales. Ces groupes interviennent dans des domaines tels que la consommation et la production durables, l'intervention humanitaire, la cartographie des effets des catastrophes, l'assainissement de l'environnement et l'utilisation des savoirs et des pratiques autochtones lorsque les approches modernes exacerbent les inégalités. Le grand groupe a adopté une approche collective afin d'inciter au partage des connaissances en faveur des objectifs de développement durable et d'aider les jeunes à comprendre le Programme 2030. La représentante a appelé les États Membres et les Conseils d'administration à poursuivre leur collaboration avec les jeunes en vue d'atteindre les objectifs du développement durable et à accorder au grand groupe des enfants et des jeunes le statut d'observateur permanent à l'Assemblée générale.

13. Une autre représentante des adolescents, défenseure de la jeunesse et membre du programme des jeunes innovateurs du FNUAP, a fait un exposé sur le thème du leadership et de l'engagement des jeunes aux Nations Unies : opportunités, enjeux et orientations futures. Malgré sa diversité, la génération actuelle de jeunes présente des caractéristiques communes d'un pays à l'autre. Ce sont des enfants du numérique vivant dans un espace plus démocratique. C'est également la première génération à se trouver au cœur des préoccupations du développement international. Ces jeunes rencontrent plusieurs difficultés : vulnérabilité, inégalité, désinformation et exploitation par des groupes d'influence, violence (en particulier dans les zones de conflit), chômage ou emploi précaire. Cependant, une approche unique n'est pas la solution. Les données montrent que, partout dans le monde, la participation et le leadership des jeunes sont faibles en matière de politique et de prise de décisions formelles. Leurs intérêts varient considérablement d'un endroit à l'autre et ils se montrent méfiants vis-à-vis des structures dirigeantes en place, y compris les Nations Unies. Les orientations futures devraient porter sur : a) l'établissement d'un rapport de confiance, en mettant en avant les valeurs des Nations Unies et en les comparant à celles des groupes d'influence qui cherchent à recruter les jeunes ; b) la création d'espaces adaptés aux jeunes, axés sur les aspirations politiques des jeunes d'aujourd'hui et sur des questions spécifiques ; c) la promotion de structures démocratiques horizontales plutôt que hiérarchiques. Le meilleur appui pouvant être apporté aux jeunes consiste à renforcer leurs compétences et leurs ressources afin qu'ils puissent changer la donne.

14. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a ensuite insisté sur le fait que mettre l'accent sur les jeunes, les femmes et les filles était le meilleur moyen de « ne laisser personne de côté ». S'ils sont les premiers concernés par de nombreux défis modernes, les jeunes et les femmes font preuve de résilience et sont de véritables instigateurs du changement. Le Secrétaire général s'est fermement engagé, à travers un système des Nations Unies pour le développement cohérent et coordonné, en faveur des jeunes, en particulier des jeunes femmes, et à leurs côtés. Les investissements en faveur des jeunes et des femmes présentent un fort taux de rendement garanti ; ils doivent porter sur l'autonomisation, la création d'emplois et le renforcement des compétences, en particulier dans les communautés les plus défavorisées, et être déployés à grande échelle grâce à des partenariats. On estime qu'à l'avenir, près de 90 % des emplois nécessiteront la maîtrise des outils numériques – une compétence que les jeunes possèdent déjà. La collaboration interinstitutions est le meilleur moyen de soutenir les jeunes ; cette approche a déjà donné naissance à des stratégies efficaces ciblant les jeunes.

15. Les présidents et les vice-présidents des quatre Conseils d'administration, les directeurs et les directeurs adjoints des six organismes des Nations Unies et les membres des Conseils d'administration ont de nouveau pris activement part aux débats tout au long de la séance. Ils ont formulé plusieurs observations sur la manière dont les Nations Unies pouvaient travailler avec les adolescents et les jeunes afin d'atteindre les objectifs de développement durable, et ont notamment insisté sur les points suivants :

a) Il est essentiel de s'appuyer sur les jeunes, en tant qu'agents du changement, pour atteindre les objectifs de développement durable. Les jeunes ne sont pas seulement des bénéficiaires, ils contribuent aussi au plaidoyer et participent largement à la planification et à la mise en œuvre ;

b) La participation inclusive et significative des jeunes à tous les niveaux est indispensable pour répondre à leurs besoins et faire en sorte qu'ils agissent comme des catalyseurs dans la réalisation des objectifs de développement durable pour l'ensemble de la société ;

c) Les programmes et les stratégies en faveur de la jeunesse doivent prendre en compte la diversité des jeunes et la complexité de leurs besoins spécifiques ;

d) Les partenaires et les équipes de pays doivent impliquer les jeunes dans les prises de décision formelles et informelles au niveau national et local, et intégrer leurs priorités dans les mécanismes politiques, y compris dans les stratégies et les programmes pour la réalisation des objectifs de développement durable et dans le cadre du PNUAD ;

e) Les partenaires doivent s'efforcer de soutenir la participation des jeunes dans toutes les phases de mise en œuvre du Programme 2030 et éliminer les obstacles qui freinent leur participation ; il leur faut notamment créer des espaces civiques destinés aux jeunes, appuyer leur rôle dans la localisation, la collecte des données et l'établissement de rapports, et encourager la mise en place d'environnements favorisant leur implication dans la mise en œuvre, le suivi et les mécanismes de responsabilisation ;

f) Les partenaires doivent renforcer la confiance dans l'Organisation des Nations Unies et dans ses valeurs, essentiellement en mettant en avant les capacités des jeunes et leur contribution à la concrétisation du Programme 2030, et en mobilisant les jeunes sur les différents espaces qui les rassemblent (p. ex., réseaux sociaux, musique et jeux) ;

g) Les indicateurs mondiaux, régionaux et nationaux, la collecte et l'analyse des données doivent être axées sur les jeunes et adaptés aux préoccupations qui les concernent ;

h) Les sociétés doivent offrir aux jeunes des emplois décents et leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la vie courante, investir dans l'enseignement public, appuyer les jeunes dans leurs activités sociales et civiques, soutenir les organisations de jeunes et susciter l'engagement des jeunes vulnérables, y compris les jeunes femmes et les jeunes faisant face à des situations de crise ;

i) Les partenariats avec des organisations locales visant à atteindre les jeunes les plus marginalisés et la promotion du bénévolat sont d'excellents moyens de mobiliser les jeunes en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et de faire en sorte que « personne ne soit laissé de côté » ;

j) Les programmes axés sur la jeunesse doivent disposer d'un financement suffisant pour avoir un impact durable. La stratégie pour la jeunesse des Nations Unies aspire à garantir, d'ici à 2030, la protection et la promotion des droits des jeunes, la prise en compte de leurs besoins spécifiques, ainsi que la reconnaissance, la valorisation et la promotion de leur rôle d'agents du changement dans la prévention des conflits, le développement et la consolidation de la paix.

16. Pour résumer les discussions, le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial a souligné que les synergies au sein du système des Nations Unies pour le développement étaient essentielles pour soutenir les jeunes et accroître les possibilités qui leur étaient offertes, en particulier à l'échelle des pays. Bien qu'il soit indispensable d'établir des espaces formels et informels afin d'encourager l'engagement des jeunes, il reste difficile de mobiliser des financements. La communauté internationale doit assumer sa responsabilité à l'égard des jeunes lorsqu'elle mobilise ces derniers en tant qu'agents du changement en vue de concrétiser le Programme 2030.

17. En conclusion, le Vice-Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial a remercié les oratrices invitées au nom des jeunes pour leur enthousiasme et leur volonté de s'engager dans la réalisation des objectifs de développement durable ; il a encouragé les États Membres et le système des Nations

Unies à les soutenir pleinement dans cette démarche. Il a également félicité les membres des Conseils et les organismes des Nations Unies, qui se sont engagés à collaborer afin de soutenir et de mobiliser les jeunes autour du Programme 2030. Cet engagement est un modèle à suivre.

18. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a conclu la réunion en remerciant les délégations et les six organismes des Nations Unies de leur participation active et enrichissante.

Troisième partie

Deuxième session ordinaire de 2017

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
du 5 au 11 septembre 2017**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 5 au 11 septembre 2017.

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2017 (DP/2017/L.3), ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2017 (DP/2017/28). Il a également approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2018 (DP/2017/CRP.2) et le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2018. Les deux documents seront présentés au Conseil pour adoption à la première session ordinaire de 2018. Le Conseil a aussi approuvé le plan de travail provisoire de la session extraordinaire de 2017 (28 novembre 2017).

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2017 seront publiées sous la cote DP/2018/3, dans un document qui pourra être consulté sur le site Web du Conseil.

4. Dans sa décision 2017/29, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2018 :

Première session ordinaire :	22-26 janvier 2018
Session annuelle :	4-8 juin 2018
Deuxième session ordinaire :	4-7 septembre 2018

Débat consacré au PNUD

II. et IV. Déclaration de l'Administrateur et plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives

Déclaration de l'Administrateur

5. Lorsqu'il s'est exprimé pour la première fois devant le Conseil d'administration (le texte de sa déclaration peut être consulté sur le site Web du Conseil) en tant qu'Administrateur du PNUD, M. Achim Steiner a appelé l'attention sur le fait que pour appliquer le programme de développement mondial, le PNUD devait savoir saisir les occasions qui se présentaient et relever les défis toujours changeants qui se posaient. La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable était une tâche complexe, qui exigeait une démarche « véritablement intégrée » pour ne laisser personne de côté et il fallait pouvoir compter sur un ensemble différent de compétences pour identifier et gérer les risques de manière judicieuse. Certaines mégatendances pouvaient faire obstacle aux efforts déployés, comme la pauvreté persistante et les inégalités grandissantes, la croissance rapide de la population, les migrations, l'urbanisation, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, ainsi que l'évolution des schémas de coopération et de financement.

6. Le PNUD entendait relever ces défis par des politiques et des programmes intégrés de très bonne facture, qui tiennent compte des réalités propres aux pays et soient propices à la réalisation des objectifs, tout en travaillant avec ses partenaires du GNUD pour faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement soit à la hauteur de la tâche. Le PNUD faisait sienne la vision du Secrétaire général qui entendait réformer le système des Nations Unies pour le rendre plus efficace grâce à une meilleure collaboration et pour obtenir des résultats probants au profit des

populations. Le Conseil d'administration jouait un rôle indispensable en aidant le PNUD à donner la pleine mesure à son potentiel, et le PNUD veillerait à lui fournir les informations et les éléments factuels dont il aurait besoin pour donner des orientations stratégiques à la direction. L'Administrateur souhaitait nouer avec le Conseil d'administration un partenariat qui repose sur un dialogue permanent sincère et ouvert, le respect mutuel et l'entraide.

7. S'agissant du plan stratégique pour la période 2018-2021, l'Administrateur a noté que son élaboration évoluait rapidement, grâce à la précieuse participation des membres du Conseil et à leurs contributions. L'élaboration du Plan stratégique intervenait dans le contexte de l'orientation donnée dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2016 (résolution 71/243 de l'Assemblée générale) et s'appuyait sur l'évaluation indépendante conjointe du plan stratégique et des programmes mondial et régionaux du PNUD (DP/2017/32), ainsi que sur l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD (DP/2017/21). Le PNUD avait pris l'engagement ferme d'en appliquer les recommandations, à commencer par celles concernant l'égalité des sexes et la coopération Sud-Sud. Le nouveau plan avait pour but d'optimiser la capacité du PNUD à aider les pays à réaliser le Programme 2030 et de répondre efficacement à des besoins nouveaux et émergents dans un monde de plus en plus tumultueux, en privilégiant les plus pauvres et les plus marginalisés. En faisant fond sur les atouts qui étaient les siens et sur la capacité collective des organismes des Nations Unies, le PNUD répondrait de manière adaptée aux besoins propres aux différents pays, qu'il s'agisse des pays les moins avancés, des pays à revenu intermédiaire ou des petits États insulaires en développement.

8. Le PNUD ferait fond sur ses nombreux atouts : une forte présence sur le terrain, des relations de confiance de longue date avec les gouvernements et d'autres partenaires et une capacité singulière à mettre au point et à aider à mettre en œuvre des solutions de développement multisectorielles et intégrées. En s'appuyant sur deux grands points d'ancrage, à savoir des plateformes d'appui à la réalisation des objectifs de développement durable au niveau des pays et des services de conseil et d'aide à l'exécution des initiatives de développement au niveau mondial, le PNUD entendait fournir des solutions de développement adaptées aux différents contextes, en aidant les pays à suivre les trajectoires de développement de leur choix, dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable. Cela passerait par la conception de solutions types en matière de développement, visant à montrer les progrès tangibles accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable sur le terrain. Chaque solution type viserait à entraîner des transformations positives pour aider les pays à atteindre leurs objectifs dans le cadre du Programme 2030.

9. L'Administrateur a souligné que pour que le nouveau plan puisse être appliqué, il fallait que le modèle d'activité du PNUD soit financièrement viable et que le PNUD soit à la hauteur de la tâche. Pourtant, les ressources de base s'amenuisaient tant en valeur relative qu'en valeur absolue et les coûts réellement engagés n'étaient pas recouverts dans leur totalité. L'Administrateur avait donc lancé un examen systématique du modèle d'activité du PNUD dans le but d'accélérer l'obtention de résultats programmatiques de qualité en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et d'élaborer des scénarios envisageables pour accroître la viabilité financière du PNUD. Ce serait un processus inclusif, qui ferait une large place aux partenariats et à la collaboration interinstitutions, et qui devrait être achevé dans un délai de six mois à un an. L'Administrateur espérait que grâce au nouveau plan stratégique, les États Membres pourraient placer dans le PNUD la confiance nécessaire pour relever le niveau des ressources de base et les rendre plus prévisibles, un thème étudié en détail dans le cadre du dialogue sur les financements structurés (point III).

10. En conclusion, l'Administrateur a souligné que le PNUD était attaché aux programmes de développement mondiaux, et en particulier au Programme 2030, lequel occupait une place centrale dans ses travaux. Le PNUD continuerait d'apporter son concours aux gouvernements, y compris dans le cadre des missions relevant de la stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques, pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable. Il aiderait également les pays qui traversent des crises ou des conflits en s'efforçant d'assurer la continuité entre aide humanitaire et aide au développement et en renforçant la résilience.

11. Le Conseil d'administration a félicité le nouvel Administrateur de sa nomination et l'a remercié de superviser la finalisation du nouveau plan stratégique et du nouveau budget du PNUD pour la période 2018-2021, en étroite dialogue avec les États Membres. Les délégations ont salué d'une seule voix les progrès accomplis dans l'élaboration du nouveau plan et se sont réjouies d'y voir reflétées leurs orientations et de constater qu'il était solidement ancré dans le Programme 2030, les objectifs de développement durable et l'examen quadriennal de 2016 et qu'il s'inscrivait dans la vision qui était celle du Secrétaire général concernant la réforme, à savoir d'équiper le système des Nations Unies pour le développement pour qu'il soit en mesure d'appliquer le Programme 2030. Elles attendaient avec intérêt d'adopter le nouveau plan lors de la session extraordinaire du Conseil d'administration qui se tiendrait en novembre 2017.

12. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'esquisse préliminaire du nouveau plan, qui voyait l'accent mis sur le mandat de l'organisation et les atouts qui étaient les siens en matière de développement durable, de gouvernance démocratique, de consolidation de la paix et de résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes, à l'appui de ses objectifs ultimes d'élimination de la pauvreté et de réduction des inégalités. Elles se sont félicitées que l'accent soit mis sur des questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes, la réduction des risques de catastrophe et le relèvement rapide. Elles se sont réjouies que le nouveau plan soit axé sur l'instauration et l'approfondissement de partenariats au sein du système des Nations Unies pour le développement et en dehors, et que soit adoptée une démarche holistique à l'échelle du système, avec la prévention pour objectif premier. Elles se sont aussi félicitées de l'inclusion dans le plan de solutions de développement types et ont accueilli avec satisfaction le chapitre du plan qui était commun aux quatre fonds et programmes.

13. De nombreuses délégations ont souligné que l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités étaient d'une importance prioritaire dans le cadre du mandat du PNUD, centré sur les mesures à prendre pour remédier aux causes profondes de ces phénomènes et venir en aide aux plus défavorisés et marginalisés. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'en vertu du nouveau plan, le PNUD serait amené à jouer un rôle de chef de file dans la réforme du secteur public et le renforcement des institutions ainsi que la promotion de sociétés pacifiques et inclusives et à s'affirmer comme un partenaire clef de l'action en faveur du climat et de l'environnement à l'appui de la résilience. L'adoption d'une démarche axée sur les droits de la personne a été jugée cruciale et plusieurs délégations ont estimé que le PNUD aurait un rôle de plus en plus important à jouer pour assurer la continuité entre l'action humanitaire et l'aide au développement.

14. Les membres du Conseil d'administration ont exprimé leur plein appui au système des coordonnateurs résidents et ont souhaité voir ses ressources réalignées pour qu'il soit à la hauteur de la tâche, tout en continuant de partager les coûts avec le GNUD. Ils ont estimé que les coordonnateurs résidents et le système des coordonnateurs résidents étaient essentiels à l'obtention de résultats au niveau des pays et devaient être exemplaires en termes de bonne direction, d'efficacité,

d'optimisation des ressources, d'application du principe de responsabilité, de transparence et de performance. S'agissant du programme de réforme du Secrétaire général, d'autres délégations ont fait observer que la réforme du système des coordonnateurs résidents ne devait pas compromettre l'efficacité des activités menées et les résultats.

15. Un groupe de délégations a souligné qu'il importait de répondre aux besoins particuliers des pays à revenu intermédiaire de manière globale et exhaustive, en mettant l'accent sur les problèmes multidimensionnels. Ces délégations ont souligné la nécessité d'élaborer des critères allant au-delà du simple revenu par habitant pour tenir compte du caractère multidimensionnel des défis contemporains et futurs. Elles ont appelé à la tenue d'un débat ouvert sur le thème du « développement en phase de transition », et notamment à l'adoption d'une nouvelle approche des politiques suivies en matière de retrait des pays de la liste et à la mise au point de solutions adaptées aux pays en fonction des faiblesses qui sont les leurs. Pour préserver leurs acquis, les pays à revenu intermédiaire devaient pouvoir compter sur des échanges de données d'expérience plus nombreux, une meilleure coordination et un appui mieux ciblé de la part du système des Nations Unies. Les délégations ont engagé le système des Nations Unies pour le développement à élaborer une stratégie globale à long terme à l'échelle du système pour faciliter la coopération au service du développement durable et l'offre d'un appui coordonné aux pays à revenu intermédiaire, conformément aux résultats de l'examen quadriennal.

16. Un certain nombre de délégations ont demandé au PNUD de continuer à mettre l'accent sur les circonstances particulières auxquelles étaient confrontés les petits États insulaires en développement en trouvant des solutions face à la réduction de ses ressources de base, en recherchant de nouveaux partenariats et en élaborant une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources. Ils ont demandé au PNUD d'accroître les financements prévisibles à long terme en faveur des petits États insulaires en développement. Il ne s'agissait pas de transférer, de modifier ni de réduire les financements destinés à d'autres régions ou groupes d'États, en particulier les pays les moins avancés, mais d'être plus actif et d'améliorer les services et programmes offerts. Les représentantes et représentants des petits États insulaires en développement, des pays à revenu intermédiaire et des pays les moins avancés ont souligné qu'il était important que les initiatives soient prises en main et dirigées par les pays et insisté sur les avantages que présentait la coopération Sud-Sud. D'autres délégations ont félicité le PNUD d'avoir collaboré étroitement avec les États Membres à l'établissement de descriptifs de programmes sous-régionaux solides.

17. En référence à l'examen annuel de la situation financière pour 2016 (DP/2017/30), les délégations ont toutes continué d'exprimer leur profonde préoccupation face à la diminution continue des ressources de base et ont vivement engagé les États Membres qui étaient en mesure de le faire à honorer leurs engagements, à accroître le financement des ressources de base et à verser des contributions prévisibles, pluriannuelles et non préaffectées – seul moyen pour le PNUD de maintenir sa présence universelle et d'assurer son impartialité. Certaines délégations ont demandé au PNUD de mettre au point un plan d'action compte tenu de sa situation concernant les ressources de base. D'autres ont souhaité obtenir des précisions sur la manière dont le PNUD entendait procéder pour passer d'une structure de financement axée sur les projets à une approche plus souple et transformatrice. Elles ont accueilli avec satisfaction les dialogues sur les financements structurés, qui permettaient de mieux corrélérer ressources et résultats. Les membres du Conseil d'administration ont souligné l'importance des financements octroyés aux pays les moins avancés, en appelant l'attention sur les engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Les délégations ont de nouveau

encouragé le PNUD à étudier les mesures incitatives et mécanismes envisageables pour élargir sa base de donateurs.

18. En réponse, l'Administrateur du PNUD a souligné qu'il fallait réfléchir à l'évolution du contexte concernant les questions de développement lors de l'examen du plan stratégique. Les enseignements tirés de l'expérience, tant à l'échelle mondiale que nationale, montraient qu'il fallait faire preuve de souplesse pour passer à une nouvelle approche. Un des principaux défis consistait à assurer une planification claire tout en s'adaptant à l'évolution des conditions de développement. Conscient qu'il était important de faire appliquer le principe de responsabilité aux moyens de la planification et des activités de suivi et d'évaluation, il a attiré l'attention sur les difficultés qu'il y avait à mesurer la performance, l'efficacité et l'efficacé à partir de paramètres adaptés.

19. L'Administrateur a assuré les membres du Conseil d'administration que le PNUD était déterminé à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le PNUD travaillait en partenariat avec de nombreux fonds, programmes et institutions spécialisés, dans le cadre de programmes ou de la fourniture de services, en tirant parti des avantages comparatifs de chacun et des complémentarités existantes. La plateforme mondiale de services de conseil et d'aide à l'exécution des initiatives de développement au niveau mondial proposée par le PNUD supposait que le PNUD soit connecté à un réseau mondial d'experts mais aussi qu'il soit particulièrement bien placé pour aider les Nations Unies à tenir leur promesse en matière de développement.

20. L'Administrateur a souligné que le PNUD devait continuer d'aider les pays à revenu intermédiaire et qu'il avait un rôle majeur à jouer dans la promotion de l'innovation au service du développement. En ce qui concerne le financement, le PNUD continuerait de présenter des « propositions de valeur », qui mettent l'accent sur l'intérêt de ses offres de développement, ses plateformes et services, comme moyens d'attirer les financements des donateurs. Réaffirmant l'attachement du PNUD à la réforme du système des Nations Unies, l'Administrateur a souligné que le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021, qui devait être adopté par le Conseil d'administration en novembre 2017, offrait suffisamment de souplesse pour permettre de donner suite aux décisions des États Membres dans ce domaine.

21. Le Conseil d'administration a pris note du projet de plan stratégique pour la période 2018-2021 et du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour la période 2018-2021.

III. Dialogue structuré sur le financement du PNUD

22. Le Directeur du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer et la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD ont présenté ensemble l'examen annuel de la situation financière pour 2016 (DP/2017/30), les informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière (DP/2017/30/Add.1) et l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2017 et au-delà (DP/2017/31).

23. Les membres du Conseil d'administration se sont réjouis des dialogues sur le financement et de la volonté du PNUD d'aider les gouvernements à mettre au point de nouveaux moyens de favoriser les partenariats, notamment avec le secteur privé, en vue d'appuyer le financement des objectifs de développement durable. Ils ont souligné qu'il importait de réformer le système des Nations Unies et de mettre en place un système des Nations Unies pour le développement axé sur les résultats, qui

soit stratégique et coordonné et dans lequel le financement serait un moteur de réformes. Ils ont indiqué que le financement amenait les organisations à se concentrer sur les mandats et que les dialogues sur le financement aidaient les États Membres à prendre des décisions stratégiques. Ils ont fait valoir que le PNUD devrait aider les membres du Conseil d'administration à comprendre les formes de financement nécessaires pour les différentes missions et à réfléchir aux moyens de financer des résultats à l'échelle du système en incitant les organisations des Nations Unies à collaborer. Des informations et des précisions ont été demandées sur les efforts menés entre le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes pour améliorer les dialogues structurés sur le financement ainsi que sur la manière dont le PNUD ferait le lien entre les ressources et les résultats dans le budget intégré.

24. Les délégations ont demandé au PNUD de mener des dialogues sur le financement avec les différents États Membres et avec les donateurs non étatiques en vue d'établir la confiance et de faire naître un sentiment de responsabilité partagée à l'égard de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique. Elles ont souligné que le PNUD devrait revivifier les dialogues, processus intergouvernementaux facilités par les organismes des Nations Unies et permettant aux États Membres de prendre à leur compte la responsabilité des modalités de financement des résultats en matière de développement prévus dans le plan stratégique. Elles ont proposé de concevoir des outils en ligne transparents qui permettent aux États Membres d'examiner la situation en matière de financement. Il a été demandé que le PNUD exploite l'expérience acquise dans le cadre des fonds verticaux, tire profit du savoir-faire du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et renforce sa collaboration avec la Banque mondiale et avec les autres institutions financières internationales.

25. Tout en reconnaissant que le PNUD est parvenu à mobiliser des fonds préaffectés en faveur de l'exécution des projets, des délégations se sont inquiétées de la baisse des ressources de base et de la dépendance de l'organisation vis-à-vis d'un nombre restreint de donateurs. Elles ont souligné qu'il fallait des structures et des modalités de financement adaptées pour appuyer le nouveau plan stratégique et qu'il était nécessaire de disposer d'un financement de base suffisant, souple et prévisible pour permettre le passage à une approche davantage axée sur les programmes et pour mettre le PNUD en mesure de remplir son rôle normatif et sa fonction d'analyse stratégique. Elles se sont réjouies des mesures engagées par le PNUD pour faire face aux conséquences du déclin des ressources de base : protection des postes budgétaires relatifs aux programmes, réduction des frais de gestion, diminution de la part des ressources de base affectées aux dépenses institutionnelles. Elles ont salué les efforts faits pour assurer le recouvrement total des coûts et l'augmentation du nombre de pays contribuant aux ressources de base.

26. Les délégations ont demandé des précisions sur la manière dont le PNUD pouvait s'orienter vers un portefeuille de programme et des suggestions sur la façon dont le financement pourrait devenir plus rapide, plus efficient, plus prévisible et plus adapté. Elles se sont félicitées des idées proposées pour réduire les coûts de transaction par le regroupement des programmes et l'harmonisation des exigences des donateurs. Elles ont invité le PNUD à mettre au point un modèle de partage des coûts qui rendent mieux compte du coût des différentes interventions et de la capacité de contribution des pays partenaires. Une délégation a demandé des éclaircissements sur les « investissements stratégiques » proposés par le PNUD et sur les efforts déployés pour mobiliser des ressources auprès du secteur privé. Une autre délégation s'est enquis des modalités d'articulation entre les modes de financement et les solutions distinctives proposées. Les délégations ont constaté avec inquiétude que le PNUD avait accordé 12 dérogations à l'application des taux de recouvrement des coûts en 2016 et ont engagé l'organisation à réduire ce chiffre à l'avenir.

27. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a indiqué que le plan stratégique et le budget intégré pour la période 2018-2021 étaient les principaux instruments employés par le PNUD pour remédier au déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Il a dit que le PNUD avait cherché à utiliser le nouveau plan pour mobiliser des financements auprès des États Membres et des partenaires. Il a précisé qu'il était essentiel à cette fin de convaincre les États Membres de contribuer à hauteur du plus haut niveau des 15 dernières années afin de renforcer fortement les ressources de base. Il a ajouté que le PNUD avait cherché à élargir sa base de donateurs pour la diversifier, notamment auprès des pays de programme et du secteur privé. Il a expliqué que les efforts interinstitutions avaient porté sur la manière de renforcer la cohérence des dialogues structurés sur le financement des organisations tout en faisant ressortir les résultats et les travaux communs. Il a déclaré que le projet de pacte de financement proposé par le Secrétaire général s'inscrivait dans ce cadre. Il a noté que le PNUD mettait actuellement en œuvre des mécanismes de financement innovants avec un nombre croissant de partenaires du secteur privé désireux de réaliser les objectifs de développement durable. Il a indiqué que d'autres modalités étaient en discussion : combinaison des ressources de base et des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, intensification des cycles intergouvernementaux d'annonce de contributions, rationalisation des projets mondiaux, promotion des efforts interinstitutions de mobilisation de ressources pour les fonds de financement commun des Nations Unies.

28. La Directrice du Bureau des services de gestion a souligné que le financement et la mobilisation des ressources à l'échelle du système restaient une tâche difficile. Elle a indiqué que la phase expérimentale « Unis dans l'action » avait montré que les fonds cohérence et unité d'action des Nations Unies étaient de puissants facteurs de réformes. Elle a souligné que la difficulté opérationnelle tenait au fait que les organismes de développement des Nations Unies étaient financés par les États Membres à titre individuel. Elle a expliqué que deux possibilités étaient envisageables pour remédier au problème : les États Membres pourraient soit verser au PNUD des contributions affectées aux programmes interinstitutions (sous la direction du PNUD), soit contribuer à des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires administrés par le PNUD et ouverts à l'ensemble des organismes des Nations Unies. Elle a précisé que ces options et financements devraient être clairement structurés et inciter à la collaboration, un même message étant adressé à chaque conseil d'administration. La Directrice a affirmé que, pour que le PNUD réduise le nombre de dérogations à l'application des taux de recouvrement des coûts, il fallait que les États Membres respectent les accords de recouvrement des coûts au niveau des pays. Elle a évoqué l'idée d'utiliser des taux de recouvrement différenciés selon le volume des dépenses. Elle a indiqué que l'établissement de rapports par les donateurs était un moyen plus efficace pour le PNUD de rendre compte aux États Membres. Elle a déclaré que le PNUD était attaché à la transparence et prêt à discuter des détails avec les membres du Conseil d'administration. Elle a ajouté que le Programme s'employait activement à fournir des informations en temps réel aux États Membres et travaillait actuellement à la refonte de son progiciel de gestion intégré à cette fin. Elle a noté que soutenir le financement des objectifs de développement durable était un défi que le PNUD était prêt à relever afin de mobiliser davantage de financement en faveur du développement. Elle a expliqué que, pour ce faire, il fallait aider les pays de programme à adopter une vision stratégique de leurs investissements de développement afin que le financement des objectifs passe par les systèmes nationaux. Elle a indiqué que, dans ces cas-là, le PNUD veillait à ce que les initiatives du secteur privé en matière de développement soient conformes aux principes du Programme 2030.

29. Le Directeur adjoint du Bureau des services de gestion a souligné que le PNUD était parvenu à atténuer l'effet des taux de change sur les ressources de base grâce à la programmation régulière des paiements des donateurs et à une bonne coordination. Il a expliqué que le plus grand défi tenait aux ressources autres que les ressources de base. Il a ajouté que l'amélioration de la prévisibilité permettrait au PNUD de mieux protéger les contributions contre le risque de change. Il a invité les membres du Conseil d'administration à renforcer la prévisibilité des contributions aux ressources autres que les ressources de base. Il a indiqué que les investissements stratégiques proposés restaient en cours d'élaboration dans le projet de budget intégré, mais que le PNUD engagerait une collaboration étroite sur la question. S'agissant des contributions interinstitutions, il a relevé que le PNUD participait à de nombreux programmes communs avec des organisations des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national. Il a souligné que la notion de financement hybride était liée à toutes les solutions distinctives et comprenait le financement classique sous forme de subventions. Il a déclaré qu'il importait que le PNUD actualise ses instruments de financement, lesquels devraient comprendre des subventions, des fonds et des prêts axés sur les résultats. Il a ajouté que le PNUD cherchait à tirer parti de son partenariat avec le FENU à cette fin.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/20 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD.

V. Évaluation

31. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté l'évaluation du plan stratégique et des programmes mondial et régionaux du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/2017/32) et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a apporté la réponse de l'administration (DP/2017/33).

32. Un groupe de membres du Conseil d'administration a accueilli l'évaluation avec satisfaction et s'est félicité de la volonté de l'administration de mettre en œuvre les recommandations qui en sont issues. Il a demandé que le PNUD tienne compte des constatations formulées dans l'évaluation lors de la mise au point définitive du plan stratégique et du cadre intégré de résultats pour la période 2018-2021. Il a engagé le PNUD à se servir du Bureau indépendant d'évaluation pour améliorer l'efficacité organisationnelle et les résultats des programmes, et a rappelé qu'il importait que le Bureau ait les ressources suffisantes pour procéder à des évaluations, audits et enquêtes indépendants. Tout en relevant les forces et les faiblesses du PNUD, le groupe a déclaré que le rapport aurait pu donner davantage d'indications sur les avantages comparatifs. Il s'est inquiété de la faible part des ressources de base et de la variation des ressources mobilisées entre les différents domaines de résultats. Il a encouragé le PNUD à élaborer une stratégie pour remédier au déséquilibre entre ressources de base et autres ressources, notamment en engageant un dialogue avec les donateurs actuels et potentiels.

33. Le groupe a invité le PNUD à élaborer des modes de financement et des modèles de programmes permettant de répondre aux spécificités nationales, en particulier celles des pays à revenu intermédiaire, dans le cadre de son nouveau modèle d'activité. Il a noté que l'évaluation avait mis en évidence le risque de créer un système parallèle de fonctionnaires et recommandé que le PNUD évalue le risque de fragiliser les fonctions publiques nationales par un appui consultatif hors budget de longue durée. Il a dit espérer que le nouveau plan stratégique et le nouveau modèle d'activité donneraient des précisions sur le rôle et le financement des bureaux régionaux. De même, tout en relevant qu'il est préconisé dans l'évaluation de renforcer le rôle de référence du PNUD en matière de réflexion, il a fait valoir que le

PNUD devrait définir sa complémentarité avec la Banque mondiale, organisation qui investit beaucoup dans la recherche et l'analyse des politiques.

34. Sur la question de la durabilité des interventions, le groupe a demandé que les facteurs externes et internes influant sur les résultats soient mieux analysés, en particulier pour la budgétisation axée sur les résultats. Il a encouragé le PNUD à être à l'avant-garde mondiale de la communication sur les résultats et à privilégier le rapport qualité/prix des programmes. De même, il a engagé le PNUD à intensifier les efforts faits pour harmoniser les systèmes de programmation et de mise en œuvre conjointes. Il a proposé d'éliminer les barrières bureaucratiques pour faciliter le fonctionnement des dispositifs d'appui à la réalisation des objectifs de développement durable.

35. Sur la question de la gouvernance démocratique, le groupe a encouragé le PNUD à nouer un dialogue avec les gouvernements pour promouvoir non seulement l'appropriation et les priorités nationales mais également les principes des droits de la personne et la dignité. Il a dit espérer que le nouveau plan stratégique approfondirait cet aspect. De même, le groupe a réaffirmé que le PNUD devait intensifier son action dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il a exhorté le PNUD à faire en sorte que l'égalité des sexes soit intégrée systématiquement dans les domaines d'activité et que les hommes et les garçons soient inclus, en partenariat avec ONU-Femmes.

36. Une délégation a cherché à savoir si l'évaluation avait porté sur tous les aspects des activités du PNUD et pourquoi l'objectif 16 semblait avoir été privilégié dans les recommandations. Elle a souligné que le Conseil d'administration devrait être associé au contrôle de toutes les activités du PNUD, y compris celles qui portent sur le maintien de la paix et les droits de la personne, lesquelles, a-t-elle fait remarquer, ne relèvent pas de son mandat. Faisant valoir que le Conseil d'administration n'avait pas modifié les arrangements de programmation du PNUD en quatre ans, elle a demandé des précisions sur la manière dont le Programme comptait financer l'augmentation proposée des dépenses dans les pays à revenu intermédiaire.

37. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a expliqué les difficultés inhérentes à l'évaluation de l'avantage comparatif, qui suppose d'analyser des données provenant d'autres organisations des Nations Unies. Il a précisé que l'évaluation avait pour objet les domaines de compétence du PNUD. Il a ajouté que, si elle avait porté sur toutes les activités du PNUD, elle n'avait toutefois rendu compte que des domaines pour lesquels les résultats et les données étaient clairs, une pratique normale en matière d'évaluation. Il a déclaré qu'une équipe internationale avait validé l'évaluation et souligné que cette dernière n'était nullement partielle. Il a expliqué que, si l'évaluation avait traité de l'objectif 16, c'était parce qu'il s'agissait d'un domaine d'intervention du PNUD et non d'une priorité particulière. Il a indiqué que les recommandations issues de l'évaluation n'étaient pas trop prescriptives, cette responsabilité appartenant au Conseil d'administration.

38. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a noté que les domaines dans lesquels le PNUD disposait d'un avantage comparatif étaient bien établis. Il a dit que le PNUD était conscient, au vu des résultats obtenus, des domaines dans lesquels il fallait intensifier les efforts, et il a précisé que l'égalité des sexes en faisait partie. Sur la question du financement, il a expliqué que la priorité était de stabiliser les ressources de base et que le PNUD jugeait cet objectif réalisable au regard des variations passées. Il a indiqué que cette stabilisation permettrait de remédier aux déséquilibres dans d'autres domaines de financement. Sur la question des contrats, il a précisé que le PNUD cherchait à trouver un juste milieu entre les contrats de fonctionnaires et les contrats de consultants face à ses contraintes budgétaires. Il a expliqué que le PNUD s'attaquait, en collaboration avec de

nombreuses banques internationales et régionales de développement, dont la Banque mondiale, à des problèmes liés aux causes des conflits, au développement urbain et à la stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques du GNUM. Il a souligné que le PNUD ne trouvait pas que l'évaluation accordait une trop grande place à l'objectif 16. Il a déclaré que le PNUD, conscient du caractère sensible de cette question, n'intervenait dans le domaine de la gouvernance qu'en accord strict avec les gouvernements nationaux et dans le plein respect du principe d'appropriation nationale.

39. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/21 sur l'évaluation du plan stratégique et des programmes régionaux et mondiaux du PNUD, ainsi que sur la réponse de l'administration.

VI. Programmes de pays et questions connexes

40. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique (PNUD) a présenté ce point de l'ordre du jour et donné un aperçu des 15 programmes de pays devant être approuvés par le Conseil d'administration, ainsi que des prolongations de sept programmes de pays. Les directeurs régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté en détail les programmes de pays pour la Bolivie (État plurinational de), le Costa Rica, la Guinée, l'Inde, le Kirghizistan, le Népal, le Nigéria, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République centrafricaine, la République de Moldova, la République dominicaine, Sri Lanka, le Soudan, l'Ukraine, et le descriptif de programme sous-régional pour les pays et territoires insulaires du Pacifique, la première prolongation d'un an des programmes de pays pour la Guinée équatoriale, le Soudan du Sud, la République arabe syrienne et la République démocratique du Congo, la première prolongation de 15 mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, la quatrième prolongation exceptionnelle d'un an du programme de pays pour la Libye ainsi que la troisième prolongation de deux ans du programme de pays pour le Yémen.

41. Plusieurs membres du Conseil d'administration dont les programmes de pays devaient être examinés et approuvés par le Conseil ont formulé des observations sur les programmes d'un point de vue national. Ils ont mis en lumière le processus participatif suivi pour élaborer les programmes de pays tout en soulignant l'importance de l'appropriation nationale et des besoins nationaux, ainsi que les réalisations des partenariats établis avec le PNUD au niveau national. Une délégation a indiqué que les États Membres devaient éviter d'utiliser les réunions du Conseil d'administration pour exprimer des positions à caractère politique.

42. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programmes de pays pour : la Bolivie (État plurinational de) (DP/DCP/BOL/3), le Costa Rica (DP/DCP/CRI/3), la Guinée (DP/DCP/GIN/3), l'Inde (DP/DCP/IND/3), le Kirghizistan (DP/DCP/KGZ/3), le Népal (DP/DCP/NPL/3), le Nigéria (DP/DCP/NGA/3), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/DCP/PNG/2), la République centrafricaine (DP/DCP/CAF/4), la République de Moldova (DP/DCP/MDA/3), la République dominicaine (DP/DCP/DOM/3), Sri Lanka (DP/DCP/LKA/3), le Soudan (DP/DCP/SDN/3), l'Ukraine (DP/DCP/UKR/3) et le descriptif de programme sous-régional pour les pays et territoires insulaires du Pacifique (DP/DSP/PIC/2).

43. Le Conseil d'administration a approuvé la quatrième prolongation exceptionnelle d'un an du programme de pays pour la Libye, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et la troisième prolongation de deux ans du

programme de pays pour le Yémen, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

44. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Guinée équatoriale, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et de la première prolongation de 15 mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2019.

XV. Fonds d'équipement des Nations Unies

45. La Secrétaire exécutive du FENU a présenté les grandes lignes de l'examen de la réserve opérationnelle du FENU (DP/2017/36), lequel a ensuite fait l'objet d'une présentation détaillée par le Directeur du Bureau des finances et de l'administration.

46. Une délégation s'est réjouie de l'initiative prise par le FENU d'affiner la méthode utilisée pour recalculer la réserve opérationnelle. Elle s'est félicitée que ce travail se soit fondé sur des données objectives et a estimé que les changements proposés permettraient de moderniser les méthodes de travail du Fonds. Elle a accueilli favorablement l'approche adoptée par le FENU pour élaborer son prochain cadre stratégique pour la période 2018-2021 et a encouragé le Fonds à maintenir sa présence dans tous les pays insulaires du Pacifique, que ces derniers soient des pays à revenu intermédiaire ou des pays les moins avancés. Elle a noté avec satisfaction l'engagement inscrit dans le cadre stratégique de mener davantage d'études d'impact et d'études de cas qui élargissent la perspective sur les interventions du FENU et sur la manière dont ces dernières permettent de mobiliser des fonds pour les activités de suivi. Elle a engagé le FENU à faire en sorte que le cadre énonce plus clairement la détermination du Fonds à constituer une base plus solide d'éléments factuels sur l'effet à long terme de ses programmes d'inclusion financière sur la qualité de vie des femmes et sur la croissance économique de leurs communautés. Elle a exhorté le FENU à exploiter le savoir-faire des organisations des Nations Unies ainsi que les partenariats noués au-delà du système des Nations Unies pour renforcer son discours sur l'effet transformateur des activités qu'il mène. La délégation a annoncé des contributions pluriannuelles aux ressources de base sur trois ans et engagé les autres États Membres à renforcer leurs contributions aux ressources de base du Fonds et à examiner le rôle clef joué par le FENU en faveur des pays les moins avancés dans le cadre de l'examen général du budget du PNUD.

47. Une autre délégation a reconnu que le Fonds jouait un rôle privilégié pour ce qui est d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à réaliser les objectifs de développement durable. Elle a indiqué que le nouveau cadre stratégique mettait le FENU en mesure d'aider les pays les moins avancés à s'élever au rang de pays à revenu intermédiaire et à atteindre les objectifs de développement nationaux. Elle s'est félicitée de l'approche du Fonds en matière de financement des objectifs de développement durable, qui fait participer les populations à la promotion de la durabilité par des projets innovants, et a noté avec satisfaction que le FENU tirait parti des financements privés. La délégation s'est réjouie de l'affinement de la méthode utilisée pour recalculer la réserve opérationnelle ainsi que des modifications qu'il est proposé d'apporter aux méthodes employées pour les ressources de base et les autres ressources.

48. La Secrétaire exécutive du FENU a souligné que le Fonds pourrait rapidement commencer à mettre en œuvre la nouvelle méthode pour les ressources de base et les autres ressources et continuerait à en rendre compte au Conseil d'administration et à examiner l'état de la réserve à l'avenir.

49. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/22 sur l'examen de la réserve opérationnelle du FENU.

Débat consacré au FNUAP

VII. et VIII. Déclaration de la Directrice exécutive et plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives

50. Dans sa déclaration au Conseil d'administration (disponible sur [Papersmart](#)), la Directrice exécutive par intérim a noté que le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 ([DP/FPA/2017/9](#)), premier des trois plans stratégiques précédant 2030, était le fruit de consultations transparentes avec les membres du Conseil et les parties prenantes. Le plan tenait compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable et reposait sur le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que sur le programme de réforme de l'examen quadriennal de 2016. Du chapitre du plan qui est commun au PNUD, à l'UNICEF et à ONU-Femmes, il ressort une volonté d'accroître l'efficacité de la collaboration entre organismes des Nations Unies et de rendre leurs méthodes plus novatrices, volonté qui, combinée au renforcement de la cohérence, de l'intégration et des partenariats inclusifs, garantira que personne ne sera laissé pour compte. Le FNUAP était résolu à relever ce défi, à mobiliser des ressources et un soutien politique et à élargir les partenariats, avec souplesse et habileté.

51. Ayant pour objectif de tirer parti des avantages comparatifs du FNUAP, le nouveau plan introduisait des changements qui permettraient de rationaliser l'action du Fonds et renforcer sa cohérence, son efficacité et son efficacie. Il visait à élargir les activités du FNUAP, en mettant l'accent sur la réalisation de trois résultats porteurs de transformation et axés sur l'être humain : a) élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; b) élimination des décès maternels évitables ; c) élimination des pratiques néfastes et de la violence sexiste. C'est sur ces résultats, ou vecteurs principaux, que le FNUAP concentra ses activités de sensibilisation et communication, ses partenariats et ses efforts de mobilisation de ressources, selon une approche ciblée et fondée sur le respect des droits. En conséquence, il s'emploiera à : i) renforcer les systèmes nationaux en matière de santé, à travers des soins de qualité, l'accès équitable et la protection sociale ; ii) renforcer les capacités des bureaux de pays à recueillir des données, à les analyser et à les utiliser pour repérer et surveiller les inégalités, cibler les investissements et atteindre les objectifs de développement nationaux ; iii) mettre en place des dispositifs favorisant les solutions, l'innovation et l'efficacité, qui contribuent tous à réduire la pauvreté et les inégalités.

52. Le plan stratégique devait permettre au FNUAP de mieux harmoniser son action avec celle d'autres organismes des Nations Unies qui s'emploient à protéger les femmes et les jeunes, en particulier les adolescentes, et à faire en sorte que ces femmes et ces jeunes aient davantage de possibilités. Le nouveau plan avait également pour caractéristique clef de rendre le FNUAP parfaitement adapté à son mandat, condition indispensable à la réalisation de ses objectifs. Par conséquent, l'innovation devenait une priorité institutionnelle, qui serait appuyée par le Fonds pour l'innovation avec l'aide du Danemark et de la Finlande, ainsi que par l'Initiative pour l'innovation, ce qui permettrait aux gestionnaires du FNUAP d'obtenir des réactions en temps réel et de recueillir des éléments d'apprentissage. Dans le cadre de cette initiative, le FNUAP a fait procéder à une analyse comparative des méthodes d'innovation dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, aux fins de laquelle des

données ont été recueillies auprès de bureaux de 11 organismes des Nations Unies, puis comparées entre elles.

53. Pour réaliser les objectifs du plan stratégique, il fallait renforcer les capacités de l'équipe d'encadrement et du personnel pour qu'ils puissent relever les défis qui s'annonçaient. Le FNUAP entendait mener la gestion du changement de façon holistique afin de s'assurer qu'il aurait l'efficacité et l'efficacités institutionnelles nécessaires pour être à la hauteur des ambitions du Programme 2030, telles qu'elles sont exposées dans le programme de réforme du Secrétaire général, l'examen quadriennal de 2016 et les recommandations issues de l'évaluation indépendante du plan stratégique de la période 2014-2017, et il tiendrait le Conseil d'administration informé de ses progrès à cet égard.

54. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive par intérim a présenté le budget intégré du FNUAP pour l'exercice 2018-2021 ([DP/FPA/2017/10](#) et [DP/FPA/2017/10/Corr.1](#)), qui constitue la base financière du plan stratégique, ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021 ([DP/FPA/2017/14](#)). Elle a appelé l'attention sur la baisse constante des ressources ordinaires (ressources de base) et souligné que le FNUAP étudiait les possibilités, partenariats et dispositifs qui favoriseraient l'innovation dans les programmes et les financements, y compris les options de financements combinés et l'exploitation de différents canaux de financement internationaux et nationaux. Elle a présenté les éléments moteurs du projet de budget institutionnel, ainsi qu'une proposition tendant à réduire le budget institutionnel.

55. Les membres du Conseil se sont félicités du nouveau plan stratégique pour 2018-2021 et ont dit qu'ils continuaient d'appuyer énergiquement le mandat du Fonds, qui est conforme au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Programme 2030 et à l'examen quadriennal de 2016. Ils ont souligné l'importance que revêtait le mandat du FNUAP dans l'action collective engagée en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Les délégations ont fort apprécié la transparence du processus consultatif que le Fonds avait mené dans le cadre de son dialogue avec les États Membres et les parties prenantes pour élaborer le nouveau plan et exprimé tout leur soutien et leur volonté d'approuver le nouveau plan stratégique pour 2018-2021 à la session du Conseil. Elles ont salué les travaux effectués dans le monde entier par le personnel du FNUAP pour rendre universel l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, en particulier dans les groupes marginalisés et vulnérables, y compris dans des contextes humanitaires.

56. Les délégations ont salué le plan et réaffirmé qu'il fallait qu'il soit harmonisé avec le Programme 2030, l'examen quadriennal de 2016, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la cible principale et les enseignements tirés du plan stratégique pour 2014-2017. Un grand nombre de délégations a salué et fortement appuyé l'approche axée sur les droits de la personne sur laquelle repose le plan, se félicitant qu'il tienne compte de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la réduction de la mortalité maternelle, la prévention de la violence sexiste et domestique et qu'il mette l'accent sur les femmes, les filles, les adolescents et les jeunes dans son volet consacré à la santé sexuelle et procréative et aux droits de la procréation, y compris à la planification familiale dans les contextes de développement ou d'aide humanitaire.

57. De nombreuses délégations se sont dites satisfaites de constater qu'il avait été tenu compte des efforts de réforme du système des Nations Unies dans le plan, notamment du programme de réforme du Secrétaire général, conformément à l'examen quadriennal de 2016 et au chapitre commun du plan stratégique. Elles se sont félicitées des efforts engagés pour œuvrer plus étroitement avec les organismes

des Nations Unies et surmonter la compartimentation et les écarts afin de renforcer la collaboration dans les contextes de développement et d'aide humanitaire.

58. Les délégations ont salué l'approche différenciée adoptée dans le plan pour ce qui était de la programmation au niveau des pays, en particulier l'assistance adaptée aux besoins et priorités définis par chaque pays et respectueuse de l'autorité des pays, notamment dans les contextes humanitaires ou les situations d'urgence. Elles ont encouragé le FNUAP à donner la priorité à l'assistance régionale dispensée aux petits États insulaires en développement, qui sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, et à fournir à leurs bureaux sous-régionaux un appui financier et technique, assurant ainsi sa présence sur le terrain et aidant les pays à atteindre les objectifs de développement durable.

59. D'autres délégations ont salué l'action du FNUAP visant à renforcer les capacités de son personnel et les capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et de ventilation des données sur les dynamiques démographiques, notamment dans les sociétés vieillissantes, ainsi que l'aide qu'il avait fournie aux pays de programmes pour l'utilisation des données à l'appui de la prise des décisions concernant les politiques de développement et les interventions à cet égard. Elles ont constaté que, dans le processus de gestion du changement et l'amélioration de la gestion des risques au FNUAP, l'accent continuait d'être mis sur le renforcement de l'efficacité, l'application du principe de responsabilité et la transparence et que le Fonds continuait d'échanger avec les membres du Conseil des vues sur les moyens d'allouer des fonds aux activités de programmes. De même, elles se sont félicitées des mesures prises pour améliorer les résultats, notamment la prise en compte de la gestion axée sur les résultats, du suivi et de l'évaluation dans la planification des programmes, y compris au moyen de jalons et de cibles mieux définis.

60. Le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources demeurait un sujet de préoccupation important pour certaines délégations. Elles ont demandé au FNUAP d'élargir sa base de donateurs et de trouver des partenariats et des modes de financement plus novateurs, y compris avec le secteur privé et au moyen de la coopération Sud-Sud, et de remédier au déséquilibre qui existait entre les ressources de base et les autres ressources, l'avertissant que ce déséquilibre risquerait de compromettre sa capacité à s'acquitter de son mandat et à maintenir sa présence universelle dans les pays de programmes, ce qui s'avérerait particulièrement préoccupant pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Les délégations se sont félicitées de la proposition d'examiner le budget intégré pour 2018 dans l'objectif de mieux équilibrer le budget et de tenir compte des synergies avec les autres organismes des Nations Unies.

61. Soulignant son attachement à l'égal accès des femmes aux services de santé procréative, à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing ainsi qu'au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, une délégation a dit appuyer pleinement le principe du choix volontaire en matière de santé maternelle et infantile et de planification familiale, mais a considéré que l'avortement ne saurait constituer une méthode de planification familiale. Elle a souligné qu'en tant qu'État Membre, elle n'était pas tenue d'appliquer les dispositions d'instruments auxquels elle n'était pas partie. En réponse, une autre délégation s'est dite préoccupée par l'espace croissant que prenaient les débats normatifs au Conseil. Elle a affirmé que le Conseil devait se concentrer sur les questions opérationnelles et la mise en œuvre des principes déjà convenus à l'occasion de l'examen quadriennal de 2016 et dans le Programme 2030.

62. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'action que menait le FNUAP dans les situations humanitaires, en fournissant des services de santé sexuelle et procréative, en luttant contre la violence sexiste et en répondant aux besoins des

personnes les plus vulnérables. Elles ont constaté que le FNUAP contribuait de façon fondamentale à renforcer la corrélation entre, d'une part, l'action humanitaire et l'action pour le développement et, d'autre part, le renforcement de la résilience. Certaines délégations ont demandé au FNUAP de fournir des services aux migrants, aux réfugiés et aux personnes en cours de déplacement, y compris les adolescentes, et d'appuyer les communautés d'accueil. D'autres ont encouragé le Fonds à fournir des services de santé sexuelle et procréative et de planification familiale dans les pays qui cherchaient à accroître leurs taux de natalité et à promouvoir les valeurs familiales, en respectant les spécificités culturelles et religieuses des pays concernés. Il a été demandé au FNUAP de s'impliquer dans la promotion d'une couverture sanitaire universelle et de répondre aux besoins des sociétés vieillissantes. Une délégation a mis le Fonds en garde contre les pratiques d'avortement coercitives dans le cadre de ses services de santé sexuelle et procréative et de planification familiale.

63. En réponse, la Directrice exécutive par intérim a remercié le Conseil d'administration pour ses condoléances renouvelées à l'endroit du Directeur exécutif défunt, Babatunde Osotimehin, et souligné que le Fonds était résolu à concrétiser le projet énoncé dans le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021. Elle a également remercié le Conseil de l'étroite collaboration qu'il avait menée avec le Fonds pour mettre au point le nouveau plan stratégique et du ferme appui dont il faisait preuve envers son mandat. Elle a dûment noté qu'il avait été demandé au Fonds d'adapter ses travaux aux besoins particuliers de chaque pays et s'est félicitée de l'intérêt manifesté pour l'accroissement du financement des ressources de base et des annonces de contributions aux financements pluriannuels. Elle a noté que les délégations avaient demandé plus de cohérence, de responsabilisation, de transparence et une meilleure gestion du risque et s'est félicitée qu'elles aient insisté sur l'importance des partenariats du Fonds comme vecteurs de résultats. Elle a assuré au Conseil que le plan stratégique avait été conçu de façon à tenir compte de l'évolution de l'écosystème du développement et du contexte humanitaire, tout en maintenant une approche axée sur les résultats et le respect des droits, dans la droite ligne du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme 2030. L'assistance que le FNUAP fournissait dans les situations de crise et les contextes humanitaires (comme dans la région des Caraïbes frappée par l'ouragan Irma) prenait sa source dans le nouveau plan stratégique.

64. La Directrice exécutive par intérim s'est félicitée que le Conseil ait confirmé que les ressources de base resteraient le fondement de la présence universelle du FNUAP dans les pays de programmes et qu'elles étaient indispensables pour la viabilité de son plan stratégique. Le Fonds allait chercher des modes de financement et des partenariats novateurs ou s'employer à élargir ceux qui existaient déjà, afin d'appuyer ses activités. S'agissant des dynamiques démographiques, le FNUAP avait obtenu l'appui du Conseil pour ses activités concernant les problèmes des populations vieillissantes. La Directrice a souligné l'attachement du Fonds à traiter la fistule, afin d'en rendre la prévalence quasiment nulle dans les pays en développement. Elle a dûment pris note des observations des délégations concernant l'importance de rééquilibrer les ressources allouées au siège et les budgets régionaux et nationaux et salué le rôle crucial que jouait le Fonds s'agissant de renforcer la corrélation entre l'action humanitaire et le développement, tout en maintenant une approche fondée sur le respect des droits. Elle a souligné que le FNUAP ne cautionnait absolument pas les programmes d'avortement coercitif et ne saurait en aucun cas se livrer à pareille pratique. Son action était strictement guidée par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les principes des droits de la personne convenus au niveau international.

65. Le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a souligné que le Fonds avait alloué des ressources financières supplémentaires aux pays de la région des Caraïbes qui avaient été frappés par l'ouragan Irma. Rendue possible par un groupe de donateurs soucieux de remédier au déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, cette allocation devait permettre aux bureaux de pays établis dans la région de continuer à intervenir efficacement pendant la durée de la crise. D'autres contributions de donateurs avaient été versées au fonds de secours du FNUAP, ce qui devait lui permettre de prépositionner des fournitures dans la région. Le Fonds allouerait 6 % de l'ensemble des ressources de programme à l'appui de la région pendant la durée de la crise. Le Directeur a assuré aux délégations que le Fonds tenait à ce que ses programmes d'assistance soient dirigés au niveau national. Il a fait observer que le problème du vieillissement des populations avait été pris en compte dans les programmes des pays qui cherchaient à y remédier. Dans le même esprit, le nouveau plan stratégique prévoyait une approche spécifique consistant à associer chaque catégorie d'île à une méthode de mise en œuvre adaptée.

66. La Directrice exécutive adjointe à la gestion a souligné que le Fonds collaborait étroitement et se coordonnait avec les partenaires du système des Nations Unies et qu'il était résolu à appliquer les principes de cohérence et de réforme énoncés dans l'examen quadriennal de 2016 et dans le programme de réforme du Secrétaire général. Conscient des difficultés et de la complexité afférentes à la gestion du changement, le FNUAP menait un processus de gestion du changement rapide, cohérent et harmonisé, qui permettait de tirer le meilleur parti des possibilités qu'il offrait. Il informerait le Conseil des progrès accomplis dans la gestion du changement, à la première session ordinaire de 2018.

67. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/23 relative au plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021.

68. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/24 relative au budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021.

IX. Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

69. La Directrice exécutive par intérim a présenté le rapport du FNUAP sur les contributions des États Membres et autres donateurs et sur les prévisions de recettes pour 2017 et au-delà ([DP/FPA/2017/11](#)) et le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques a présenté le dialogue structuré sur le financement.

70. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'idée d'un pacte de financement et envisagé avec le plus grand intérêt d'examiner cette idée avec le FNUAP. D'aucuns ont avancé que le pacte de financement devait être dirigé par le Secrétaire général et non par tel ou tel organisme des Nations Unies, ce qui impliquait que le FNUAP aurait besoin d'en savoir plus à cet égard pour pouvoir harmoniser ses méthodes avec le pacte. Des délégations ont souligné qu'il importait que le Fonds soit bien financé, en particulier par les ressources de base, qui lui permettraient de remplir ses objectifs normatifs et opérationnels. Certains ont fait valoir qu'il était nécessaire de trouver d'autres formes de financement plus souples, en particulier un mécanisme de financement interinstitutions qui inciterait les organismes des Nations Unies à collaborer entre eux. Des délégations ont encouragé le Fonds à ouvrir, de sa propre initiative, le dialogue sur le financement avec toute une série de donateurs.

71. Des délégations ont salué l'utilité du portail en ligne mais demandé des précisions sur certaines lacunes, notamment concernant les dépenses (au titre des voyages par exemple). Il a été déclaré que la réforme du financement du FNUAP

devait aller de pair avec une réforme de la gouvernance. Des délégations ont saisi l'occasion pour annoncer une augmentation des financements destinés au FNUAP. Une délégation a demandé au FNUAP de préciser, dans ses futurs dialogues sur le financement, quelles fonctions seraient financées par les ressources de base ou par d'autres ressources « neutres » et d'indiquer comment seraient financées les activités menées à l'échelle du système, conformément au rapport sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies menée par le Secrétaire général. Elle a également demandé au FNUAP d'indiquer, dans ses prochains rapports annuels, comment il avait déterminé les priorités en matière d'allocation des ressources dans le plan stratégique. Il a été demandé que la situation financière du FNUAP soit exposée de manière plus détaillée aux États Membres afin que ceux-ci puissent mieux cerner les lacunes à combler. Ce type d'interaction étroite avec les membres du Conseil aiderait à renforcer la résilience des partenariats.

72. Le Président du Conseil d'administration s'est félicité du budget, notant qu'il permettrait de fixer des objectifs budgétaires plus ambitieux à l'avenir. Il a souligné qu'il fallait que les membres du Conseil cernent mieux les carences de financement, car il s'agissait là d'un aspect clef de la mobilisation de ressources dont se chargeait le FNUAP, et qu'il fallait qu'ils décident s'il était nécessaire de chercher des contributions supplémentaires aux fins du plan stratégique. Les mesures prises par le FNUAP pour réduire le nombre de fonds thématiques étaient utiles pour mettre en lumière les carences et les priorités du budget. En mettant l'accent sur les avantages qu'il y aurait à élargir la base de donateurs, dont les pays de programmes, il a encouragé le FNUAP à faire appel à tous les membres du Conseil quand il mobiliserait des financements pour les ressources de base et d'interagir avec toutes les parties prenantes au sujet du projet de pacte de financement.

73. En réponse, le Directeur de la Division des communications et des partenariats stratégiques a fait observer que 95 % des ressources de base du FNUAP étaient financées par les contributions de 13 États Membres et que le Fonds consacrait une certaine partie aux activités de levée de fonds. Il a demandé aux membres du Conseil de collaborer avec le FNUAP pour réduire les coûts de la collecte de fonds au moyen du projet de pacte de financement, afin que davantage de ressources puissent être consacrées aux activités de programmes. Il a souligné qu'il importait que les donateurs s'engagent à verser des contributions pluriannuelles et tiennent ces engagements. Les financements destinés aux ressources de base collectés auprès des pays de programmes posaient encore problème car les retours sur investissements n'étaient pas garantis. Le Directeur a affirmé que les contributions des pays de programmes aux ressources de base assuraient la présence du Fonds et s'accompagnaient de gains au niveau des pays. Il était impossible de garantir la présence du Fonds et d'obtenir des résultats en ne recourant qu'aux ressources autres que les ressources de base. Le pacte de financement proposé par le Secrétaire général était certes axé sur les financements thématiques tandis que la proposition formulée par le FNUAP ne concernait que lui en tant qu'organisme, mais ils ne s'excluaient pas mutuellement parce que les financements thématiques du Fonds reprenaient de nombreux aspects de la proposition du Secrétaire général. Le Directeur a noté qu'une grande part des ressources autres que les ressources de base du FNUAP provenait de financements interinstitutions afférents à la programmation commune, qui seraient accrus par la proposition du Secrétaire général. Il a appelé l'attention sur le déficit de 71 % par rapport à l'objectif fixé pour le financement humanitaire, tout en faisant valoir que la structure de financement proposée aiderait à remédier aux déficits de façon plus stratégique au moyen des flux de financements. Il a demandé aux membres du Conseil de poursuivre les dialogues sur le financement pendant et entre les sessions du Conseil.

74. La Directrice exécutive par intérim a déclaré que le FNUAP déterminerait, en collaboration avec le Conseil, la fréquence et la teneur des futurs dialogues structurés sur le financement. Un État Membre ayant cessé ses contributions, dont une grande partie avait été affectée aux ressources humanitaires de l'organisation, le FNUAP s'employait à remplacer ces ressources humanitaires pour faire face aux crises et aux situations d'urgence humanitaire. Dans le cadre de l'examen complet de ses ressources, le FNUAP continuerait de préciser plus avant la structure du budget afin de rendre les carences et les flux de financement plus évidents à cerner. La consolidation des acquis et la recherche d'innovation formeraient les grands thèmes des travaux du Fonds tout au long de la période couverte par le plan stratégique (2018-2021). Il chercherait à asseoir davantage encore sa crédibilité auprès des sources de financement, en procédant régulièrement à des audits, améliorant l'application du principe de responsabilité et renforçant la transparence, appliquant un cycle de suivi et d'évaluation et une méthode de gestion éprouvée et en améliorant la collecte et l'analyse des données.

75. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/25 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

X. Programmes de pays et questions connexes

76. La Directrice exécutive par intérim du FNUAP a donné un aperçu des 20 programmes de pays soumis au Conseil pour approbation, y compris le programme sous-régional pour les pays insulaires du Pacifique, ainsi que la prolongation de neuf programmes de pays.

77. La Directrice exécutive adjointe à la gestion a présenté les programmes de pays pour la région de l'Asie et du Pacifique, à savoir pour l'Inde, le Myanmar, le Népal, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sri Lanka, ainsi que le programme sous-régional pour les pays insulaires du Pacifique. Les directeurs régionaux du FNUAP ont présenté les programmes de pays pour les États arabes, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique de l'Ouest et du Centre, à savoir pour les pays suivants : Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Costa Rica, Gabon, Guinée, Kirghizistan, Nigéria, République de Moldova, République dominicaine, Somalie, Soudan, Ukraine et État de Palestine ; ainsi que la prolongation des programmes de pays concernant l'Afrique du Sud, le Burundi, la Guinée équatoriale, le Lesotho, le Libéria, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud.

78. Les membres du Conseil ont exprimé tout leur soutien à l'assistance que le Fonds dispensait dans ces régions. Les pays soumettant leur programme de pays ou prolongation de programme au Conseil pour examen et approbation ont souligné que le FNUAP avait mis au point ces programmes en étroite coopération avec leurs gouvernements respectifs, qui appuyaient pleinement les activités que menait le Fonds dans leurs pays dans le domaine de la santé sexuelle et procréative et de la planification familiale. Ils ont confirmé que les 20 programmes de pays, y compris le programme sous-régional, étaient pleinement conformes aux priorités nationales définies par les pays eux-mêmes ainsi qu'au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement arrêté pour chaque pays, et les aideraient à réaliser les objectifs de développement durable au niveau national. Toutes les délégations ont affirmé qu'elles s'employaient à réaliser ces objectifs et à mettre en œuvre le Programme 2030 avec l'appui des bureaux de pays et des bureaux régionaux du FNUAP.

79. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour chacun des pays suivants : Bolivie

(État plurinational de) (DP/FPA/CPD/BOL/6), Burkina Faso (DP/FPA/CPD/BFA/8), Costa Rica (DP/FPA/CPD/CRI/5), Gabon (DP/FPA/CPD/GAB/7), Guinée (DP/FPA/CPD/GIN/8), Inde (DP/FPA/CPD/IND/9), Kirghizistan (DP/FPA/CPD/KGZ/4), Myanmar (DP/FPA/CPD/MMR/4), Népal (DP/FPA/CPD/NPL/8), Nigéria (DP/FPA/CPD/NGA/8), Pakistan (DP/FPA/CPD/PAK/9), Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/CPD/PNG/6), République de Moldova (DP/FPA/CPD/MDA/3), République dominicaine (DP/FPA/CPD/DOM/6), Somalie (DP/FPA/CPD/SOM/8), Soudan (DP/FPA/CPD/SDN/9), Sri Lanka (DP/FPA/CPD/LKA/9), Ukraine (DP/FPA/CPD/UKR/3) et État de Palestine (DP/FPA/CPD/PSE/6), ainsi que le descriptif du programme sous-régional pour les pays insulaires du Pacifique (DP/FPA/CPD/PIC/6).

80. Le Conseil d'administration a pris note des demandes de première prolongation d'un an des programmes de pays pour la Guinée équatoriale, le Lesotho, le Libéria, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud et approuvé la demande de prolongation de 15 mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, la demande de troisième prolongation d'un an du programme de pays pour le Burundi et la demande de troisième prolongation de deux ans du programme de pays pour le Yémen (DP/FPA/2017/13).

Débat consacré à l'UNOPS

XI. Déclaration de la Directrice exécutive et présentation du plan stratégique pour la période 2018-2021

81. Dans sa déclaration au Conseil, la Directrice exécutive de l'UNOPS a présenté le plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour la période 2018-2021 (DP/OPS/2017/5 et annexes), le projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2021 (DP/OPS/2017/6 et annexes), le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2018-2020 (DP/OPS/2017/7) et le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2016 (DP/OPS/2017/8). Elle a souligné que le nouveau plan stratégique faisait fond sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2014-2017 et avait été établi à l'issue d'étroites consultations avec le Conseil d'administration et les partenaires tant des Nations Unies qu'extérieurs. Conforme au mandat de l'UNOPS, et tenant compte aussi bien de ses compétences de base que des objectifs du développement durable, il était axé sur la prestation de services transversaux concernant l'infrastructure, les achats, la gestion de projets, les ressources humaines et la gestion financière. Plus précisément, trois objectifs y étaient fixés : a) améliorer l'efficacité des services d'appui à la gestion ; b) aider les partenaires à trouver des solutions encore plus efficaces grâce à des compétences techniques spécialisées ; c) contribuer à l'action menée pour exécuter le Programme 2030. L'UNOPS se positionnait à l'avant-garde en matière d'innovation, assurant la liaison avec les acteurs compétents et contribuant à mettre en place, dans de nombreux pays, des centres d'innovation axés sur la révolution technologique.

82. La Directrice exécutive a fait valoir que cette nouvelle stratégie était rendue possible par la solidité financière de l'UNOPS. Le Bureau était constamment en train de remodeler, de réorganiser et d'étendre sa structure et ses services pour répondre à la demande des parties prenantes, mieux servir les organismes des Nations Unies, en particulier s'agissant des programmes relatifs à la paix et la sécurité à l'échelle du système, et atténuer les risques. Il attachait une grande importance à la Stratégie pour l'égalité des sexes à l'horizon 2030, menée à l'échelle du système, et il s'employait à

remédier à la sous-représentation des femmes dans son portefeuille opérationnel mondial. Soucieux d'améliorer la qualité de ses projets et d'en multiplier les effets, il collaborait étroitement avec ses partenaires pour en assurer la résilience. Il avait affiné son approche en matière d'achats afin de mettre l'accent sur les politiques d'achat responsable, l'objet étant d'améliorer l'efficacité des opérations d'achat. Le plan stratégique faisait ressortir que l'UNOPS était résolu à améliorer les pratiques d'achat des pays de programme et à accentuer la viabilité des méthodes d'achat pour l'ensemble du système.

83. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités du processus consultatif et du dialogue constructif que l'UNOPS avait mis en place pour élaborer le plan stratégique pour la période 2018-2021. Ce dernier, qui établissait des orientations stratégiques viables, faisait fond sur les compétences techniques du Bureau et les enseignements tirés de l'expérience. Le Conseil d'administration a invité l'UNOPS à continuer de diffuser largement ses meilleures pratiques et ses données d'expérience. Il a noté avec satisfaction que le plan stratégique allait dans le sens de l'exécution du Programme 2030, des recommandations issues de l'examen quadriennal de 2016 et de la stratégie du Secrétaire général en matière de réforme. Les membres du Conseil avaient hâte de voir l'UNOPS contribuer activement à la mise en place des réformes prévues et comptaient qu'il trouverait de nouveaux moyens de collaborer avec les organismes des Nations Unies. Ils se sont félicités que le plan stratégique se fonde sur les trois objectifs qui y étaient énoncés et ont accueilli avec satisfaction la décision d'aborder les opérations selon la méthode globale retenue par les organismes des Nations Unies. Ils ont constaté avec intérêt que le plan stratégique mettait l'accent sur le partenariat, en particulier avec les organismes des Nations Unies, ce qui était utile pour accroître l'efficacité et l'efficacités, en particulier au niveau des pays, pour favoriser l'innovation et pour stimuler la prévention.

84. Les délégations, notant avec satisfaction que les ambitieux objectifs de l'UNOPS, tels qu'exposés dans le plan stratégique, faisaient une large place à la problématique femmes-hommes, ont souligné qu'il importait que les femmes participent activement aux activités que le Bureau exécutait sur le terrain et que l'équilibre entre les sexes soit respecté en son sein. Ils ont demandé que cette approche tienne également compte des droits fondamentaux. Elles ont invité l'UNOPS à poursuivre l'action menée pour que les jeunes deviennent des agents du changement et elles ont salué la conclusion de partenariats à cette fin. Les délégations des pays à revenu intermédiaire se sont félicitées de l'appui que l'UNOPS leur apportait par le biais de services propices à la gestion viable des projets, de procédures d'achat optimisées et simplifiées et de moyens destinés à réduire les risques. Les délégations ont invité l'UNOPS à continuer de faire office de catalyseur au regard du financement des projets par les secteurs tant public que privé, à renforcer sa capacité de rendre compte des résultats obtenus, à opter pour des méthodes de financement novatrices et à revoir périodiquement sa politique en matière de recouvrement des coûts et d'établissement des prix.

85. Les délégations se sont félicitées de la solidité financière et de l'excellence de l'UNOPS en matière de transparence, et elles ont souscrit à l'objectif de croissance zéro des produits nets retenu pour l'exercice biennal 2018-2019. Elles ont noté avec satisfaction que les prévisions de dépenses, présentées sous une forme succincte qui en facilitait le contrôle par le Conseil d'administration, se caractérisaient par leur transparence. Elles ont demandé que la réserve opérationnelle fasse l'objet d'une analyse dans les projets de budget à venir et que les normes d'achat soient harmonisées pour l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Des précisions ont été sollicitées concernant les investissements de l'UNOPS destinés à consolider les processus et perfectionner les compétences du personnel, qui

devraient être actualisés dans le prochain projet de budget. Les délégations ont invité l'UNOPS à donner suite à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'évaluation comparative de la performance et à inclure des renseignements détaillés y relatifs dans son prochain projet de budget. Elles ont souligné que le modèle d'autofinancement retenu par l'UNOPS pourrait trouver sa place dans le programme de réforme du Secrétaire général. Les membres du Conseil d'administration, souscrivant résolument au plan stratégique pour la période 2018-2021, attendaient avec un vif intérêt qu'il soit adopté au cours de la session.

86. Répondant aux observations des délégations, la Directrice exécutive a assuré le Conseil d'administration que l'UNOPS continuerait d'étudier les possibilités de resserrer ses liens de collaboration avec les organismes des Nations Unies. L'UNOPS axait son action sur l'exécution du Programme 2030 à l'échelle du système, mais il importait que les organismes des Nations Unies s'emploient à trouver de nouveaux moyens pour en atteindre les objectifs qui y étaient énoncés, que ce soit par la collaboration avec le secteur privé, le partage des risques ou encore l'ouverture à l'innovation. Les technologies de pointe pourraient être fondamentales pour stimuler l'innovation destinée à aider les personnes dans le besoin, à moindre coût et avec un impact plus important. L'UNOPS s'adressait aux jeunes au moyen de jeux vidéo, ainsi que par la musique et par des animations. S'agissant des activités relatives aux infrastructures de son programme pour les villes, il recherchait de nouveaux partenariats pour accentuer la résilience de celles-ci. Par ailleurs, il rendrait compte au Conseil de ses efforts en matière de réforme de la gestion et il s'était engagé à réaliser la parité entre les sexes d'ici à 2030, tant sur le plan interne qu'au sein des divers programmes. Il étudiait activement les moyens dont il disposait, avec ses partenaires, pour mieux servir les petits États insulaires en développement et d'autres pays en première ligne face aux changements climatiques. Enfin, il portait un vif intérêt à la sécurisation de la réserve opérationnelle, qui assurerait une meilleure gestion des risques, ainsi que la solidité de la situation financière, la transparence et l'obtention de résultats tangibles sur lesquels ses partenaires pourraient compter.

87. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/26 relative au plan stratégique pour la période 2018-2021.

88. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/27 relative au budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2018-2021.

Débat consacré aux questions communes

XII. Questions financières, budgétaires et administratives

89. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP-FPA-OPS/2017/1). Le Directeur du Bureau de l'approvisionnement et des opérations du PNUD, le Conseiller juridique et chef par intérim du bureau de New York de l'UNOPS, ainsi que le Chef du Service des achats du FNUAP ont présenté, sous l'angle des compétences respectives de leur organisme, les grands axes de leurs domaines d'activité et les grandes conclusions auxquelles ils étaient parvenus.

90. Seul intervenant suite à ces présentations, un membre du Conseil a souhaité savoir si les fonds et programmes se tournaient en priorité vers les sources d'approvisionnement locales (au niveau national), ce qui contribuerait aux programmes de pays, avant de faire appel à des sources extérieures.

91. Répondant à cette question, le Directeur du Bureau de l'approvisionnement et des opérations du PNUD a indiqué que le PNUD collaborait étroitement avec les autorités nationales pour renforcer les capacités des pays concernant la conformité des procédures d'approvisionnement aux normes internationales. Les méthodes variaient d'un organisme des Nations Unies à l'autre et elles étaient souvent fonction des biens recherchés. Conformément à la politique du PNUD en matière d'achats, la catégorie des articles concernés déterminait le mode d'approvisionnement. Ainsi, 70 % à 80 % des achats du PNUD étaient effectués localement, au niveau national, et les articles de toute catégorie d'un montant inférieur à 100 000 dollars pouvaient être achetés localement. Les entreprises locales présentaient un avantage comparatif en termes de prix.

92. Le Chef du Service des achats du FNUAP a indiqué que le Fonds, comme les autres organismes des Nations Unies, recourait aux achats locaux en appliquant les principes et normes d'équité, de transparence et de respect des délais. Les biens locaux présentaient généralement l'avantage d'être rapidement livrés. Le FNUAP y avait surtout recours dans le cadre d'opérations humanitaires, toujours plus nombreuses, où le respect des délais de livraison était essentiel.

93. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/28 sur le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2016.

XIII. Mesures prises à l'issue de la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

94. La Directrice exécutive par intérim du FNUAP et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD ont présenté ensemble le rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ([DP/2017/37-DP/FPA/2017/12](#)).

95. Un groupe de délégations s'est félicité des mesures qu'avaient prises le PNUD et le FNUAP pour examiner et réaménager, au vu de la situation financière d'ONUSIDA, les processus relatifs au VIH/sida en les reliant aux questions transversales et en ciblant les personnes qui en avaient le plus besoin. Il attendait avec intérêt que lui soit présentée, lors des prochaines réunions du Conseil de coordination du Programme et des futures réunions du Conseil d'administration, une illustration des meilleures pratiques retenues pour dynamiser la mobilisation des ressources.

96. Ce groupe comptait qu'ONUSIDA continuerait de se concerter avec les organismes des Nations Unies sur le terrain, allant ainsi dans le sens des recommandations issues de l'examen quadriennal de 2016 et de la réforme en cours du système des Nations Unies ; ceci, toutefois, exigeait d'améliorer l'efficacité opérationnelle et budgétaire interinstitutions. Le groupe a par ailleurs sollicité des éclaircissements sur la façon dont les dispositifs du PNUD, du FNUAP et d'ONUSIDA en matière de communication de l'information avaient été remaniés à l'issue de la révision du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'ONUSIDA. Il pensait que, dans son agencement, le rapport aurait dû davantage être axé sur les résultats.

97. Ce même groupe a félicité le FNUAP et le PNUD d'avoir intégré dans leurs activités relatives au sida les questions touchant l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la santé en matière de sexualité et de procréation, et il s'est déclaré très favorable à ce que le FNUAP, dans le cadre de son mandat, dynamise l'exécution du

Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il a accueilli favorablement l'action du FNUAP et du PNUD en faveur de la consolidation des systèmes de santé et il a noté avec satisfaction que les deux organismes avaient fait fond sur les enseignements tirés de la lutte contre le sida au niveau mondial pour s'attaquer à des problèmes sanitaires plus généraux.

98. En ce qui concernait plus particulièrement le FNUAP, le Groupe a demandé des éclaircissements sur la manière dont la répartition des tâches entre le FNUAP et les organismes coparrainant ONUSIDA se ferait au niveau des pays, compte tenu des avantages comparatifs de chacun d'eux. Il attendait avec intérêt les mesures que prendrait le Fonds dans le cadre des prochaines étapes de la mise en œuvre opérationnelle de la Coalition mondiale pour la prévention, et ils se sont félicités de l'action menée par le FNUAP et ONUSIDA pour remettre la prévention primaire à l'ordre du jour.

99. Une délégation s'est félicitée de l'initiative d'ONUSIDA visant à créer un groupe d'examen mondial. Absolument convaincue que cet organisme devait demeurer à la tête de la lutte contre le sida dans le monde, elle s'est félicitée que le PNUD et le FNUAP intègrent cette lutte dans leurs activités. Elle a noté que le plan stratégique pour 2018-2021, qui allait dans le sens du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités, faisait d'eux des coparrains d'ONUSIDA.

100. Répondant aux intervenants, la Directrice exécutive par intérim du FNUAP a affirmé que l'étroite concertation entre les organismes des Nations Unies sur le terrain, recommandée à l'issue de l'examen quadriennal de 2016, était le fondement de la programmation conjointe. Cela passait notamment par la réalisation rapide de bilans communs de pays extensifs, la reconfiguration des processus et la formulation d'une typologie différenciée. Notant que les organisations feraient en sorte que les rapports soient, à l'avenir, davantage axés sur les résultats, elle a souligné que l'objectif principal était d'accélérer le processus afin que le test de dépistage du VIH soit administré à 90 % de la population, que, parmi les personnes séropositives, 90 % suivent un traitement, et que pour 90 % des personnes traitées la charge virale ait été jugulée ou ne soit plus détectable. Pour se répartir les tâches, les partenaires se sont concentrés sur leurs avantages comparatifs. En ce qui concerne la Coalition mondiale pour la prévention, elle a précisé que, dans 10 pays, une évaluation de la prévention devait être réalisée avant la fin de 2017 et que l'avant-projet de feuille de route donnerait lieu à des consultations au niveau national. S'agissant de la prévention primaire, l'objectif était d'éliminer toute nouvelle infection, ce qui passait par la réforme globale des politiques d'éducation sexuelle ainsi que par la lutte contre les inégalités entre les sexes et contre la stigmatisation.

101. Le Conseiller technique principal du FNUAP, se référant au volet du programme relatif aux adolescents et aux jeunes, a indiqué que plusieurs dispositifs de concertation avec des partenaires tant extérieurs que des Nations Unies étaient en place, grâce auxquels le Fonds s'assurait que les interventions, sans se chevaucher, touchaient ces groupes démographiques. Le resserrement de la coordination avec des entités autres que des Nations Unies s'était avéré utile. D'ailleurs, le groupe de travail sur la prévention s'employait de la même manière à assurer la coordination à tous les niveaux en vue de toucher les deux autres volets fondamentaux, ceux relatifs aux adolescentes et jeunes femmes, et aux populations à risque. La protection et l'insertion des jeunes au niveau national figuraient parmi les grands axes de l'action du FNUAP.

102. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a souligné que la conclusion de partenariats axés sur l'obtention de résultats en matière de développement, au sens large, était une marque distinctive de l'action à venir du PNUD, comme indiqué dans le plan stratégique pour 2018-2021, et en

particulier dans le chapitre commun aux organismes des Nations Unies. Les résultats obtenus par le PNUD au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités seraient présentés en regard du cadre de suivi et d'évaluation du plan stratégique de chaque organisation, tant au niveau mondial qu'à celui des différents pays, et en fonction des indicateurs et des cibles des objectifs de développement durable, ce qui permettrait aux États Membres de suivre les progrès accomplis. Rappelant l'action résolue du PNUD en faveur du renforcement des capacités des partenaires nationaux dans le but de confier la gestion des programmes à des entités nationales, le Directeur du Bureau a insisté sur deux points : a) le fait de quitter précipitamment un pays pour des raisons purement politiques était contre-productif ; b) dans certains pays, la vulnérabilité posait des problèmes particuliers sur le plan du renforcement des capacités, de sorte que le PNUD se voyait contraint de demeurer sur place pour assurer des services essentiels. S'agissant des subventions accordées par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le PNUD n'en était plus le principal bénéficiaire dans 26 pays, ce qui montrait qu'il avait réussi à obtenir des résultats tangibles.

103. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ([DP/2017/37-DP/FPA/2017/12](#)) présenté conjointement par le PNUD et le FNUAP.

XIV. Visites sur le terrain

104. Le rapporteur a présenté le rapport de la visite conjointe au Népal de membres du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, ainsi que de ceux de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ([DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2017/CRP.1](#)). Cette présentation a été suivie d'un court métrage y relatif. La Chef de la Division de la liaison et de la coordination des bureaux de pays, qui relève du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUD, a fait une déclaration dans laquelle elle a insisté sur l'importance de la date retenue pour cette visite conjointe et des recommandations auxquelles elle a donné lieu, compte tenu de la réforme en cours du système des Nations Unies ainsi que de la signature récente du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour le Népal.

105. La présentation de la visite conjointe au Népal n'a été suivie d'aucune intervention ni observation des membres du Conseil d'administration.

106. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la visite au Népal effectuée conjointement par le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS ainsi que l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM ([DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2017/CRP.1](#)).

XVI. Questions diverses

Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que d'ONU-Femmes

107. Dans sa déclaration au Conseil d'administration, le Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que d'ONU-Femmes a rappelé que le Conseil du personnel entretenait de bonnes relations de travail et de collaboration avec les administrations des organismes dont il représentait les fonctionnaires. Il a précisé que le Conseil collaborait de près avec le Secrétaire général dans le cadre de l'action que ce dernier menait en vue d'accélérer la réforme de l'ONU. Il a insisté sur le fait que le personnel devait être régulièrement consulté, ceci devant faire partie intégrante du processus décisionnel des organismes. Il a réitéré

les préoccupations du personnel concernant un certain nombre de questions, soulignant notamment l'importance de la transparence, du respect des principes de recrutement et de gestion, de l'attribution des contrats appropriés et de l'existence de régimes de rémunération adéquats, de gestion de la performance et de l'organisation des carrières, ainsi que du respect des principes régissant la fonction publique internationale.

108. Répondant aux observations du Président du Conseil du personnel, la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, le Directeur de la Division des ressources humaines du FNUAP et le Conseiller juridique et Directeur du Groupe juridique de l'UNOPS, respectivement, ont mis en exergue les bonnes relations de travail que chaque organisation entretenait avec le Conseil et les mesures que chacune d'entre elles s'employait à mettre en place pour remédier aux préoccupations du personnel. Ils ont fait observer que le personnel était d'une importance cruciale au regard de l'action des organismes et déclaré qu'il était impératif que le dialogue avec le Conseil soit ouvert et transparent. Ils se sont félicités que le Conseil soit désireux de collaborer avec les organismes pour relever les principaux défis qui se posaient à eux. Ils ont pris note de la position stratégique, ardemment défendue, du Conseil sur le régime de rémunération du personnel recruté sur le plan local lors des délibérations de la Commission de la fonction publique internationale ainsi que lors de discussions avec la Caisse commune des pensions des Nations Unies. En dépit de certains désaccords, le Conseil du personnel et les organismes partageaient une vision commune visant à renforcer les fonds et programmes des Nations Unies.

109. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, ainsi que d'ONU-Femmes.

Quatrième partie

Session extraordinaire de 2017

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
le 28 novembre 2017**

I. Questions d'organisation

1. La session extraordinaire de 2017 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'ONU, à New York, le 28 novembre 2017.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa session extraordinaire de 2017 ([DP/2017/L.4](#)).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session extraordinaire de 2017 figurent dans le document [DP/2018/3](#), qui peut être consulté sur le [site Web du Conseil](#).

Débat consacré au PNUD

II. et III. Déclaration de l'Administrateur et plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives

4. Dans son allocution au Conseil d'administration (disponible sur le [site Web du Conseil](#)), l'Administrateur du PNUD a souligné que le nouveau plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 ([DP/2017/38](#) et annexes) était le fruit d'intenses efforts, d'une réflexion et d'un dialogue sur la meilleure façon de positionner le PNUD dans un monde en évolution constante. L'élaboration et l'adoption du plan ont été une étape déterminante dans les efforts collectifs visant à transformer le PNUD pour lui permettre d'œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable. Ce nouveau plan prenait en compte les réactions et les contributions des membres du Conseil d'administration et des organismes du système des Nations Unies pour le développement, dont la collaboration était indispensable à la réussite du plan.
5. Dans son allocution, l'Administrateur a également évoqué le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 ([DP/2017/39](#) et annexes) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([DP/2017/40](#)).
6. L'Administrateur a souligné que les changements mondiaux étaient d'une rapidité et d'une ampleur telles que les organismes du système des Nations Unies avaient bien du mal à suivre. L'Organisation des Nations Unies avait été chargée d'aider la communauté internationale et les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale). Le Secrétaire général entendait rendre l'Organisation mieux à même de remplir cette tâche au moyen de son nouveau programme de réforme, que le PNUD soutenait sans réserve. L'Administrateur a souligné que le nouveau plan stratégique répondait à l'ambition des objectifs et préparait à la réforme.
7. Le nouveau plan stratégique prenait en compte la diversité des pays auxquels le PNUD prêtait son appui et s'articulait autour des trois grands objectifs de développement suivants : élimination de la pauvreté, transformations structurelles et renforcement de la résilience. Grâce aux deux nouveaux dispositifs envisagés, l'un au niveau mondial et l'autre au niveau des pays, le PNUD devrait gagner en efficacité. Les six solutions types proposées, sur lesquelles l'organisation concentrerait ses ressources et ses compétences, permettraient d'obtenir de réels résultats dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de la gouvernance, de l'accès à l'énergie, de l'égalité des sexes, de la résilience et de la préservation durable de l'environnement. Un mélange d'innovation et de dynamisme imprégnait tout le plan et, en vue

d'améliorer l'exécution, le PNUD s'employait à réorganiser son modèle de fonctionnement pour le rendre plus adaptable, plus efficace et plus rentable.

8. L'établissement de partenariats solides était au cœur du nouveau plan stratégique. Le PNUD aiderait les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 en redynamisant les partenariats avec les organismes du système des Nations Unies pour le développement. Le PNUD avait la principale responsabilité d'unir le système des Nations Unies pour le développement en vue de fournir aux pays un appui intégré de haute qualité, reposant sur les valeurs des Nations Unies et le principe énoncé dans le Programme 2030 qui consistait à ne laisser personne de côté. L'Administrateur a souligné, toutefois, que la réalisation du Programme 2030 concernait l'ensemble du corps social et nécessitait le concours de nombreux partenaires en dehors du système des Nations Unies. Le plan stratégique prévoyait pour le PNUD un rôle de mécanisme ouvert qui fournissait des conseils et des services et rassemblait les partenaires et les acteurs des secteurs public et privé et de la société civile.

9. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 et se sont félicités des consultations transparentes et ouvertes tenues par le PNUD avant la session extraordinaire et du rôle actif joué par l'Administrateur tout au long de ce processus. Ils ont noté que le nouveau plan stratégique était aligné sur le Programme 2030 et l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 71/243 de l'Assemblée générale) et définissait clairement le rôle joué par le PNUD au sein du système pour aider à la réalisation des objectifs de développement durable.

10. Les membres du Conseil d'administration ont dans l'ensemble estimé que le nouveau plan stratégique facilitait la réforme envisagée par le Secrétaire général ainsi que le repositionnement et le renforcement du système des Nations Unies pour le développement, qui devaient démarrer en 2018. Quelques délégations ont estimé que le PNUD devrait consulter régulièrement le Conseil d'administration sur les conséquences qu'aurait ce repositionnement. Un certain nombre de délégations se sont félicitées de la méthode adoptée par le PNUD pour travailler avec les organismes des Nations Unies et ont noté avec satisfaction que dans le nouveau plan stratégique, un chapitre commun était consacré au PNUD, au FNUAP, à l'UNICEF et à ONU-Femmes, ce qui constituait, à leur avis, un pas vers la coordination et des activités communes.

11. Le Conseil d'administration a fortement insisté sur la nécessité pour le PNUD d'établir et de renforcer les partenariats à tous les niveaux et avec toutes les parties prenantes, en particulier avec les institutions financières internationales, le secteur privé et les autres organismes des Nations Unies, ces partenariats étant indispensables pour la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Les délégations ont également souligné qu'il fallait renforcer la coopération Sud-Sud et faire de l'établissement de partenariats multipartites la pratique standard au niveau des pays.

12. Un groupe représentatif de délégations a constaté avec satisfaction que le plan stratégique donnait la priorité à l'élimination de la pauvreté et que le principe consistant à ne laisser personne de côté était le but ultime visé par le PNUD en prêtant son appui aux pays, notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire. Plusieurs délégations ont souligné que l'initiative et la direction devaient être laissées aux pays et que les solutions devaient être conçues en fonction des besoins et de la situation des pays.

13. D'autres membres du Conseil d'administration ont mis l'accent sur l'importance que revêtait un développement fondé sur la bonne gouvernance et les droits de la

personne, et ont estimé que le mandat confié au PNUD s'inscrivait dans le cadre plus large de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et du renforcement de la résilience, qu'ils considéraient comme les objectifs ultimes du développement. À cet égard, si certaines délégations ont fermement soutenu le rôle joué par le PNUD dans les domaines indissociables de l'humanitaire et du développement, d'autres ont dit craindre que ses activités de prévention des conflits ne soient récupérées à des fins politiques. Un groupe représentatif de délégations s'est dit favorable à l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les programmes du PNUD, et d'autres, abondant en ce sens, ont noté tout l'intérêt qu'il y avait à mettre l'accent sur l'égalité des sexes.

14. La diminution des contributions financières a continué de susciter beaucoup d'inquiétudes. Les membres du Conseil d'administration ont appelé l'attention sur le fait que le déséquilibre persistant entre les ressources ordinaires (de base) et les autres ressources risquerait d'empêcher le PNUD de s'acquitter de son mandat et d'obtenir des résultats au regard du Programme 2030. Les délégations ont demandé aux États Membres d'honorer leurs engagements financiers et, à ceux qui étaient en mesure de le faire, d'augmenter leurs contributions au titre des ressources de base. Des contributions suffisantes, pluriannuelles et stables au titre des ressources de base, a-t-on fait observer, étaient indispensables pour préserver l'indépendance et l'objectivité de l'organisation. Les membres du Conseil d'administration ont encouragé le PNUD à continuer de rechercher les moyens de diversifier ses sources de financement. Ils ont suggéré au PNUD d'attirer plus sagement les donateurs traditionnels et les donateurs potentiels en faisant mieux connaître son action et les résultats obtenus.

15. Dans l'ensemble, les membres du Conseil d'administration se sont dits satisfaits du budget intégré qui venait à l'appui du nouveau plan stratégique. Certaines délégations ont toutefois estimé que le budget pourrait être établi de manière plus avisée en reliant les solutions types aux produits et aux résultats, ce qui permettrait de s'appuyer sur le nouveau plan stratégique et les solutions types qui y étaient proposées pour mettre en place des activités aux niveaux régional et national. Elles ont dit attendre avec intérêt que le PNUD établisse un plan de travail afin de pouvoir dialoguer avec le Conseil d'administration et de recevoir des comptes rendus réguliers sur les progrès faits pour ce qui est de relier les résultats aux ressources dans le cadre de l'examen à mi-parcours. Abordant des questions relatives au budget, d'autres délégations se sont déclarées favorables à l'application de taux de recouvrement des dépenses différenciés selon les pays, en particulier en ce qui concerne la participation des gouvernements aux dépenses, et ont estimé qu'il fallait désormais améliorer l'information budgétaire et les méthodes de recouvrement des dépenses. Les délégations se sont félicitées des améliorations qu'il était proposé d'apporter au modèle de fonctionnement du PNUD et ont dit compter recevoir des comptes rendus réguliers à ce sujet. Dans le même ordre d'idées, on a souhaité que les programmes soient moins nombreux mais plus circonscrits et plus novateurs, que les capacités du personnel soient renforcées et que les résultats soient mesurés.

16. Dans sa réponse, l'Administrateur a insisté sur le fait qu'il fallait faire confiance au plan stratégique, qui reposait sur une orientation générale et les principes de responsabilité, de transparence et de dialogue suivi avec le Conseil d'administration. Cela était particulièrement important étant donné la nécessité de faire face à une évolution permanente dans le domaine du développement. Cette confiance permettrait au Conseil d'administration et au PNUD de prendre ensemble des décisions judicieuses. L'Administrateur a réaffirmé la détermination du PNUD de veiller à la cohérence de l'action du système des Nations Unies et à mener contre la pauvreté une action multidimensionnelle qui tienne compte des besoins et des situations des pays. Le PNUD entendait, sous la direction du Conseil d'administration, être pionnier dans la mise au point de solutions intelligentes en matière de développement.

L'Administrateur a fait remarquer qu'à la demande des pays, le PNUD avait reçu pour mandat de traiter des aspects de l'objectif 16 qui avaient trait à la gouvernance et aux droits de la personne et qu'il entendait axer son action sur la généralisation de l'égalité des sexes préconisée comme une solution type. Le PNUD continuerait à travailler en étroite collaboration avec le Conseil d'administration en vue d'améliorer sa situation financière, de redresser le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources et de renforcer le financement du développement, notamment grâce à une meilleure communication et à la promotion de la valeur du multilatéralisme. L'Administrateur a de nouveau affirmé aux membres du Conseil que le PNUD comprenait les préoccupations du Conseil quant à son rôle dans les domaines de l'humanitaire et du développement, d'une part, et de la paix et de la sécurité, d'autre part, mais qu'il entreprenait des activités dans ces domaines seulement à la demande des pays. L'Administrateur a signalé que les atouts particuliers du PNUD – notamment sa taille, son envergure, les moyens supplémentaires qu'il pouvait mobiliser immédiatement et sa spécialisation non limitée à un secteur – lui permettaient de faire face à diverses situations et d'adapter ses activités en fonction des besoins des pays et que ses travaux, conjugués à ceux menés par les autres organismes des Nations Unies, avaient des effets multiplicateurs sur les objectifs. Il a fait observer qu'avec un modèle de fonctionnement plus efficace, l'organisation pourrait attirer des investissements plus importants et susciter la confiance.

17. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/30 relative au plan stratégique pour la période 2018-2021.

18. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/31 relative au plan de ressources intégré et au budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2017

Table des matières

Première session ordinaire de 2017 (30 janvier au 3 février 2017, New York)

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2017/1	Remerciements à M ^{me} Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, 2009-2017	93
2017/2	Évaluation du PNUD	94
2017/3	Évaluation des activités pilotes réalisées dans le cadre des politiques d'appui budgétaire direct du PNUD	95
2017/4	Évaluation des activités menées par le FNUAP en faveur des adolescents et des jeunes (2008-2015)	95
2017/5	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2015	96
2017/6	Élaboration du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021	97
2017/7	Élaboration du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021	98
2017/8	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2017	98

Session annuelle de 2017 (30 mai au 8 juin 2017, New York)

2017/9	Session extraordinaire de 2017	101
2017/10	Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur	101
2017/11	Examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017	102
2017/12	Évaluation du PNUD	103
2017/13	Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport annuel intégré sur les résultats pour l'année 2016 et rapport de synthèse sur le cadre stratégique pour la période 2014-2017	104
2017/14	Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017	105
2017/15	Évaluation du FNUAP	107
2017/16	Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS	107
2017/17	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations	108
2017/18	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	109
2017/19	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2017	110

**Deuxième session ordinaire de 2017
(5 à 9 et 11 septembre 2017, New York)**

2017/20	Dialogue structuré sur le financement du PNUD	113
2017/21	Évaluation du plan stratégique du PNUD, ainsi que des programmes mondial et régionaux pour la période 2014-2017, et réponse de l'administration	114
2017/22	Examen de la réserve opérationnelle du Fonds d'équipement des Nations Unies	115
2017/23	Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021	115
2017/24	Budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021	116
2017/25	Dialogue structuré sur le financement du FNUAP	117
2017/26	Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2018-2021	118
2017/27	Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2018-2019.	119
2017/28	Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2016.	119
2017/29	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2017.	119

**Session extraordinaire 2017
(28 novembre 2017, New York)**

2017/30	Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021	123
2017/31	Plan de ressources intégré et projet de budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement pour la période 2018-2021.	124

2017/1

Remerciements à M^{me} Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, 2009-2017

Le Conseil d'administration,

Notant avec regret que Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, quittera ses fonctions le 19 avril 2017,

Reconnaissant à Helen Clark d'avoir œuvré en faveur du développement et de la réforme institutionnelle au PNUD depuis qu'elle a pris les fonctions d'Administratrice en 2009,

Constatant que sa nomination au PNUD a coïncidé avec un accroissement considérable de l'instabilité dans le monde à plusieurs égards, notamment le ralentissement de l'économie mondiale, la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes et les difficultés liées à la situation des réfugiés et aux migrations,

Saluant l'action menée par Helen Clark pour recentrer les activités du PNUD et le réformer de manière à en faire un organisme plus moderne qui soit à même de relever ces nouveaux défis et de réussir dans un monde en évolution,

Saluant également le rôle de chef de file qu'elle a assumé pour faire du PNUD l'organisme d'aide le plus transparent au monde ainsi qu'un organisme plus réactif, ciblé et efficace,

Saluant en outre ce que Helen Clark a fait pour recentrer le PNUD autour d'un projet, à savoir aider les pays à éliminer la pauvreté tout en réduisant sensiblement les inégalités et l'exclusion,

Reconnaissant des mesures qu'elle a prises en vue de doter l'organisme des outils nécessaires pour faire face aux défis à venir et nouer de vastes partenariats,

Saluant le rôle moteur que Helen Clark n'a cessé de jouer dans la lutte contre la pauvreté, qui est au cœur de l'action du PNUD, ainsi que les activités primordiales menées par le Programme en vue d'accroître la résilience des pays face aux changements climatiques, aux conflits et à d'autres crises, afin de préserver les avancées réalisées sur la voie du développement durable,

Constatant avec une profonde satisfaction que Helen Clark a placé le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable au cœur des programmes du PNUD,

Saluant l'action menée par Helen Clark en faveur des populations pauvres et vulnérables, en particulier les femmes, les personnes vivant avec le VIH/sida et les migrants et réfugiés,

Saluant la détermination et le dévouement de Helen Clark ainsi que la direction qu'elle a imprimée au PNUD pour faire en sorte qu'il joue un rôle accru, efficace et concret au sein du système des Nations Unies et que ce rôle soit renforcé, en particulier au niveau national,

1. *Rend hommage* à Helen Clark pour avoir géré de manière efficace le Programme des Nations Unies pour le développement entre 2009 et 2017 ;

2. *Exprime sa sincère gratitude* à Helen Clark pour la direction exceptionnelle qu'elle a imprimée au PNUD, lequel a contribué à quatre grandes conférences en 2015 : la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon) ; la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba ; le

Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, tenu à New York ; la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Paris ;

3. *Exprime* à Helen Clark ses meilleurs vœux de succès dans ce qu'elle entreprendra à l'avenir.

3 février 2017

2017/2

Évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et ses causes (DP/2017/4) et la réponse de l'administration (DP/2017/5) :

1. *Prend note* de l'évaluation et prend acte de la conclusion qui y est formulée, à savoir que le PNUD a apporté une contribution positive aux efforts nationaux déployés en vue de réduire la corruption et de lutter contre ses causes dans les pays où le PNUD intervient dans ce domaine ;

2. *Encourage* le PNUD à lutter contre les risques de corruption dans le domaine du développement, comme il a été recommandé dans l'évaluation ;

3. *Demande* au PNUD de prendre en compte les recommandations de l'évaluation dans son prochain plan stratégique et dans ses futurs programmes, notamment au niveau national, le cas échéant ;

4. *Engage* le PNUD à poursuivre l'action qu'il mène pour que les efforts de lutte contre la corruption soient davantage pris en main et dirigés par les pays ;

En ce qui concerne l'évaluation du développement tenant compte de la question du handicap au PNUD (DP/2017/6) et la réponse de l'administration (DP/2017/7) :

5. *Prend note* de l'évaluation et prend acte des conclusions et recommandations qui y figurent, ainsi que de la réponse de l'administration du PNUD ;

6. *Prend note également* de la conclusion selon laquelle le PNUD est bien placé pour jouer un rôle de premier plan pour aider les pays à mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;

7. *Encourage* le PNUD à veiller à accorder, dans son prochain plan stratégique, davantage de place à l'appui aux pays sur les aspects du développement liés au handicap, et faire en sorte que l'action menée à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 tienne compte des aspects des objectifs de développement durable qui sont liés au handicap ;

8. *Souligne* qu'il importe d'intégrer la mention du handicap dans les stratégies du PNUD, notamment celle pour la promotion de l'égalité des sexes, lorsqu'elles seront actualisées ;

9. *Prie instamment* le PNUD d'évaluer lesquelles de ses installations ne sont pas encore accessibles aux personnes handicapées et de prendre des mesures pour en adapter autant que possible, et à entreprendre des efforts concertés pour employer davantage de personnes handicapées, conformément à l'article 27 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;

10. *Souligne* l'importance qu'il y ait un véritable suivi des recommandations issues de l'évaluation et demande au PNUD d'en tenir compte dans ses futurs programmes.

3 février 2017

2017/3

Évaluation des activités pilotes réalisées dans le cadre des politiques d'appui budgétaire direct du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des principales conclusions de l'évaluation des deux projets pilotes menés au Burkina Faso et au Népal, telles qu'elles sont résumées dans le document [DP/2017/10](#) ;

2. *Considère* que l'un des principaux rôles du PNUD en matière d'appui budgétaire sectoriel doit être d'appuyer le renforcement des capacités nationales et l'élaboration des politiques ;

3. *Prend note* de la demande qui est faite au PNUD concernant sa participation actuelle et à venir à l'appui budgétaire sectoriel dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et souligne que cette participation doit rester limitée et intervenir à la demande expresse du pays de programme ;

4. *Rappelle* la décision 2015/1 du Conseil d'administration, et engage le PNUD à continuer de veiller à ce que les risques fiduciaires associés à ces modalités soient évalués, les garanties existantes continuent d'être appliquées et améliorées, et les activités de contrôle et d'audit soient menées en temps voulu ;

5. *Recommande* que soit maintenu ce mécanisme de financement au titre des options qui s'offrent au PNUD, en se fondant sur les enseignements tirés des évaluations visées au paragraphe 1 ci-dessus et des audits pertinents effectués à ce jour, et fasse l'objet régulièrement d'un examen du Conseil d'administration.

3 février 2017

2017/4

Évaluation des activités menées par le FNUAP en faveur des adolescents et des jeunes (2008-2015)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation des activités menées par le FNUAP en faveur des adolescents et des jeunes (2008-2015) ([DP/FPA/2017/CRP.1](#)) et de la réponse de l'administration ([DP/FPA/2017/CRP.2](#)) ;

2. *Prie* le FNUAP de tenir compte, dans sa réponse stratégique et opérationnelle, des recommandations issues de l'évaluation et de faire un point sur les progrès accomplis à la session annuelle de 2018.

3 février 2017

2017/5
Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application
des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2015

Le Conseil d'administration

1. *Est conscient* des conditions de sécurité très précaires dans lesquelles le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, ainsi que leurs partenaires d'exécution, mènent leurs activités et leur demande de continuer de prendre les mesures nécessaires pour renforcer les mécanismes de prévention, de détection et de répression des fraudes ;

En ce qui concerne le PNUD :

2. *Prend note* du rapport (DP/2017/11) sur les mesures prises par le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ainsi que des autres mesures envisagées pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que les recommandations formulées les années antérieures ;

3. *Prend note également* de l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne le PNUD et le FENU pour l'année 2015 ;

4. *Prend note en outre* des progrès réalisés par le PNUD dans l'évaluation finale des huit principales priorités d'audit pour 2014-2015 ;

5. *Appuie* les efforts constants faits par l'administration du PNUD pour concrétiser les sept principales priorités d'audit révisées pour 2016-2017 et mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

6. *Encourage* le PNUD à continuer de renforcer la gestion, le contrôle et la communication des résultats des programmes, notamment en améliorant la qualité de ces derniers et la gestion active des risques, en particulier au niveau national, et à vérifier l'efficacité des mesures prises à cet égard ;

7. *Soutient* le PNUD dans les efforts qu'il fait pour renforcer les activités de contrôle ainsi que la gestion des partenaires d'exécution, notamment en s'assurant du respect de ses politiques et procédures ainsi que de ses critères d'assurance qualité, et lui demande instamment de suivre de près la mise en œuvre de la version révisée de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds ;

8. *Engage* le PNUD à poursuivre les efforts qu'il fait pour mettre en évidence et prévenir les irrégularités en matière d'achats et autres pratiques frauduleuses et renforcer les mesures prises en matière de recouvrement de fonds, et souligne qu'il faut protéger les lanceurs d'alerte et veiller à ce que les mécanismes de protection soient solides et connus de tous les membres du personnel ;

En ce qui concerne le FNUAP :

9. *Prend note* du rapport (DP/FPA/2017/1) sur les mesures prises par le FNUAP ainsi que des nouvelles mesures envisagées par le Fonds pour appliquer en temps voulu les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

10. *Prend note également* de l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes pour l'année 2015 ;

11. *Encourage* le FNUAP à continuer d'améliorer ses systèmes de contrôle interne, en particulier en ce qui concerne la gestion des risques, notamment s'agissant

de la nécessité d'élaborer des stratégies d'atténuation des risques aux niveaux mondial et national ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

12. *Prend note* du rapport (DP/OPS/2017/1) sur les progrès accomplis dans l'application des diverses recommandations formulées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et des efforts en cours pour assurer l'application effective des recommandations restantes ;

13. *Prend note également* de la conclusion générale du Comité des commissaires aux comptes, à savoir que l'UNOPS a accru le taux d'exécution des projets de 14 % par an en moyenne depuis 2012, malgré les conditions difficiles dans lesquelles il opère, et encourage l'UNOPS à continuer d'améliorer ses cadres de gestion des risques et de contrôle de la conformité, notamment en analysant et en gérant le risque d'exposition des projets ;

14. *Note* que, dans la mesure où les recommandations ont été adressées à l'UNOPS vers la fin de juillet 2016 et où nombre d'entre elles exigent une intervention sur le long terme, le Bureau devra poursuivre son action au-delà de l'année financière 2016 pour pouvoir les mettre effectivement en œuvre.

3 février 2017

2017/6

Élaboration du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du travail préparatoire accompli et des diverses réunions informelles auxquelles il a participé au sujet de l'élaboration du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 ;

2. *Demande* au PNUD de collaborer de manière constructive avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de façon à garantir la cohérence des quatre plans stratégiques (PNUD, FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes) ;

3. *Demande également* au PNUD d'indiquer en détail dans son plan stratégique, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, comment il prévoit de fournir l'appui cohérent et intégré prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, à cet égard, le prie d'élaborer, en collaboration avec le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF, un chapitre de son plan stratégique consacré à la définition d'une approche commune du soutien à apporter aux États Membres en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, dans le respect du mandat de chacune des entités ;

4. *Encourage* le PNUD à collaborer avec le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF, afin qu'ils continuent à harmoniser leur approche de la communication des résultats dans leurs plans stratégiques, ce qui, notamment, permettra d'évaluer plus précisément leur contribution aux résultats collectifs ;

5. *Prie* le PNUD de fournir tous les documents nécessaires au moins 10 jours avant toute consultation.

3 février 2017

2017/7

Élaboration du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021*Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* du travail préparatoire accompli et des diverses réunions informelles auxquelles il a participé au sujet de l'élaboration du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 ;

2. *Demande* au FNUAP de collaborer de manière constructive avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de façon à garantir la cohérence des quatre plans stratégiques respectifs (PNUD, FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes) ;

3. *Demande également* au FNUAP d'indiquer en détail dans son plan stratégique, conformément à la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, comment il prévoit de fournir l'appui cohérent et intégré prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, à cet égard, le prie d'élaborer, en collaboration avec ONU-Femmes, le PNUD et l'UNICEF, un chapitre de son plan stratégique consacré à la définition d'une approche commune du soutien à apporter aux États Membres en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, dans le respect du mandat de chacune des entités ;

4. *Encourage* le FNUAP à collaborer avec ONU-Femmes, le PNUD et l'UNICEF, afin qu'ils continuent à harmoniser leur approche de la communication des résultats dans leurs plans stratégiques, ce qui, notamment, permettra d'évaluer plus précisément leur contribution aux résultats collectifs ;

5. *Prie* le FNUAP de fournir tous les documents nécessaires au moins 10 jours avant toute consultation.

3 février 2017

2017/8

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2017*Le Conseil d'administration*

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2017, il a :

Point 1**Questions d'organisation**

Élu pour 2017 le Bureau suivant :

Présidence :	M. Ib Petersen (Danemark)
Vice-présidence :	M. Omar Annakou (Libye)
Vice-présidence :	M. Talal Aljamali (Yémen)
Vice-présidence :	M ^{me} Laura Elena Flores Herrera (Panama)
Vice-présidence :	M ^{me} Carolina Popovici (République de Moldova) ;

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2017 ([DP/2017/L.1](#)) ;

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2016 ([DP/2017/1](#)) ;

Adopté le plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2017 ([DP/2017/CRP.1](#)) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de la session annuelle de 2017 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2017 :

Session annuelle :	30 mai-9 juin 2017
Deuxième session ordinaire :	5-11 septembre 2017.

Débat consacré au PNUD

Adopté la décision 2017/1 sur les remerciements à M^{me} Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement de 2009 à 2017.

Point 2

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Botswana ([DP/DCP/BWA/2](#)) et Tchad ([DP/DCP/TCD/3](#))

Amérique latine et Caraïbes : Haïti ([DP/DCP/HTI/3](#)).

Point 3

Évaluation

Adopté la décision 2017/2 sur l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la corruption et ses causes et la réponse de l'administration ; et l'évaluation de l'appui du PNUD aux initiatives de développement tenant compte de la question du handicap et la réponse de l'administration.

Point 4

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2017/3 sur l'évaluation des activités pilotes réalisées dans le cadre des politiques d'appui budgétaire direct du PNUD.

Débat consacré au FNUAP

Point 5

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Botswana ([DP/FPA/CPD/BWA/6](#)) et Haïti ([DP/FPA/CPD/HTI/6](#)) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Somalie ([DP/FPA/2017/3](#)).

Point 6

Évaluation

Adopté la décision 2017/4 sur l'évaluation des activités menées par le FNUAP en faveur des adolescents et des jeunes (2008-2015).

Débat consacré à l'UNOPS

Entendu la déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

Débat consacré aux questions communes

Point 8

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2017/5 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports suivants : PNUD et FENU : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2015 ([DP/2017/11](#)) ; FNUAP : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2015 : état de l'application des recommandations ([DP/FPA/2017/1](#)) ; UNOPS : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2015 ([DP/OPS/2017/1](#)).

Point 9

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination d'ONUSIDA

Pris note du rapport sur l'application des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ([DP/2017/12-DP/FPA/2017/2](#)).

Point 10

Questions diverses

Adopté la décision 2017/6 sur l'élaboration du plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 ;

Adopté la décision 2017/7 sur l'élaboration du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 ;

Également organisé les réunions d'information, les consultations et les manifestations spéciales suivantes :

PNUD

Exposé du Conseil d'administration sur la feuille de route pour le cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour 2018-2021 ;

Exposé du Conseil d'administration sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 ;

Exposé du Conseil d'administration sur la feuille de route accompagnant le cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2018-2021.

FNUAP

Exposé du Conseil d'administration sur le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 ;

Exposé du Conseil d'administration sur le financement de l'intervention humanitaire du FNUAP ;

Réunion spéciale sur le thème des systèmes d'information dans le cadre des objectifs de développement durable.

3 février 2017

2017/9**Session extraordinaire de 2017***Le Conseil d'administration*

Conformément au paragraphe 3 de l'article 1 de son règlement intérieur, *décide* de convoquer une session extraordinaire en novembre 2017 aux fins de l'examen et de l'adoption du plan stratégique et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021.

8 juin 2017

2017/10**Examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen cumulatif de la troisième année de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017 (document [DP/2017/15](#)) et des annexes y relatives ;

2. *Prend note également* de l'analyse renforcée entreprise par le PNUD pour déterminer la cause de la détérioration des résultats et faire rapport sur les enseignements tirés ainsi que sur les mesures prises en vue de combler les lacunes repérées pendant l'application du plan stratégique ;

3. *Prend note en outre* de l'analyse supplémentaire figurant à l'annexe I et présentant, par produits, les résultats obtenus jusqu'alors en regard des objectifs finaux de 2017 ;

4. *Invite instamment* le PNUD à progresser plus vite et à atteindre les objectifs de 2017 énoncés dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour tous les produits touchant au développement et à l'efficacité institutionnelle ;

5. *Prie* le PNUD de tenir compte, dans le plan stratégique actuel et dans le cadre de l'établissement du nouveau plan stratégique, des enseignements tirés des analyses des résultats pertinentes effectuées, y compris l'évaluation de l'efficacité institutionnelle du PNUD et l'évaluation du plan stratégique lui-même, et demande instamment au PNUD de renforcer les indicateurs de produits, de résultats et d'impact en consultation avec les groupes chargés de la mise en œuvre des programmes dans l'organisation ;

6. *Est conscient* des mesures prises par les différentes entités pour harmoniser la méthode d'établissement des fiches de résultats et leur présentation, et prie le PNUD de poursuivre ses consultations avec les fonds et programmes des Nations Unies afin d'améliorer encore l'uniformisation des rapports ;

7. *Prie instamment* le PNUD de continuer d'aligner son architecture de résultats sur les objectifs de développement durables, en coordination avec les autres fonds et programmes des Nations Unies, afin de faciliter l'évaluation des résultats obtenus en matière d'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 ;

8. *Demande* au PNUD de faire figurer dans ses rapports annuels sur la réalisation des produits du plan stratégique des renseignements sur les conditions de développement des pays ;

9. *Accueille avec satisfaction* le rapport annuel de l'Administrateur sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes en 2016 et les avancées en la matière ;

10. *Se déclare préoccupé* que le PNUD n'atteigne pas tous ses objectifs en ce qui concerne les projets axés principalement sur l'égalité des sexes et l'encouragement à prendre les mesures correctives qui s'imposent à cet égard ;

11. *Note* que l'inclusion de résultats et d'indicateurs relatifs à l'égalité des sexes dans les actuels plan stratégique et cadre intégré de résultats et de ressources, ainsi que la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, ont servi à faire avancer les travaux du PNUD sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et prie le PNUD d'incorporer les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'actuelle stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes dans les prochains plan stratégique et cadre intégré de résultats et de ressources afin de promouvoir davantage l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

8 juin 2017

2017/11

Examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 (document [DP/2017/16](#)) et des annexes y relatives ;

2. *Rappelle* sa décision 2015/16, dans laquelle il a souligné que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD et qu'elles sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à l'exécution de ses activités, et, à cet égard, encourage le PNUD à mobiliser davantage de ressources de ce type tout en continuant à en mobiliser d'autres pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables ;

3. *Se déclare préoccupé* des conséquences négatives de la diminution du financement, en particulier pour les capacités du PNUD en matière d'activités de programme, d'efficacité du développement et de fourniture de services consultatifs techniques aux bureaux de pays ;

4. *Souligne* que le PNUD doit continuer d'améliorer la transparence de l'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs des programmes et accroître l'efficacité et l'efficience organisationnelles, et prie le PNUD de donner, dans ses plans et rapports financiers, davantage de précisions sur la façon dont les ressources ordinaires (de base) sont allouées et employées, notamment en ce qui concerne les dépenses de personnel, les arrangements de programmation, les postes budgétaires relatifs aux programmes, les fonctions de contrôle, l'efficacité des mesures de développement et la rubrique budgétaire des activités entreprises à des fins spéciales ;

5. *Prend note* des progrès accomplis par le PNUD en matière d'alignement des coûts grâce à l'application du principe de recouvrement, note que le PNUD devrait poursuivre ses efforts en la matière et encourager les bailleurs de fonds du Programme à respecter les aspects dudit principe approuvés dans sa décision 2013/9 ;

6. *Rappelle* sa décision 2013/9, dans laquelle il a prié le PNUD de recommander les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de recouvrement des coûts approuvés, qui seraient présentées à la session annuelle de 2016, note que cette procédure a été retardée et prie le PNUD, agissant en collaboration avec le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF, de poursuivre les

consultations avec les États Membres au sujet du principe de recouvrement des coûts et de présenter des propositions fondées sur l'analyse des faits en vue d'harmoniser les principes de recouvrement des coûts du PNUD, du FNUAP, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF, en y apportant des modifications si nécessaire, afin qu'elles puissent être examinées par les Conseils d'administration respectifs à leur session annuelle de 2018 au plus tard ;

7. *Rappelle également* sa décision 2016/5 et prie le PNUD de tenir compte, dans le cadre de l'élaboration du budget intégré pour la période 2018-2021, des enseignements pertinents tirés du budget intégré pour la période 2014-2017, notamment ceux qui concernent la budgétisation axée sur les résultats ;

8. *Prie* le PNUD de donner des précisions, dans le cadre de l'établissement du prochain budget intégré, sur toutes les sources de financement pertinentes, y compris les ressources ordinaires et, à titre indicatif, les autres ressources.

8 juin 2017

2017/12

Évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2016 (document DP/2017/20) :

1. *Prend note* du résumé et du rapport annuel complet ;
2. *Prie* le PNUD de régler les questions soulevées dans le rapport annuel et dans la réponse apportée par son administration ;
3. *Approuve* le budget proposé pour l'année 2017, demande que le budget du Bureau indépendant d'évaluation représente 0,2 % du budget du PNUD, comme prévu dans la politique d'évaluation du Programme, et approuve le plan de travail du Bureau indépendant d'évaluation pour l'année 2017 ;
4. *Prie* le PNUD de poursuivre sa collaboration et ses initiatives d'évaluation conjointe avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier les fonds et programmes ;
5. *Engage* l'administration du PNUD à collaborer avec le Bureau indépendant d'évaluation afin de poursuivre les efforts visant à améliorer la qualité et la procédure des évaluations décentralisées et à employer les évaluations comme outils de gestion de l'apprentissage et des connaissances pour améliorer les futurs programmes ;

En ce qui concerne l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD (document DP/2017/21) et la réponse de l'administration (document DP/2017/22) :

6. *Prend note* de l'évaluation, qui est un effort collaboratif fourni conjointement par le Bureau indépendant d'évaluation et le Bureau de l'audit et des investigations, de ses conclusions et recommandations et de la réponse de l'administration du PNUD ;
7. *Relève* que le fait d'inclure des résultats et des indicateurs relatifs à l'efficacité et à l'efficience institutionnelles dans le plan stratégique pour la période 2014-2017 et dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources a été utile, puisque cela a permis d'accroître l'efficacité et l'efficience institutionnelles et de tenir le Conseil d'administration informé des progrès réalisés à cet égard ;

8. *Prie* le PNUD de mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation, compte tenu des constatations et conclusions qui y sont formulées, de prendre en considération les enseignements qui en auront été tirés lors de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2018-2021, et d'inclure des indicateurs de résultats relatifs à l'efficacité et à l'efficience dans le plan et le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour la période 2018-2021 afin de faire en sorte que les programmes soient suivis et évalués de manière adéquate, en particulier à l'échelle des pays ;

9. *Prie également* le PNUD de poursuivre les efforts qu'il fait en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience organisationnelles : a) en appliquant des théories du changement à l'appui de la planification ; en améliorant la communication des résultats ; en affermissant la gestion de l'apprentissage et des connaissances ; en favorisant une culture de l'apprentissage ; en améliorant la transparence et le respect du principe de responsabilité à tous les niveaux de l'organisation ; b) en évaluant les effectifs, les infrastructures et les ressources disponibles dans les centres et pôles régionaux, notamment en ce qui concerne la viabilité financière, pour optimiser le modèle opérationnel et la gestion des connaissances entre le siège, les régions et les pays ;

En ce qui concerne l'évaluation du plan stratégique devant être présentée au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2017 :

10. *Prie* le Bureau indépendant d'évaluation de veiller à publier à temps l'évaluation du plan stratégique et des programmes mondial et régionaux du PNUD pour la période 2014-2017, afin que l'évaluation soit examinée par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire en septembre 2017, dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan stratégique ;

11. *Demande* au PNUD de s'appuyer sur les enseignements tirés des actuels plan stratégique et cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, sur les constatations, conclusions et recommandations issues des évaluations pertinentes et sur l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD lors de l'élaboration du plan stratégique et du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour la période 2018-2021.

8 juin 2017

2017/13

Fonds d'équipement des Nations Unies : rapport annuel intégré sur les résultats pour l'année 2016 et rapport de synthèse sur le cadre stratégique pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2016 ;

2. *Relève* que l'examen cumulatif de son cadre stratégique pour la période 2014-2017 confirme que le FENU continue d'obtenir de bons résultats en regard des objectifs fixés ;

3. *Constata* néanmoins les retombées négatives qu'a eues le déficit de ressources ordinaires sur la présence du FENU dans les pays, sur son espace d'innovation et sur sa souplesse en matière d'investissement en capital ;

4. *Se déclare préoccupé* que les ressources ordinaires demeurent en deçà de l'objectif de 25 millions de dollars par an convenu dans le cadre stratégique et relève

avec préoccupation qu'en conséquence, le nombre des pays les moins avancés soutenus par le FENU risque de diminuer davantage ;

5. *Accueille avec satisfaction* les mesures prises pour mettre au point, en consultation avec lui, le cadre stratégique du FENU pour la période 2018-2021, et se félicite que, dans ce cadre, le FENU ait mis au point des scénarios reliant résultats et ressources pour faire la lumière sur les choix qui peuvent guider le modèle d'activité et le plan de financement du FENU à l'avenir ;

6. *Engage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à contribuer aux ressources ordinaires du FENU afin qu'il puisse atteindre l'objectif de 25 millions de dollars par an au titre des ressources ordinaires ;

7. *Est conscient* du positionnement stratégique du FENU dans l'actuelle situation du financement du développement et de la pertinence toute particulière des modèles d'innovation et des modèles de financement permettant de parcourir « la dernière ligne droite » utilisés par le FENU pour mobiliser des ressources supplémentaires dans les pays les moins avancés et invite à cette fin le FENU à continuer d'optimiser sa panoplie financière en utilisant au mieux les subventions, les prêts et les garanties.

8 juin 2017

2017/14

Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif (DP/FPA/2017/4 (Part I), DP/FPA/2017/4 (Part I)/Add.1 et DP/FPA/2017/4 (Part II)], y compris les annexes y relatives, disponibles sur le site Web du FNUAP ;

2. *Prend note avec satisfaction* des progrès réalisés dans la mise en œuvre des cadres de résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 ;

3. *Prie* le FNUAP de prendre en considération, lorsqu'il élaborera le plan stratégique et le cadre intégré de résultats et de ressources pour la période 2018-2021, les constatations et conclusions issues des actuels plan stratégique et cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, de faire fond sur les enseignements qui en auront été tirés et d'en tenir compte, et de tenir compte également des constatations, conclusions et recommandations issues des évaluations pertinentes, notamment de l'évaluation de l'architecture sur laquelle repose la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 ;

4. *Prie* l'administration du FNUAP de l'informer oralement, à sa deuxième session ordinaire de 2017, et de lui faire rapport, à sa session annuelle de 2018, au sujet de l'application des sept recommandations issues de l'évaluation de l'architecture sur laquelle repose la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 ;

5. *Est conscient* des mesures prises par les différentes entités pour harmoniser la méthode d'établissement des rapports et leur présentation, et prie le FNUAP de poursuivre ses consultations avec les fonds et programmes des Nations Unies afin d'améliorer encore l'uniformisation des rapports ;

6. *Prie instamment* le FNUAP de continuer d'inscrire son architecture de résultats dans la droite ligne des objectifs de développement durables, en coordination

avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies, afin de faciliter l'évaluation des résultats obtenus en matière d'appui à la réalisation du Programme 2030 ;

7. *Prie* le FNUAP d'inclure dans ses rapports annuels une analyse et une réflexion plus détaillées sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés dans chaque domaine de réalisation et sur la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies ;

8. *Engage* le FNUAP à inclure, dans son rapport annuel, une analyse plus détaillée des résultats obtenus avec les ressources ordinaires (de base) ;

9. *Se dit préoccupé* par les retombées négatives que la diminution des financements a sur la réalisation des produits du plan stratégique et, à cet égard, prie le FNUAP de continuer d'examiner des dispositifs d'incitation et des mécanismes visant à encourager les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire à contribuer davantage, et en priorité, aux ressources ordinaires, de manière à favoriser un passage à d'autres ressources moins strictement affectées et, en adéquation avec le plan stratégique, à élargir la base des donateurs et à attirer de nouvelles sources de financement, notamment grâce à de nouvelles méthodes de mobilisation de ressources et à de nouvelles formes d'appui venues de sources plus diversifiées ;

10. *Accueille avec satisfaction* les différentes mesures d'efficacité mises en place par l'administration du FNUAP et appelle instamment ce dernier à faire fond sur les mesures prises à cet égard ;

En ce qui concerne l'élaboration du budget intégré pour la période 2018-2021 :

11. *Souligne* que le FNUAP doit continuer d'améliorer la transparence de l'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs des programmes et accroître l'efficacité et l'efficience organisationnelles, et prie le FNUAP de donner, dans ses plans et rapports financiers, davantage de précisions sur la façon dont les ressources ordinaires (de base) sont allouées et employées ;

12. *Prend note* des progrès accomplis par le FNUAP dans l'alignement des coûts grâce à la mise en œuvre du principe de recouvrement, note que le FNUAP devrait poursuivre ses efforts en la matière et encourage les bailleurs de fonds du FNUAP à respecter les aspects du principe de recouvrement qu'il a approuvés dans sa décision 2013/9 ;

13. *Rappelle* sa décision 2013/9, dans laquelle il a prié le FNUAP de recommander les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de recouvrement des coûts approuvés, qui seraient présentées à la session annuelle de 2016, note que cette procédure a été retardée et prie le FNUAP, agissant en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes, de poursuivre les consultations avec les États Membres en ce qui concerne le principe de recouvrement et de présenter des propositions fondées sur l'analyse des faits qui visent à harmoniser les politiques de recouvrement du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, en y apportant des modifications si nécessaire, afin que les Conseils d'administration respectifs puissent les examiner à leur session annuelle de 2018 au plus tard.

8 juin 2017

2017/15

Évaluation du FNUAP*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du présent rapport sur la fonction d'évaluation au FNUAP (DP/FPA/2017/5) ;
2. *Prend acte* du programme de travail du Bureau de l'évaluation pour l'année 2017 (annexe I) ;
3. *Réaffirme* le rôle joué par la fonction d'évaluation au FNUAP et souligne qu'il importe que les preuves étayant les évaluations indépendantes soient de haute tenue pour appuyer le nouveau plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 et contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
4. *Engage* l'administration du FNUAP à collaborer avec le Bureau de l'évaluation afin de poursuivre les efforts qu'elle fait en vue d'améliorer le taux d'exécution et la portée des évaluations décentralisées et à utiliser les évaluations comme outils de gestion de l'apprentissage et des connaissances pour améliorer les futurs programmes ;
5. *Prie* le FNUAP de poursuivre sa collaboration et ses initiatives d'évaluation conjointe avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier les fonds et programmes ;
6. *Prie* le Bureau de l'évaluation de présenter une version révisée de l'actuel plan d'évaluation quadriennal en mettant l'accent sur la période restante (2018-2019) et propose d'inclure la période 2020-2021 dans le plan, ce qui permettrait d'harmoniser ce dernier avec le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 ;
7. *Demande* l'établissement, en 2018, d'un rapport sur l'état de la fonction d'évaluation au FNUAP.

8 juin 2017

2017/16

Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des contributions que l'UNOPS a apportées en 2016 aux résultats opérationnels des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires, grâce à l'efficacité de ses services d'appui à la gestion et à l'efficacité de son savoir-faire technique spécialisé, qui ont permis de renforcer les capacités d'exécution en faveur du développement durable ;
2. *Prend note* des progrès réalisés en vue de faciliter la constitution de partenariats en faveur d'investissements ayant une incidence sociale dans les domaines relevant du mandat de l'UNOPS ;
3. *Constate* que des efforts ont été faits en vue d'améliorer l'établissement de rapports sur les contributions de l'UNOPS aux résultats durables des partenaires, notamment le respect des pratiques optimales et des normes établies ;
4. *Accueille avec satisfaction* les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017, mesurés dans le cadre de l'examen à mi-parcours, qui confirment à nouveau la viabilité de son modèle

d'activité unique, axé sur la demande, et jettent de solides bases pour que l'UNOPS aide les États Membres à réaliser le Programme 2030 ;

5. *Accueille avec satisfaction* le rapport annuel de l'UNOPS sur les recommandations du Corps commun d'inspection et les progrès considérables réalisés dans la mise en œuvre des recommandations présentant un intérêt pour l'UNOPS.

8 juin 2017

2017/17

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des progrès accomplis en 2016 par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS dans l'action menée pour régler les questions de gestion relatives à l'audit ;

2. *Prend note* des mesures prises pour donner suite aux recommandations qui sont issues de précédents rapports d'audit et n'ont pas encore été appliquées, et souhaite voir davantage de progrès ;

3. *Rappelle* sa décision 2016/13, dans laquelle il s'est dit préoccupé des faiblesses récurrentes du PNUD et du FNUAP relatives à la gestion des programmes, aux achats, à la gouvernance et à la gestion financière, note que des difficultés semblables ont été recensées dans les rapports de 2016 et souligne qu'il faut d'urgence redoubler d'efforts afin de régler ces questions ;

4. *Relève avec préoccupation* que la mention « partiellement satisfaisant » figurait en 2016 parmi les opinions portant sur les cadres de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance du PNUD et du FNUAP et recommande vivement à ces entités de donner suite en priorité aux constatations et recommandations concernant leurs cadres de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance respectifs ;

En ce qui concerne le PNUD :

5. *Prend note* du rapport sur l'audit interne et les investigations (DP/2017/26) ;

6. *Prend note avec satisfaction* du rapport annuel du Comité consultatif chargé de l'audit et de l'évaluation ;

7. *Prie* l'administration du PNUD de continuer de renforcer ses activités d'audit interne et d'investigation dans tous les domaines, notamment les achats, la gestion des programmes, la gestion financière et la détection de la fraude ;

8. *Se dit particulièrement préoccupé* que les déficiences dans la gestion des achats soient devenues un thème récurrent des rapports d'audit et attend du PNUD qu'il règle cette situation d'une manière plus approfondie et plus stratégique ;

9. *Accueille avec satisfaction* la création par le PNUD d'une équipe spéciale intersectorielle chargée d'augmenter le taux de recouvrement des biens détournés et d'améliorer davantage le recouvrement de fonds et appelle instamment le PNUD à redoubler d'efforts à cet égard ;

10. *Demande* à l'administration de le tenir périodiquement informé du recouvrement de biens, notamment de l'informer, à sa session annuelle, de l'évolution de la situation à cet égard ;

En ce qui concerne le FNUAP :

11. *Prend acte* du rapport sur les activités en matière d'audit interne et d'investigation établi par le Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP (DP/FPA/2017/6), de l'opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2017/6/Add.1), du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit (DP/FPA/2017/6/Add.2) et de la réponse de l'administration (DP/FPA/2017/CRP.4) relative à ce dernier ainsi qu'au présent rapport ;

12. *Exprime* son soutien constant aux fonctions d'audit et d'investigation au FNUAP, ainsi qu'à la mise à leur disposition de ressources suffisantes et appropriées pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat, notamment en attribuant tous les postes du Bureau des services d'audit et d'investigation à du personnel compétent ;

13. *Prend note* des préoccupations du Comité consultatif pour les questions d'audit concernant les retards enregistrés dans la procédure d'audit et prie instamment l'administration du FNUAP de faciliter ladite procédure sans tarder ;

14. *Salue et appuie* la participation du Bureau des services d'audit et d'investigation aux activités d'audit et d'investigation conjointes ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

15. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour l'année 2016 et de la réponse de l'administration à cet égard ;

16. *Prend note également* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur, y compris celles qui remontent à plus de 18 mois ;

17. *Prend note en outre* de l'opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation (conformément à sa décision 2015/13) ;

18. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour l'année 2016 (conformément à sa décision 2008/37).

8 juin 2017

2017/18**Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS***Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2017/27, DP/FPA/2017/7 et DP/OPS/2017/4) ;

2. *Prie instamment* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer de fournir les ressources voulues à leurs bureaux de la déontologie afin qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leur tâche ;

3. *Engage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS et leurs bureaux de la déontologie respectifs à poursuivre leurs efforts pour que la déontologie demeure une force motrice dans leurs activités ;

En ce qui concerne le PNUD :

4. *Prend note* des progrès accomplis par le Bureau de la déontologie pour ce qui est du renforcement de la culture de déontologie au PNUD, notamment en matière

de formation, de sensibilisation à la déontologie et de protection contre les représailles ;

5. *Prend note également* de la mise en œuvre avec succès, en 2016, de toutes les recommandations non contraignantes formulées par le passé par le Bureau de la déontologie et de l'amélioration générale des réponses aux questions de déontologie qui ressort du dernier sondage général du personnel du PNUD ;

En ce qui concerne le FNUAP :

6. *Prend note* de l'avancement des travaux du Bureau de la déontologie et des recommandations faites par celui-ci à l'administration.

8 juin 2017

2017/19

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2017

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2017, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail pour sa session annuelle de 2017 ([DP/2017/L.2](#)) ;

Approuvé le rapport de la première session ordinaire de 2017 ([DP/2017/13](#)) ;

Approuvé le plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2017 ;

Adopté la décision 2017/9 portant convocation d'une session extraordinaire en novembre 2017 aux fins de l'examen et de l'adoption du plan stratégique et du budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2017 :

Deuxième session ordinaire :	5-11 septembre 2017
Session extraordinaire :	novembre 2017.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2017/10 sur l'examen cumulatif du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et du rapport annuel de l'Administrateur.

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2017/11 sur l'examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017.

Point 4**Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021**

Entendu des présentations et formulé des observations sur l'avant-projet du plan stratégique (DP/2017/CRP.2) et du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour la période 2018-2021.

Point 5**Égalité des sexes au PNUD**

Pris acte du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes en 2016 (DP/2017/18).

Point 6**Rapport sur le développement humain**

Pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain.

Point 7**Programme de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 : Cameroun (DP/DCP/CMR/3) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes du Lesotho et du Libéria, déjà approuvés par l'Administrateur (DP/2017/19) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme du Burundi (DP/2017/19).

Point 8**Évaluation**

Adopté la décision 2017/12 sur le rapport annuel sur l'évaluation pour l'année 2016, l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD et la réponse de l'administration.

Point 9**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2017/13 sur le rapport annuel intégré du FENU sur les résultats pour l'année 2016 et le rapport de synthèse sur le cadre stratégique pour la période 2014-2017.

Débat consacré au FNUAP**Point 10****Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP**

Adopté la décision 2017/14 sur le rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017.

Point 11**Évaluation du FNUAP**

Adopté la décision 2017/15 sur l'évaluation du FNUAP.

Point 12

Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021

Entendu des exposés et formulé des observations sur le projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 ([DP/FPA/2017/CRP.6](#)) et les annexes y relatives.

Point 13

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Approuvé, conformément à la décision 2014/7, le programme du Cameroun ([DP/FPA/CPD/CMR/7](#)) ;

Pris note de la prolongation d'un an du programme du Nicaragua ([DP/FPA/2017/8](#)).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 14

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2017/16 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive.

Débat consacré aux questions communes

Point 15

Audit interne et contrôle

Adopté la décision 2017/17 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations.

Point 16

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Adopté la décision 2017/18 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

Également organisé les réunions d'information, les consultations et les manifestations spéciales suivantes :

PNUD

Réunion d'information sur les constatations et conclusions préliminaires de l'évaluation du plan stratégique pour la période 2014-2017, des programmes mondial et régionaux du PNUD et la réponse préliminaire de l'administration ;

Réunion d'information sur les premières constatations de l'évaluation des résultats du cadre stratégique pour la période 2014-2017 du programme des Volontaires des Nations Unies, et de l'évaluation du cadre stratégique dudit programme pour la période 2018-2021 ;

Réunion d'information sur le cadre stratégique du FENU pour la période 2018-2021 ;

Consultation sur le budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021.

FNUAP

Hommage à la mémoire du docteur Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du FNUAP ;

Consultation sur le budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021.

8 juin 2017

2017/20

Dialogue structuré sur le financement du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière pour 2016 (DP/2017/30 et DP/2017/30/Add.1) et du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2017 et au-delà (DP/2017/31) ;

2. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du PNUD et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à l'exécution de ses activités et, à cet égard, réaffirme que le PNUD doit sans cesse s'efforcer de corriger le déséquilibre qui existe entre les ressources de base ou ordinaires et les autres ressources, tout en s'employant à en mobiliser d'autres pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables ;

3. *Prie* le PNUD d'améliorer les prochains dialogues structurés sur le financement conformément à la décision 2017/11 et, à cet égard, lui demande de lui soumettre, à sa deuxième session ordinaire de 2018 au plus tard, une proposition concernant la manière dont il envisage d'utiliser le dialogue structuré sur le financement comme instrument propre à améliorer la qualité et la transparence du financement et à faire mieux coïncider les ressources et les résultats du plan stratégique pour 2018-2021 ;

4. *Encourage* le PNUD à lui présenter, pour les dialogues structurés sur le financement, un aperçu des déficits de financement et une analyse de leur incidence sur la mise en œuvre du plan stratégique, en tenant compte à la fois des ressources ordinaires et des autres ressources ;

5. *Prie instamment* les États Membres de poursuivre leur dialogue avec le PNUD sur l'importance des ressources ordinaires et d'autres ressources souples, étant donné que le caractère restrictif des ressources préaffectées pourrait limiter la capacité du PNUD à atteindre ses résultats stratégiques ;

6. *Rappelle* l'importance de la prévisibilité du financement et de l'utilisation efficace des ressources confiées au PNUD ;

7. *Demande instamment* aux pays donateurs et aux autres pays en mesure de le faire de maintenir ou d'accroître sensiblement, selon leurs capacités, leurs contributions volontaires aux budgets de base ou ordinaires du PNUD et de verser leurs contributions selon un cycle pluriannuel, de manière suivie, ponctuelle et prévisible ;

8. *Encourage* les pays qui n'ont pas contribué aux ressources ordinaires par le passé, à envisager de le faire ;

9. *Prie* le PNUD de poursuivre le dialogue avec les pays de programme afin qu'ils s'acquittent de leurs contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs ;

10. *Engage instamment* le PNUD à rechercher une plus grande efficacité et efficience dans le cadre du dialogue consacré au plan stratégique et au budget intégré pour 2018-2021 sans pour autant compromettre l'exécution des programmes ;

11. *Exhorte* le PNUD à jouer un rôle plus proactif en engageant des dialogues sur le financement stratégique directement avec les États Membres et d'autres partenaires de financement, dans le plein respect de la décision 70/224 de l'Assemblée générale datée du 23 février 2016 sur les partenariats mondiaux, en vue de diversifier les sources de financement potentielles, en particulier les ressources de base, en conformité avec les principes fondamentaux du système de développement des Nations Unies et la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans le strict respect des priorités nationales des pays de programme ;

12. *Prend note* des effets négatifs que les fluctuations monétaires ont sur les ressources ordinaires et les autres ressources, se félicite des efforts faits pour gérer les fluctuations des taux de change par des achats à terme et engage instamment le PNUD à prendre de nouvelles mesures pour répondre aux fluctuations des taux de change ;

13. *Encourage* le PNUD, en collaboration avec le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes, à trouver des moyens efficaces et réalistes d'harmoniser les systèmes administratifs et financiers de manière à faciliter une programmation et une exécution conjointes, et à lui rendre compte des progrès réalisés à cet égard.

11 septembre 2017

2017/21

Évaluation du plan stratégique du PNUD, ainsi que des programmes mondial et régionaux pour la période 2014-2017, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation du plan stratégique du PNUD et des programmes mondial et régionaux pour la période 2014-2017 (DP/2017/32) et de la réponse de l'administration (DP/2017/33) ;

2. *Prie* le Bureau indépendant d'évaluation de veiller à ce que tous les aspects du mandat du PNUD soient couverts comme il se doit dans les futures évaluations des plans stratégiques, en mettant l'accent en particulier sur l'action du PNUD en matière de réduction de la pauvreté, comme le prévoit la décision 2016/17 ;

3. *Souligne* que les objectifs généraux du PNUD devraient rester conformes à la Charte des Nations Unies et à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pour mieux répondre aux besoins et priorités de développement national ;

4. *Prie* le PNUD de tenir compte, selon qu'il conviendra, des recommandations issues de toutes les évaluations pertinentes lors de l'élaboration du prochain plan stratégique pour 2018-2021, et des programmes mondial et régionaux correspondants ;

5. *Prie* la direction du PNUD de continuer à intensifier les efforts visant à créer un environnement favorable à une réflexion critique et à un apprentissage institutionnel constant afin d'améliorer les résultats et l'efficacité institutionnelle, et de réaliser des progrès significatifs en matière de budgétisation axée sur les résultats et d'évaluation de l'optimisation des ressources en ce qui concerne les programmes ;

6. *Demande* au Bureau indépendant d'évaluation du PNUD de présenter, à la première session ordinaire de 2018, un nouveau plan d'évaluation pluriannuel

comprenant une évaluation globale du prochain plan stratégique du PNUD, qui devra être réalisée dans quatre ans, une fois le plan stratégique mené à bien.

11 septembre 2017

2017/22

Examen de la réserve opérationnelle du Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 79/21, par laquelle il a approuvé la méthode actuellement appliquée pour déterminer le montant de la réserve opérationnelle ;
2. *Prend note* du présent examen de la réserve opérationnelle effectué par l'administration du Fonds à partir de l'analyse indépendante entreprise pour évaluer les différentes méthodes de calcul du montant de la réserve opérationnelle du Fonds pour les ressources ordinaires et les autres ressources ;
3. *Approuve* la formule de calcul du montant de la réserve opérationnelle pour les ressources ordinaires et les autres ressources recommandée par l'administration du Fonds ;
4. *Demande* que les résultats de la méthode révisée figurent dans le budget et les états financiers du Fonds à partir de 2017.

11 septembre 2017

2017/23

Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du processus transparent et participatif engagé par le FNUAP pour élaborer le plan stratégique pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2017/9) ;
2. *Prend note* des efforts faits par le FNUAP pour aligner son plan stratégique sur les résolutions 70/1 et 71/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies portant respectivement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;
3. *Approuve* le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2017/9) et prend note des annexes y relatives et du chapitre commun, sous réserve des dispositions de la présente décision ;
4. *Prie* le FNUAP, si des modifications sont apportées au chapitre commun de l'harmoniser avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes après approbation par leurs conseils d'administration respectifs, et de le lui soumettre à nouveau pour approbation, et encourage le FNUAP à donner des détails, dans son rapport annuel, sur la suite qui y aura été donnée et, le cas échéant et selon qu'il convient, à la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ;
5. *Prie également* le FNUAP d'indiquer les niveaux de référence et niveaux cibles du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (annexe 1) lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration de 2018 ;
6. *Prie en outre* le FNUAP de mettre en œuvre son plan stratégique, les annexes y relatives et le chapitre commun conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à la Déclaration

et au Programme d'action de Beijing et aux textes issus des examens y relatifs, tout en prenant note des documents des conférences d'examen régionales sur la population et le développement, en soulignant que ces documents fournissent des orientations relatives aux questions de population et de développement pour l'après-2014 qui sont adaptées à chacune des régions ayant adopté le document final le concernant, ainsi que conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec l'assentiment du pays hôte, compte tenu de la législation, de la culture, des capacités et des niveaux de développement de chaque pays, et dans le respect de sa marge de manœuvre décisionnelle, tout en continuant d'observer les règles et engagements internationaux pertinents, et en conformité avec les droits de l'homme universellement reconnus ;

7. *Prie* le FNUAP de présenter, dans le rapport annuel du Directeur exécutif, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 et le prie également de lui présenter, à sa session annuelle de 2020, un examen à mi-parcours de son plan stratégique pour la période 2018-2021, des annexes y relatives et du chapitre commun compte tenu des décisions prises par les États Membres sur les propositions formulées par le Secrétaire général comme suite à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale.

11 septembre 2017

2017/24

Budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2017/10), soumis en même temps que le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 (DP/FPA/2017/9) ;

2. *Demande au* FNUAP de réviser le budget intégré pour la période 2018-2021 en tenant compte des résultats de l'examen global des ressources, afin d'accroître l'efficacité et d'améliorer l'équilibre entre les programmes et le budget institutionnel, compte tenu de la diminution globale des ressources escomptées, le budget révisé devant être présenté à la deuxième session ordinaire de 2018 ;

3. *Demande également* au FNUAP d'adopter une approche stratégique pour continuer à trouver des mesures d'efficacité et des économies supplémentaires, en veillant à ce que soient maintenues les fonctions qui contribuent à la réalisation des produits concernant l'efficacité et l'efficience organisationnelles dans le cadre du plan stratégique pour la période 2018-2021 ;

4. *Se félicite* de l'accent mis sur les résultats et du renforcement des liens avec les résultats définis dans le plan stratégique, ainsi que de l'harmonisation de la méthode utilisée pour son élaboration et sa présentation, notamment en ce qui concerne la classification, l'attribution et le recouvrement des coûts ;

5. *Prend note* des résultats escomptés et des ressources demandées dans le projet de budget intégré du FNUAP pour 2018-2021, y compris des liens entre résultats et ressources, qui figurent dans le document DP/FPA/2017/10 ;

6. *Prend note également* de la présentation des activités et dépenses connexes figurant dans le document DP/FPA/2017/10, avec un report de la mise en place du plan d'équipement, comme décrit dans le tableau révisé 1 du plan de ressources intégré pour 2018-2021, communiqué le 6 septembre 2017 (DP/FPA/2017/10/Corr.1) ;

7. *Approuve* les ressources brutes du projet de budget institutionnel pour la période 2018-2021 qui se chiffrent à 708,4 millions de dollars, et note que ces prévisions comprennent un montant de 146,8 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts indirects prélevés sur d'autres ressources et note également que toutes les autres ressources supplémentaires devraient être affectées à des programmes ;

8. *Autorise* un plafond de 153,9 millions de dollars dans les ressources ordinaires prévues, pour les interventions mondiales et régionales pour 2018-2021, sachant que ce montant ne peut pas être dépassé sans son approbation, et prie le FNUAP de faire rapport, dans une annexe au rapport annuel du Directeur exécutif, sur la mise en œuvre des interventions mondiales et régionales et sur les fonds qui leur ont été consacrés ;

9. *Rappelle* la décision 2015/3, approuve un montant annuel de 5 millions de dollars de ressources ordinaires pour le fonds de secours et la réserve pour les interventions humanitaires et réaffirme que le Directeur exécutif du FNUAP est autorisé à augmenter le fonds de secours d'un montant maximum de 2 millions de dollars au-delà du plafond au cours d'une année donnée, si le nombre et la nature des situations d'urgence le justifient ;

10. *Approuve* la proposition du Directeur exécutif, identique aux décisions 2008/6, 2012/13 et 2013/32, décide de l'autoriser, à titre exceptionnel, à engager en 2018-2021 un montant supplémentaire maximum de 5,4 millions de dollars des ressources ordinaires proposées au titre des mesures de sécurité, sous réserve que ces fonds soient affectés au financement de nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et prie le FNUAP de lui rendre compte de leur utilisation dans le cadre de l'examen statistique et financier annuel du Programme.

11 septembre 2017

2017/25

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres en faveur de l'UNFPA et projections des recettes pour 2017 et pour les années ultérieures (DP/FPA/2017/11) ;

2. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise des activités du FNUAP et qu'elles sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat, et encourage le FNUAP à mobiliser davantage de ressources de ce type tout en continuant à en mobiliser d'autres pour les fonds et les programmes thématiques ;

3. *Prie* le FNUAP d'améliorer les prochains dialogues structurés sur le financement et, à cet égard, le prie également de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2018 au plus tard, une proposition concernant la manière dont il envisage d'utiliser le dialogue structuré sur le financement comme instrument propre à améliorer la qualité et la transparence du financement et à faire en sorte que les ressources soient mieux ajustées aux résultats du plan stratégique pour 2018-2021 ;

4. *Encourage* le FNUAP à lui présenter, pour les dialogues structurés sur le financement, un aperçu des déficits de financement et une analyse de leur incidence sur la mise en œuvre du plan stratégique, en tenant compte à la fois des ressources ordinaires et des autres ressources ;

5. *Encourage* tous les États Membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires, notamment pour garantir que le FNUAP puisse combler le déficit important qu'accusent actuellement les ressources de base, et les pays qui sont en mesure de le faire à verser les contributions dans la première moitié de l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles, ce afin de garantir une programmation efficace ;

6. *Encourage* tous les États bénéficiaires à augmenter leur contribution à leur programme national ;

7. *Prie* le FNUAP de continuer d'examiner plus avant les dispositifs d'incitations et les mécanismes permettant d'encourager les pays donateurs et les États Membres en position de le faire à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires et à en faire une priorité, notamment en améliorant encore la transparence dans l'utilisation des ressources et les liens entre le financement et les résultats, de favoriser d'autres ressources moins strictement affectées, qui soient en adéquation avec le plan stratégique, d'élargir la base de donateurs et d'attirer d'autres sources de financement, en particulier au moyen de nouvelles stratégies de mobilisation de ressources et autres formes de soutien émanant de sources diversifiées ;

8. *Prie également* le FNUAP de continuer à élaborer des propositions de financement prévisible et durable du plan stratégique et à dialoguer régulièrement avec lui sur les questions de financement tout au long de l'année ;

9. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique énergique et d'un soutien financier accru ainsi que de ressources ordinaires prévisibles, afin d'intensifier l'aide qu'il apporte aux pays, d'intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres de développement nationaux, de réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

10. *Prend note* des effets négatifs que les fluctuations monétaires ont sur les ressources ordinaires et les autres ressources, se félicite des efforts faits pour gérer les fluctuations des taux de change par des achats à terme et incite le FNUAP à prendre plus de mesures pour faire face aux fluctuations des taux de change ;

11. *Encourage* le FNUAP, en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes, à trouver des moyens efficaces et réalistes d'harmoniser les systèmes administratifs et financiers de manière à faciliter une programmation et une exécution conjointes, et à lui rendre compte des progrès réalisés à cet égard.

11 septembre 2017

2017/26

Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le plan stratégique pour la période 2018-2021, conscient qu'il tient pleinement compte des décisions des États Membres, des orientations politiques et des accords internationaux ainsi que des besoins des populations et des pays, y compris dans les situations les plus précaires ;

2. *Exprime* son appui aux objectifs stratégiques de l'UNOPS et à ceux que celui-ci s'est fixés pour s'acquitter de sa mission, mener à bien son projet et atteindre son but ;

3. *Est favorable* à la stratégie de l'UNOPS consistant à intégrer des pratiques de mise en œuvre durables ;

4. *Appuie* le projet consistant à axer la gestion des connaissances sur les efforts de mobilisation de compétences afin de proposer des services intégrés et des solutions spécialisées, sur la base de la demande actuelle et prévue, en vue de la réalisation d'objectifs précis et de l'instauration de contextes opérationnels bien définis ;

5. *Se félicite* de l'intention de l'UNOPS d'établir des relations de manière plus stratégique avec les gouvernements et d'autres partenaires ;

6. *Demande instamment* aux organismes des Nations Unies de tenir compte des avantages comparatifs et des compétences techniques de l'UNOPS pour nouer des partenariats stratégiques plus efficaces et efficients, notamment au niveau des pays ;

7. *Encourage* l'UNOPS à persister dans les efforts qu'il fait pour atteindre l'excellence organisationnelle et garantir des investissements afin de renforcer les capacités institutionnelles et de protéger son modèle d'activité unique pour l'avenir.

11 septembre 2017

2017/27

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2018-2019

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'objectif fixé pour les recettes nettes ;

2. *Avalise* les ambitions affichées pour l'UNOPS pour les deux années à venir, qu'il s'agisse des résultats en matière de gestion ou de l'allocation ciblée de ressources au service des objectifs fixés pour sa contribution.

11 septembre 2017

2017/28

Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2016

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2016 (DP/OPS/2017/8) ;

2. *Se félicite* des données et des analyses qui y figurent.

11 septembre 2017

2017/29

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2017

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2017, il a :

Point 1**Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2017 (DP/2017/L.3) ;

Adopté le rapport sur les travaux de la session annuelle de 2017 (DP/2017/28) ;

Adopté les plans de travail provisoires pour la session extraordinaire de 2017 et la première session ordinaire de 2018.

Débat consacré au PNUD**Points 2 et 4****Rapport annuel de l'administrateur et plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives**

Entendu une déclaration de l'Administratrice et tenu des discussions sur l'élaboration du plan stratégique et du budget intégré pour la période 2018-2021, pour adoption à la session extraordinaire du 28 novembre 2017.

Point 3**Dialogue structuré sur le financement du PNUD**

Adopté la décision 2017/20 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD.

Point 5**Évaluation du PNUD**

Adopté la décision 2017/21 sur l'évaluation du plan stratégique et des programmes régionaux et mondiaux du PNUD, pour la période 2014-2017, ainsi que sur la réponse de l'administration.

Point 6**Programmes de pays du PNUD et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : République centrafricaine (DP/DCP/CAF/4), Guinée (DP/DCP/GIN/3) et Nigéria (DP/DCP/NGA/3) ;

États arabes : Soudan (DP/DCP/SDN/3) ;

Asie et Pacifique : Inde (DP/DCP/IND/3), Népal (DP/DCP/NPL/3), Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/DCP/PNG/2), Sri Lanka (DP/DCP/LKA/3) et le programme sous-régional pour les pays et territoires insulaires du Pacifique (DP/DSP/PIC/2) ;

Europe et Communauté d'États indépendants : Kirghizistan (DP/DCP/KGZ/3), République de Moldova (DP/DCP/MDA/3) et Ukraine (DP/DCP/UKR/3) ;

Amérique latine et Caraïbes : Bolivie (État plurinational de) (DP/DCP/BOL/3), Costa Rica (DP/DCP/CRI/3) et République dominicaine (DP/DCP/DOM/3) ;

Pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Guinée équatoriale, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et de la première prolongation de 15 mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2019, déjà approuvée par l'Administratrice (DP/2017/35) ;

Approuvé la quatrième prolongation exceptionnelle d'un an du programme pour la Libye, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et la troisième prolongation de deux ans du programme pour le Yémen, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 (DP/2017/35).

Point 15

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2017/22 sur la réserve opérationnelle du FENU.

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021

Adopté la décision 2017/23 sur le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021.

Point 8

Budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021

Adopté la décision 2017/24 sur le budget intégré du FNUAP pour la période 2018-2021.

Point 9

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Adopté la décision 2017/25 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

Point 10

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Adopté les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

États arabes : Somalie (DP/FPA/2017/SOM/8), Soudan (DP/FPA/CPD/SDN/9) et État de Palestine (DP/FPA/CPD/PSE/6) ;

Asie et Pacifique : Inde (DP/FPA/CPD/IND/9), Myanmar (DP/FPA/CPD/MMR/4), Népal (DP/FPA/CPD/NPL/8), Pakistan (DP/FPA/CPD/PAK/9), Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/CPD/PNG/6), Sri Lanka (DP/FPA/CPD/LKA/9) et les programmes sous-régionaux pour les pays insulaires du Pacifique (DP/FPA/CPD/PIC/6) ;

Europe orientale et Asie centrale : Kirghizistan (DP/FPA/CPD/KGZ/4), République de Moldova (DP/FPA/CPD/MDA/3) et Ukraine (DP/FPA/CPD/UKR/3) ;

Amérique latine et Caraïbes : Bolivie (État plurinational de) (DP/FPA/CPD/BOL/6), Costa Rica (DP/FPA/CPD/CRI/5) et République dominicaine (DP/FPA/CPD/DOM/6) ;

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale : Burkina Faso (DP/FPA/CPD/BFA/8), Gabon (DP/FPA/CPD/GAB/7), Guinée (DP/FPA/CPD/GIN/8) et Nigéria (DP/FPA/CPD/NGA/8) ;

Pris note des premières prolongations d'un an des programmes pour les pays suivants : Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, République arabe syrienne, République démocratique du Congo et Soudan du Sud ;

Approuvé la prolongation de 15 mois du programme pour l'Afrique du Sud, la troisième prolongation d'un an du programme pour le Burundi et la troisième prolongation de deux ans du programme pour le Yémen ([DP/FPA/2017/13](#)).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 11

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2017/26 sur le plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2018-2021 ;

Adopté la décision 2017/27 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2018-2019.

Débat consacré aux questions communes

Point 12

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2017/28 concernant le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies en 2016.

Point 13

Suivi de la réunion du Conseil de coordination d'ONUSIDA

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ([DP/2015/37-DP/FPA/2017/12](#)).

Point 14

Visites sur le terrain

Pris note du rapport sur la visite conjointe PNUD/FNUAP/UNOPS, UNICEF, ONU-Femmes, PAM au Népal.

Point 15

Questions diverses

Entendu la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes ;

Également organisé les réunions d'information, les consultations et les manifestations spéciales suivantes :

PNUD

Réunion d'information sur le cadre stratégique du FENU pour la période 2018-2021 ;

Exposé sur le cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2018-2021.

FNUAP

Réunion d'information sur l'Initiative d'innovation du FNUAP.

2017/30

Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du processus transparent et participatif engagé par le PNUD pour élaborer le plan stratégique pour la période 2018-2021 (DP/2017/38) ;

2. *Approuve* le plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 (DP/2017/38), prend note des annexes y relatives et encourage le PNUD à faire figurer, dans son rapport annuel, des informations sur la suite qui y aura été donnée et également à présenter ces informations, le cas échéant et selon qu'il conviendra, à la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ;

3. *Prend note* de l'inclusion dans le plan stratégique de certains termes qui n'ont pas été entérinés au niveau intergouvernemental par le système des Nations Unies, lesquels ne peuvent par conséquent pas être considérés comme convenus au niveau intergouvernemental ;

4. *Considère* que la contribution du PNUD à la prévention des conflits relève des activités de développement qu'il conduit, conformément aux politiques et priorités nationales et avec le consentement des gouvernements, afin de renforcer les capacités des pays de programme à réduire le risque de conflit ;

5. *Prend note* des efforts faits par le PNUD pour que son plan stratégique pour la période 2018-2021 tienne compte des dispositions de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi que de ceux faits pour que ses activités et objectifs soient axés sur la concrétisation de son plan stratégique, et prie le PNUD de mettre en œuvre le plan stratégique pour la période 2018-2021, conformément à ces résolutions et dans le strict respect du principe d'appropriation et de direction nationales et en tenant compte des différents contextes et des caractéristiques de chaque pays de programme ;

6. *Prie* le PNUD de lui présenter à sa première session ordinaire de 2018, pour examen à la session annuelle de 2018, un plan de travail pour discussion en ce qui concerne l'exécution du plan stratégique pour la période 2018-2021, le plan de ressources intégré et le budget intégré pour 2018-2021 et les annexes y relatives, y compris les dates des mises à jour par l'Administratrice des progrès réalisés à cet égard, notamment pour ce qui est de ses travaux sur les partenariats, de l'ajustement des ressources en fonction des résultats, de l'élaboration du modèle d'activité, de ses liens avec les capacités du personnel et de la gestion de la performance, du cadre institutionnel, des dialogues structurés sur le financement, de la collaboration et des activités avec d'autres organismes des Nations Unies et diverses stratégies thématiques, notamment la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes ;

7. *Prie* le PNUD de lui fournir des niveaux de référence et niveaux cibles pour le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (DP/2017/38, annexe 1) ainsi que des théories du changement pour le plan stratégique à sa session annuelle de 2018 et, en prévision de celle-ci, prie le PNUD d'examiner avec lui les progrès réalisés dans les méthodes sur lesquelles reposent les indicateurs figurant dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (DP/2017/38, annexe 1) et la manière d'incorporer les produits figurant dans ce cadre dans le chapitre relatif aux résultats communs du plan stratégique pour la période 2018-2021 ;

8. *Prie* le PNUD de lui présenter, à sa session annuelle de 2020, un examen approfondi à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2018-2021 et des annexes y relatives, y compris et si nécessaire, des mises à jour du plan et de ses annexes, en tenant compte de toute décision éventuelle des États Membres sur les propositions formulées par le Secrétaire général comme suite à la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale.

28 novembre 2017

2017/31

Plan de ressources intégré et budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du processus entrepris par le PNUD dans le cadre de l'élaboration de son plan de ressources intégré et budget intégré pour la période 2018-2021 ([DP/2017/39](#)) ;

2. *Prend note également* du plan de ressources intégré et budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021, présenté comme suite à la demande formulée dans sa décision 2009/22 d'établir un budget distinct et intégré comprenant toutes les catégories budgétaires, mettant davantage l'accent sur les résultats et établissant un lien avec les résultats définis dans le plan stratégique, et dont la méthode utilisée pour l'élaborer et la présentation soient harmonisées avec celles du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, notamment en ce qui concerne la classification, l'attribution et le recouvrement des coûts, et se félicite des efforts entrepris pour améliorer et clarifier les rapports financiers afin que ses membres puissent mieux appréhender la situation financière du PNUD ;

3. *Prend acte* des informations fournies par le PNUD dans le document [DP/2017/39](#) sur le plan de ressources intégré pour la période 2018-2021, et note qu'il faut aligner le budget intégré du PNUD et le plan de ressources intégré sur le plan stratégique ;

4. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([DP/2017/40](#)) sur les composantes institutionnelles du projet de budget intégré du PNUD et des recommandations du Comité consultatif, et prie le PNUD de fournir, à sa session annuelle de 2018, des informations actualisées sur la mise en œuvre de ces recommandations et, par la suite, en tant que de besoin ;

5. *Rappelle* ses décisions 2007/33, 2009/22, 2010/2, 2010/32, 2011/10, 2012/1, 2012/27, 2012/28, 2013/4, 2013/9, 2013/18, 2013/28, 2013/30, 2016/5 et 2017/11, et approuve le document [DP/2017/39](#) sur le plan de ressources intégré et projet de budget intégré pour la période 2018-2021 et les annexes y relatives ainsi que les dispositions qui y figurent ;

6. *Approuve* le budget intégré pour 2018-2021 établi sur la base des prévisions de ressources ordinaires et autres ressources disponibles et de leur utilisation prévue, y compris un crédit de 1 093,9 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires pour la composante institutionnelle du budget intégré pour 2018-2021 ;

7. *Note avec satisfaction* qu'en réponse à sa demande, le PNUD a créé des lignes budgétaires distinctes pour le Bureau indépendant d'évaluation, le Bureau de l'audit et des investigations et le Bureau de la déontologie ;

8. *Se félicite* des crédits budgétaires alloués au Fonds d'équipement des Nations Unies et au programme des Volontaires des Nations Unies et de la

contribution à ces organisations prélevée sur le budget de base du PNUD, en particulier compte tenu de leur importance pour les pays les moins avancés, et engage le PNUD à continuer de verser des contributions à ces entités, et de lui faire rapport si le montant des fonds qui leur est alloué devait être modifié au cours de la période couverte par ce budget intégré ;

9. *Rappelle* l'importance de la prévisibilité des financements et de l'utilisation rationnelle des ressources confiées au PNUD et demande instamment aux pays donateurs et aux autres pays en mesure de le faire de maintenir ou d'accroître sensiblement, selon leurs moyens, leurs contributions volontaires aux budgets de base ou ordinaires du PNUD et de verser leurs contributions selon un cycle pluriannuel, de manière suivie, ponctuelle et prévisible ;

10. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à l'exécution de ses activités, et, à cet égard, réaffirme que le PNUD doit sans cesse s'efforcer de corriger le déséquilibre qui existe entre les ressources de base ou ordinaires et les autres ressources, tout en continuant à en mobiliser d'autres pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables ;

11. *Se félicite* de l'engagement pris par le PNUD dans son plan stratégique pour la période 2018-2021 de s'employer à améliorer encore la productivité, l'efficacité et l'efficience ainsi que le taux d'efficacité de sa gestion, sans compromettre l'exécution des programmes ;

12. *Prie* l'Administratrice, en conjonction avec l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2018-2021, de mener un examen à mi-parcours approfondi du plan de ressources intégré et budget intégré comprenant, entre autres, une analyse des approches de la méthodologie budgétaire, des efforts faits pour mobiliser des ressources et de l'incidence de la mise en œuvre de l'approche en plusieurs volets pour la protection des activités de développement, devant lui être présentée en 2020 ;

13. *Prie* le PNUD de lui présenter à sa première session ordinaire de 2018, pour examen à sa session annuelle de 2018, un plan de travail pour discussion en ce qui concerne l'exécution du plan stratégique pour la période 2018-2021, le plan de ressources intégré et le budget intégré pour 2018-2021 et les annexes y relatives, y compris les dates des mises à jour par l'Administratrice des progrès réalisés à cet égard, notamment pour ce qui y est de ses travaux sur les partenariats, de l'ajustement des ressources en fonction des résultats, de l'élaboration du modèle d'activité et ses liens avec les capacités du personnel, ainsi que de la gestion de la performance, du cadre institutionnel, des dialogues structurés sur le financement, de la collaboration et des activités avec d'autres organismes des Nations Unies et diverses stratégies thématiques, notamment la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes ;

14. *Prie également* le PNUD de poursuivre ses consultations avec lui sur le recouvrement des coûts conformément à la décision 2017/11 ;

15. *Prend acte* des progrès accomplis par le PNUD dans la réduction des financements croisés entre ressources ordinaires (ressources de base) et autres ressources (autres que les ressources de base) ; note que le PNUD a demandé que des ressources supplémentaires au titre du budget institutionnel, d'un montant de 49 millions de dollars, soient allouées aux activités de gestion ; engage le PNUD à utiliser, si possible, moins de 49 millions de dollars et à éliminer dans les meilleurs délais tous les financements croisés ; prie le PNUD de présenter une proposition concernant la transparence des ressources ordinaires (ressources de base) pour le budget intégré pour 2018-2021 ;

16. *Considère* que la participation du gouvernement aux coûts constitue un mécanisme de financement volontaire qui renforce la prise en main du programme par les pays tout en contribuant à l'exécution des programmes de pays et, à cet égard, souligne qu'il faut prendre en considération les caractéristiques spécifiques de la participation du gouvernement aux coûts si des ajustements institutionnels sont envisagés dans le cadre de l'initiative relative aux modèles d'activité ;

17. *Prie* le PNUD de lui présenter, dans les documents sur le recouvrement des coûts harmonisés qui seront soumis à sa session annuelle de 2018, des informations sur la participation du gouvernement aux coûts .

28 novembre 2017

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2017

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Bénin (2018), Cameroun (2018), Guinée (2017), Libye (2017), Malawi (2018), Maurice (2019), Ouganda (2018) et Tchad (2018).

États d'Asie et du Pacifique : Chine (2019), Inde (2017), République de Corée (2018), République démocratique populaire lao (2018), République islamique d'Iran (2019), Samoa (2018) et Yémen (2017).

États d'Europe orientale : Albanie (2019), Bélarus (2018), Fédération de Russie (2017) et République de Moldova (2019).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2017), Cuba (2019), Haïti (2018), Panama (2019) et République bolivarienne du Venezuela (2017).

États d'Europe occidentale et autres États* : Allemagne, Australie, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède.

* Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année.

